

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR
JACQUES VÉZINA

LA PROFESSIONNALISATION DE
LA SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC
1960-1970

MAI 2002

6212

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

RÉSUMÉ

À partir d'une enquête qualitative conduite auprès de vingt ex-policiers entrés dans la Sûreté provinciale du Québec entre 1961 et 1966, cette recherche met en lumière les différents fondements sur lesquels repose la réorganisation majeure que connaît cette institution lors de l'arrivée au pouvoir des Libéraux de Jean Lesage.

Une nouvelle direction, composée d'ex-membres de la Gendarmerie royale du Canada, édicte de nouvelles normes de recrutement et de sélection du personnel policier, dont une scolarité plus élevée des recrues. Elle instaure également une première école de formation, de style militaire, passage préalable et obligatoire à l'exercice de la fonction policière.

Notre enquête permet de mieux saisir le climat organisationnel à l'intérieur duquel ces jeunes policiers amorcent leurs carrières. Elle relève leurs observations, quant aux habitudes et attitudes de travail de l'époque. Elle nous démontre de plus comment ces policiers sont partie prenante de cette société québécoise mutante dans laquelle ils évoluent. Ainsi en est-il de l'observation de la professionnalisation et de la syndicalisation de ce corps de métier, enjeux sociaux importants des années 1960.

Cependant, l'axe central de cette recherche repose sur une description détaillée des styles d'autorité auxquels ces jeunes hommes ont été soumis depuis leur enfance jusqu'à leur sortie de l'école de police. Essentiellement patriarcales et rigides, ces autorités qui les ont guidés ont eu recours à toute une panoplie de moyens pour s'imposer : de la simple réprimande verbale aux châtiments physiques percutants. Leurs témoignages permettent de mieux comprendre les rites langagiers et sociaux de l'époque. De plus, nous saisissons comment ils se sont incarnés dans les figures d'autorité de la mère, du père, du maître d'école et d'autres adultes significatifs qui ont marqué leur enfance et leur jeunesse. Ainsi, ces ex-policiers définissent-ils sur quelles prémisses a reposé, à ses débuts, leur propre exercice de l'autorité policière, tant dans sa

forme langagière que comportementale.

Cette recherche démontre surtout que la réussite de ce grand mouvement de changement qui balaie la Sûreté provinciale de ce temps va bien au-delà des nouvelles modalités administratives instaurées dans cette période. En effet, nous croyons que c'est par l'observation du type d'autorité instaurée par les ex-membres de la GRC que nous pouvons saisir les éléments fondamentaux sur lesquels repose cette transformation. Si ces jeunes policiers fraîchement formés, affectés assez rapidement aux activités de la patrouille, acceptent de pratiquer de nouvelles attitudes et habitudes de travail, c'est qu'ils doivent le faire sous la menace d'une autorité implacable. En effet, c'est l'application intransigeante de nouvelles règles de disciplines, radicale et sans aucun droit d'appel, qui force les jeunes policiers à s'y conformer. En réalité, cette nouvelle autorité policière est identique à toutes celles qu'ils ont connues avant leur entrée dans la police : c'est-à-dire qu'elle est à sens unique et qu'ils ne peuvent pas la discuter. Ces différentes autorités et leurs mandataires ont toutes maintenu ces jeunes dans un état de totale dépendance au moyen de mesures disciplinaires radicales, intimidantes voire apeurantes. Cette recherche permet également de comprendre que le mouvement de syndicalisation auquel ils s'associent, tout en étant synchronisé avec celui de la fonction publique québécoise, représente la seule véritable arme et la plus efficace sans doute, qu'ils puissent utiliser pour confronter honorablement une autorité jusqu'alors sans limites.

Enfin, cette étude fait voir que la réorganisation majeure qui bouleverse la Sûreté provinciale ne touche pas en profondeur le secteur des enquêtes spécialisées, son bastion fort depuis sa création comme force policière. Ainsi est-il opportun de se demander dans quelle mesure cette professionnalisation et cette mise en place de nouvelles attitudes et habitudes de travail a vraiment touché l'ensemble des policiers de cette organisation.

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pu être menée à terme sans le soutien et l'encouragement de nombreuses personnes.

MERCI

Mme Louise Gagnon-Gaudreau,
directrice de l'École nationale de police, pour votre appui financier

Aux ex-policiers de la Sûreté provinciale
qui se sont prêtés de bonne grâce à ces entrevues individuelles
qui ont conduit à la réalisation de cette recherche.

Aux étudiants et étudiantes en Études Québécoises
côtoyées dans le cadre de cette formation ; pour votre générosité.

À tous les professeurs qui m'ont guidé.
Particulièrement **M. Normand Séguin et M. Roger Levasseur** qui m'ont aidé à découvrir la voie à emprunter et qui ont cimenté mon désir de compléter cette recherche.

Michel Bourque et Richard Prévost,
mes amis, pour votre appui.

Mme Lucia Ferretti,
Directrice de mémoire
Votre rigueur, votre professionnalisme,
votre disponibilité exemplaire
n'ont pu que m'imprégnier du souci d'exceller.

Michelle, Catherine, Pierre-Marc
pour votre soutien indéfectible, votre présence et votre amour.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	II
REMERCIEMENTS	IV
TABLE DES MATIÈRES.....	V
INTRODUCTION.....	1

CHAPITRE 1

LA POLICE COMME OBJET D'ÉTUDE , ET L'HISTOIRE SOCIO- CULTURELLE DE LA SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC	
1. La police ; un objet d'étude.....	9
2. Inégal développement des études.....	13
2.1 Au Québec un champ d'étude encore en friche.....	13
2.2 Les études internationales : une attention centrée d'abord sur les patrouilleurs, la culture de groupe et la professionnalisation de la police.....	20
3. L'histoire de la Sûreté provinciale et l'histoire politique du Québec : deux entités indissociables.....	25
1870-1922.....	25
1922-1936.....	29
1936-1960.....	30
1960-1966.....	39

CHAPITRE II LA CONSTRUCTION DU CORPUS

1. Méthodologie.....	43
1.1 Le récit de vie et l'entretien compréhensif comme sources historiques.....	44
1.2 Démarche.....	46
2. Profil général des informateurs.....	50
2.1 Processus de sélection.....	54
2.2 Profil de carrière.....	61

CHAPITRE III

SOCIALISATION, COMMUNICATION, AUTORITÉ, POUVOIR

1. Discussion des concepts de socialisation : respect, politesse, savoir-vivre, pratiques langagières.....	65
1.1 Attentes sociales légitimes.....	67
1.2 Exercer toute forme d'autorité, c'est d'abord communiquer.....	69
2. Le tu-vous et les modèles d'autorité.....	70
2.1 Modèles d'autorité acquis dans l'enfance et la jeunesse : obéir sans maugréer.....	72
2.1.1 Des figures familières mais néanmoins impressionnantes : les parents, les maîtres.....	72
2.1.2 La police : une autorité extérieure menaçante.....	80
3. La formation militaire, la discipline et les figures d'autorité à l'École de police.....	83
3.1 Le renforcement des modèles acquis.....	92
3.1.1 L'influence de la GRC.....	93
3.2 Discussion sur le modèle militaire.....	95
4. École de police de la Sûreté provinciale : pertinence de ses enseignements.....	97

CHAPITRE IV

PROFESSIONNALISATION, SOCIALISATION, NORMALISATION

1. Discussion des concepts de professionnalisation, de socialisation et de normalisation.....	105
1.1 Une police professionnelle.....	105
1.2 Profession.....	106
1.3 Professionnalisme.....	108
1.4 Professionnalisation.....	108
1.5 Études américaines et réalités québécoises.....	110
1.6 Un préalable : une formation spécifique alliée à une certaine scolarité	112

1.7 Scolarisation policière.....	114
1.8 Autres avenues d'évaluation.....	116
2. Nouvelles sources utilisées : la réglementation et les documents personnels de certains interviewés.....	117
2.1 Objectifs de la formation militarisée.....	118
2.2 Socialisation et normalisation en milieu de travail.....	120
2.3 Origine de cette socialisation inversée.....	126
3. L'idéal professionnel et le choc de la réalité.....	127
3.1 Mc Gill et Palais de justice : unité transitoire.....	127
3.2 Poste de police : patrouilleurs.....	131
3.3 Unité spécialisée.....	136
CONCLUSION	138
BIBLIOGRAPHIE.....	150
ANNEXES	
I Questionnaire d'introduction.....	162
II Organigramme.....	163
III Grades et appellation selon les fonctions occupées.....	164
IV Identification visuelle des grades.....	165
V Cours dispensés à l'école de police.....	167

INTRODUCTION

Ce mémoire de maîtrise porte sur *la Sûreté provinciale du Québec*¹. Autrefois appelée *la Police Provinciale*, « la PP² », elle est désignée aujourd’hui sous l’appellation de *la Sûreté du Québec*³. Quoique plus que centenaire, l’histoire de cette institution qu’est la police provinciale demeure malheureusement, à ce jour, assez méconnue. Sans doute à cause d’une image corporative plutôt répressive, celle que l’histoire québécoise a retenue, dans la description de ses actions et de ses affrontements avec les travailleurs québécois durant les années 1940-1950, peu d’auteurs se sont vraiment permis de mieux connaître la Police provinciale ; encore moins de recherches universitaires s’y sont employées. Pour différentes raisons imputables autant à cette organisation qu’aux chercheurs des sciences sociales, l’histoire de ce corps policier, pourtant digne d’intérêt, n’a jamais franchi les murs de ses quartiers généraux, sis à Montréal.

Nous nous sommes intéressé à la période qui court du début des années 1960 jusqu’aux événements d’octobre 1970. D’abord pour la richesse et l’importance de cette décennie, ensuite pour la disponibilité de certains de ses acteurs prêts à partager avec nous, de vive voix, cette époque de leur vie.

C’est en effet lors de l’arrivée de Jean Lesage et de son équipe libérale aux commandes de la législature québécoise que cette organisation policière amorce un des virages organisationnels les plus marquants de sa courte histoire⁴. Une réforme majeure enclenchée par le recrutement d’un nouvel état-major, presque exclusivement composé

¹ L.R.Q. 1938, c. 47. *Loi de la Sûreté provinciale et de la Police des liqueurs*, art. 1 : « Un corps de police exerçant ses fonctions dans toute la province est constitué sous le nom de Sûreté provinciale de Québec », et L.R.Q. 1961, c. 40. *Loi de la Sûreté provinciale*, art. 3 : « Un corps de police est constitué dans la province sous le nom de la Sûreté provinciale du Québec. »

² L’Acte de police de Québec créait en 1870 « la Police provinciale de Québec » J. Raymond Proulx, *La Sûreté du Québec depuis 1870*, p. 12.

³ L.R.Q. 1968, c. 17. *Loi de police*, art. 38 : Un corps de police est constitué sous le nom de « Sûreté du Québec. »

⁴ « *Il faut que ça change !* » était le slogan de l’équipe libérale pendant la campagne électorale de 1960. Léon Dion, *La révolution déroutée*, p. 10.

d'ex-membres de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). Celui-ci tentera de modifier l'image corporative de la police provinciale, plutôt ternie, en y insufflant un vent de renouveau. Dans la foulée de cette période charnière dans l'histoire du Québec, baptisée la « Révolution tranquille⁵ », se met en branle dans cette institution une réforme en harmonie avec l'éveil qui se vit alors à l'échelle de la province. Somme toute cette transformation institutionnelle concorde avec ce qui s'observe dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental québécois⁶.

C'est par le biais de l'histoire narrative de vingt ex-policiers de la Sûreté du Québec, membres de l'Association des policiers retraités Mauricie-Bois-Franc⁷ et embauchés à la Sûreté provinciale entre 1961 et 1966, que s'est effectuée cette quête d'informations tout à fait privilégiée. C'est à travers le récit de leurs propres itinéraires professionnels rattachés les uns aux autres que nous découvrons les moyens mis en place à la Sûreté provinciale pour assurer ce virage radical. Cependant, encore plus que des histoires individuelles, c'est l'histoire, l'évolution et la transformation d'une institution majeure, la police, qu'il nous est permis de saisir de l'interne.

Démarche

Dans le premier chapitre, nous circonscrivons tout d'abord, à partir des études disponibles, la police comme objet d'étude. La police a principalement été étudiée par nos voisins américains, et ce depuis les années 1950. Quant aux recherches québécoises portant sur ce sujet, elles se sont faites beaucoup plus tardivement et l'ont été par quelques rares chercheurs surtout rattachés à l'École de Criminologie de l'Université de Montréal. M. Jean-Paul Brodeur est la référence principale.

Notre attention s'est surtout tournée vers les patrouilleurs, les gens qui portent quotidiennement l'uniforme. Avant 1960, c'est ce groupe de policiers qui était le plus

⁵ Traduction de l'expression utilisée par le quotidien *Globe and mail* : « *Quiet Revolution* » pour caractériser la période de changements amorcée au Québec au début des années 1960. Pierre Vennat, « Une chronologie de la Révolution tranquille », *La Presse*, Montréal, mardi 28 mars 2000, p. A6.

⁶ *Id.*

⁷ Association qui regroupe des policiers retraités de plusieurs organisations policières municipales, de la Sûreté du Québec et de la GRC, de la Mauricie et des Bois-Francs.

visible et ce sont ces même policiers qui ont fait l'objet de critiques parmi les plus sévères dans l'exécution de leur travail. On comprend dès lors que ce soit sur eux que se sont concentrées les réformes engagées à la Sûreté provinciale du temps. Nous avons également tenté de cerner ce que les études révélaient de la culture de groupe et de la professionnalisation de la police.

Par la suite, nous avons établi un lien entre certains éléments de l'histoire de la Sûreté provinciale et les différents partis politiques qui ont successivement gouverné le Québec. Nous avons voulu démontrer que depuis la création de cette police provinciale en 1870, « les rouges », (les libéraux), autant que « les bleus », (conservateurs ou unionistes) ont profité de leur statut et de leur séjour au pouvoir pour « contrôler » politiquement cette police. Ce privilège ne revient donc pas seulement à Maurice Duplessis.

Dans la première partie du deuxième chapitre, nous présentons notre démarche, élaborée à partir des concepts de récit de vie et d'entretien compréhensif. Cette méthodologie a permis à chacun de nos vingt interlocuteurs, à travers un entretien thématique semi-directif, de préciser son cheminement individuel à partir du moment où il prend la décision de postuler pour un emploi dans cette force policière, jusqu'à son interprétation des événements d'octobre 1970.

Nous poursuivons ce chapitre par une présentation du profil général de nos interviewés, qui ont tous joint les rangs de la Sûreté entre 1961 et 1966. C'étaient des hommes jeunes, au début de la vingtaine et très scolarisés, au moins une dixième année, ce qui était beaucoup au Québec, à l'époque. Ils choisirent cette carrière beaucoup plus par opportunisme, concours de circonstances et annonce de réforme et de recrutement intensif, qu'à la suite d'un cheminement personnel de longue date.

Finalement, nous présentons le processus de sélection auquel ils durent se soumettre pour être acceptés ; un processus, somme toute, aux exigences relativement simples. Cette partie présente un intérêt certain puisque la nouvelle direction de la Sûreté,

sous la gouverne de Josaphat Brunet, en édictait historiquement les toutes premières balises. Cette démarche enclenchait un premier véritable processus de sélection qui se voulait totalement détaché de toute ingérence politique. Ce défi de taille, compte-tenu de la mainmise historique du pouvoir politique sur cette institution, représente une démarche organisationnelle des plus significatives. Elle marquait, de façon on ne peut plus claire et précise, une volonté politique nouvelle concrétisée par cette étape essentielle, entreprise par le nouvel état-major. Ce processus s'est avéré, avec l'implantation de la toute première école de formation de la Sûreté, la pierre angulaire de ce virage organisationnel audacieux. Nous concluons ce chapitre par la description du profil de carrière de l'ensemble de nos interviewés. Ceci nous permet de mieux comprendre que les policiers interviewés possédaient tous une connaissance juste et fort diversifiée de l'organisation qui les employait. Car ils y ont occupé des emplois multiples, allant de patrouilleur à gestionnaire de haut niveau.

Les chapitres trois et quatre présentent les éléments centraux de notre recherche. Nous avons cherché à comprendre ce qui poussait ces jeunes hommes à devenir policiers. Mais notre intérêt premier était d'abord de définir quel type d'autorité ils affichaient au moyen du langage qu'ils utilisaient. De façon encore plus précise, nous avons décidé de disséquer leurs pratiques usuelles de travail à travers les utilisations du tutoiement et du vouvoiement. Nous avons privilégié cette approche par le langage parce qu'elle nous apparaît témoigner d'une relation policier-citoyen structurée socialement. Dans le Québec de leur enfance, le vouvoiement et le tutoiement relevaient de règles sociales établies. On ne tutoyait pas n'importe qui. Selon le rôle et le statut des gens, il y avait des règles à respecter. Nous voulions savoir comment, entre autre, ces policiers définissaient ce rôle, ce pouvoir, cette autorité dont ils avaient été porteurs. À travers leur démarche d'accession à cette nouvelle fonction de policiers, se cachait, également, un désir particulier : assumer une tâche d'autorité publique. Nous nous sommes posé la question suivante : ce pouvoir, cette autorité unique et particulière que leur nouveau rôle de policier allait leur faire exercer s'afficherait-elle au moyen d'un ou plusieurs modèles ? C'est-à-dire des modèles collectifs ou plus personnalisés ?

Nous croyions également que ce nouveau rôle d'autorité, loin de se construire uniquement dans la formation reçue à l'école de police, s'était plutôt édifié au contact des différents modèles d'autorité observés dans leur cheminement éducatif personnel. Il nous semblait intéressant de partir de ce point pour remonter la filière jusqu'à la relation policier-citoyen. Nous pensions que ces références nous permettraient de mieux comprendre comment le policier, dans sa relation quotidienne avec le citoyen, définissait ainsi son rôle et son statut autant que celui de son interlocuteur. Il nous fallait d'abord comprendre comment, avant leur entrée dans la police, se définissait dans le langage du quotidien la relation directe aux personnes en autorité qu'ils côtoyaient au jour le jour. Partis de la cellule familiale la plus intime, la famille, nous avons tenté de comprendre les schémas d'autorité qui s'étendaient à la famille élargie, à l'école, à la rue, pour conclure par l'école de police qui les accueillait au bout de ce parcours. Quels étaient ces modèles ? Ont-ils eu des influences similaires ? Lequel ou lesquels furent les plus significatifs ? Peut-on parler d'un modèle unique de police dans la résultante observée de leur définition d'eux-mêmes ?

Ce faisant, nous découvrions à travers ces descriptions fort détaillées beaucoup plus que les rites langagiers de leur quotidien. Plus qu'un simple mode d'interpellation, ces policiers nous dévoilaient, avec beaucoup de précision, tout autant les comportements et les attitudes observés et associés à l'exercice de l'autorité. Finalement, nous découvrions que derrière cet exercice se dessinait *un modèle type* défini par le langage utilisé mais aussi par des attitudes et comportements spécifiques dévolus aux différentes autorités en place. Cette connaissance nous permettait de préciser des concepts importants de socialisation dans le cadre de l'exercice de cette autorité policière, à savoir : le respect, le savoir-vivre et la politesse.

Il résulte de cette démarche la description d'un modèle global plutôt standard : rigide, autoritaire, typiquement masculin, à sens unique, sans dialogue, possesseur de la vérité, qui pouvait se permettre tous types de sanctions, depuis le simple regard jusqu'à la réprimande physique. Une autorité définie par ce pouvoir conféré à son exécutant, son rôle et sa fonction sociale. Un modèle que l'école de police allait naïvement ou

stratégiquement confirmer. Un modèle fondamental qui suivrait ces policiers dans leurs carrières respectives. Un modèle où la menace et l'intimidation ont joué des rôles de premier plan et où la violence physique n'était pas en reste non plus.

Nous terminons ce chapitre par une présentation de l'école de police du type militaire par laquelle les jeunes en formation ont appris à définir leurs futurs rôles de policiers. Dans la foulée du redressement moral souhaité des corps de police oeuvrant en Amérique du Nord, l'école de police de la Sûreté qui voit le jour établira, comme on l'observe partout ailleurs, une ligne directrice de type militaire. Une école où l'autorité dicte et où les étudiants obéissent sans maugréer ; modèle semblable à ce que ces jeunes hommes ont toujours connu. L'École apparaît comme une brève halte de formation où les hommes doivent afficher leur caractère. Tout y est très physique. La démonstration des traits types de masculinité y fait office de référence. C'est une école qui leur fera comprendre rapidement que les déviations anciennement courantes dans la police ne seront plus jamais tolérées. Une école qui édicte les nouvelles règles et attitudes du policier professionnel dans l'exercice de ses fonctions.

Dans le quatrième chapitre, nous nous sommes d'abord attaché à définir les concepts de profession, professionnalisme et professionnalisation. L'idée d'une police professionnelle ou plus professionnelle ne date pas d'hier. En 1960, ce virage observé tend justement à faire de la Sûreté provinciale une police plus professionnelle. On veut modifier des attitudes et des comportements. On veut faire de la Sûreté un corps de police plus discipliné. Y a-t-il des éléments ou un ensemble de critères qui permettent de confirmer l'atteinte du statut de professionnel par un groupe d'individus exerçant un même métier ? La littérature parle de professionnalisation en proposant différents éléments évaluatifs : scolarité, attitudes, valeurs, code d'éthique entre autres.

Après avoir débattu la question et présenté nos éléments de référence, nous en venons à la conclusion que ces nouveaux policiers qui entrent à la Sûreté provinciale au début des années 1960, de par le bagage qu'ils possèdent par rapport à leurs prédécesseurs, étaient sûrement plus professionnels dans leur façon d'exercer le métier.

Ce qui ne nous permet pas d'affirmer, cependant, qu'ils étaient des professionnels au sens propre de ce concept. Et nous en concluons même que cette démarche de 1960 a marqué le départ d'un long processus vers la professionnalisation de la Sûreté provinciale, processus qui ne nous semble pas encore terminé à ce jour, mais dont le parcours présente une progression intéressante.

Nous présentons également dans ce chapitre comment s'est faite la transition entre l'école et la réalité policière. Ce qui nous amène à parler de socialisation et de normalisation en milieu de travail. Découvrant comment les nouveaux policiers issus de l'école de police ont rapidement fait emprise sur tout ce qui touchait le domaine de la patrouille, nous avons osé parler de socialisation inversée. En effet, ces nouveaux policiers ont rapidement édicté de nouvelles règles dans ce secteur de travail spécifique, et, contrairement à ce qui s'observe habituellement, ce n'est pas le milieu d'accueil qui a imposé les siennes. En fait, ces jeunes policiers ont rapidement pris le contrôle de ce milieu de travail qui les a accueillis.

Cependant, une question importante a surgi à travers l'analyse des propos de nos interlocuteurs. Nous nous sommes rendu compte que ce virage organisationnel n'avait pas touché en profondeur tous les secteurs de travail de la Sûreté. En effet, selon les commentaires recueillis, ce qui apparaît comme l'épine dorsale de la Sûreté depuis sa fondation, le secteur judiciaire, celui des enquêtes, n'a pas, ou très peu été touché par cette réforme. Les jeunes policiers qui ont joint ces unités dans leur parcours professionnel ont dû s'adapter aux méthodes du milieu en place. Ceci nous a amené à poser une question fondamentale. Doit-on conclure que cette transformation des années 1960 et suivantes, lorsqu'on tient compte du caractère dominant des enquêtes par rapport à la patrouille, n'a été que partielle ?

Nous osons prétendre que l'affaire Matticks, qui a amené la Commission d'enquête Poitras⁸ à scruter ce secteur d'activités de la Sûreté du Québec presque

⁸ Laurence A. Poitras, Louise Viau et André Perreault, *Pour une police au service de l'intégrité et de la justice*, Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec, 1996, 363 p.

quarante ans plus tard a probablement eu le même effet, à l'interne, dans cette organisation policière, que fut l'arrivée de ces jeunes policiers sur la route en 1960. Cette enquête est peut-être l'aboutissement logique d'une réforme avortée ou jugée non nécessaire pour ce secteur spécifique, à l'époque. Nous prétendons aussi que cette Commission d'enquête a forcé la Sûreté du Québec à amorcer des réformes majeures, du même type que celles observées sur la route en 1960, et pour essentiellement les mêmes raisons : dans le but d'y implanter des méthodes, des attitudes et des comportements dits plus professionnels.

Nous concluons ce chapitre en présentant la toute première réalité policière que ces recrues des années 1960 découvrirent en y faisant leurs débuts. Déception, désillusion et interrogations sérieuses ; malgré tout, un défi et un métier fascinant, emballant.

Finalement, nous présentons notre conclusion en revoyant les éléments fondamentaux de cette recherche. D'abord nous revenons sur les conditions de travail de ces jeunes policiers et l'important mouvement de syndicalisation auquel ils furent partie, qui demeure l'héritage central légué, par ces hommes, aux générations suivantes de policiers de la Sûreté. Nous faisons ensuite un bref retour sur une réalité organisationnelle d'importance : la délicate relation entre policiers de la route et policiers d'escouades spécialisées, parce que cette recherche met en évidence le traitement différent que ces deux groupes de policiers vivent lors de la réforme des années 1960. Puis nous regardons très sommairement le travail policier dans le contexte turbulent de la société québécoise de ces années, parce que les policiers font justement partie intégrante de cette société mouvante. Enfin nous résumons les points saillants de cette étude. Après avoir revu les éléments fondamentaux sur lesquels cette réorganisation s'appuie : sélection, scolarisation et formation, nous concluons que cette restructuration majeure, axée sur une recherche de professionnalisation de la Sûreté provinciale, a essentiellement pu voir le jour par la mise en place d'une autorité organisationnelle identique à celles que ces jeunes hommes ont depuis toujours connu. Nous terminons ce chapitre par notre analyse du traitement qu'octroie la Sûreté du Québec à son histoire.

CHAPITRE I

La police comme objet d'étude, et l'histoire socio-culturelle de la Sûreté provinciale du Québec

Dans ce chapitre nous analysons les tendances des études québécoises et internationales sur la police. Nous nous sommes surtout attaché aux études empiriques qui mettent l'accent sur le policier-patrouilleur, son image, sur les écoles de formation policière, la culture policière et sur la professionnalisation de la police. Nous présentons également un aperçu plutôt général de l'histoire de la Sûreté provinciale du Québec, en mettant celle-ci en relation avec les différents gouvernements qui ont dirigé le Québec, pour nous permettre de mieux saisir l'étroite imbrication et dans une certaine mesure la dépendance du monde politique dans laquelle est placée la police.

1. La police : un objet d'étude

« [...] On peut affirmer avec une relative certitude qu'il n'y a pas de groupe professionnel qui ait fait l'objet d'autant d'études que les policiers¹ » prétend, en 1984, le criminologue Jean-Paul Brodeur. En revanche les études québécoises sur ce sujet ne sont guère abondantes, et celles qui existent sont plutôt récentes ; du moins en proportion avec l'abondante littérature anglo-saxonne produite depuis plusieurs années.

En Amérique du Nord, c'est vers la fin des années 1950, mais principalement dans les années 1960 et suivantes qu'apparaissent aux États-Unis les premières études sur la police. De tous les pays anglo-saxons, c'est là qu'on en retrouve le plus grand

¹Jean-Paul Brodeur, « La police : mythes et réalités », p. 9.

nombre². Les Anglais, précurseurs de la police moderne avec Sir Robert Peel³, s'y sont attardés dans la même période que les Américains, alors que les Français l'ont fait au début des années 1980.

Nous croyons que le retard du Québec s'explique par des raisons sociohistoriques. Au moment où s'activent les premières recherches nord-américaines, le Québec vit les dernières années du règne de Duplessis. S'amorce cette période de renouveau social majeur que sera *la Révolution tranquille*, d'où émergent bon nombre des intellectuels québécois contemporains. Nous pensons que les collusions de la police provinciale avec le petit monde de la politique provinciale et sa dépendance envers lui, évidentes pendant de nombreuses années, ont pu annihiler pour ces intellectuels l'idée de s'associer ou de travailler avec “la police”⁴; du moins avec la police provinciale, elle-même perçue à tort ou à raison, par ses actions, comme réfractaire à l'émancipation sociale du Québec. Et cette période des années 1960, quoique différente de celle du Duplessisme, allait elle-même être marquée par une présence policière confrontante avec les éléments sociaux québécois les plus actifs⁵. Les événements d'octobre 1970 et la proclamation des mesures de guerre ont probablement accentué la méfiance du milieu

² « La partie la plus considérable de ces travaux a été effectuée dans les pays anglo-saxons et, de façon particulière aux États-Unis, où l'extrême décentralisation des corps policiers, qui excédaient le nombre de 40,000 a favorisé la poursuite d'études empiriques. » Ce chiffre que cite Brodeur a été fourni par Reith en 1952. Skoler en 1977 le situait à 20,000. Jean-Paul Brodeur, « La police : mythes et réalités », *op. cit.*, p. 9.

³ « Enfin Sir Robert Peel réussit en 1829, à faire adopter par le Parlement le Metropolitan Police Act afin de policer la ville de Londres. [...] La police de Peel s'appuie donc sur le système judiciaire dont la fonction essentielle consiste à réprimer le crime, plutôt que de vouloir régler ou discipliner les conduites humaines. Ainsi, dans l'esprit de la population, la police de Londres n'a pas à juger les individus ni à les surveiller. On comprend pourquoi on n'avait pas jugé bon d'armer les policiers qui patrouillent la ville de Londres. » Jean-Noël Tremblay, *Le métier de policier et le management*, p. 15.

⁴ « [...] les agents de la P.P. étaient appelés à mener une répression anti-ouvrière impitoyable et brutale, du genre de celles que les Québécois de mon âge se souviennent avoir vécu au moment des grèves de l'amiante, de Louiseville et de Murdochville. À ceux qui veulent réhabiliter la mémoire de Duplessis et de ses hommes, il faudra rappeler des réalités aussi élémentaires. » Guy Rocher, préface de Guy Tardif, *Police et politique au Québec*, p. 12.

⁵ « Dans le contexte de l'évolution sociale québécoise, la fin des années soixante apporte avec elle les retombées de la phase euphorique de cette révolution tranquille [...] contestation étudiante au niveau universitaire, collégial et secondaire, alors que le Québec vivra, de façon toute particulière, les manifestations sociopolitiques reliées au Bill 63. » Jean-Carol Boucher, *Le contrôle de l'activité policière: de la commission de police du Québec au Comité de déontologie policière*, p. 21.

intellectuel québécois envers la police⁶.

Nous croyons qu'il en fut de même pour la police de Montréal, qui a été au cœur de plusieurs enquêtes majeures soulignant sa dépendance à l'égard du pouvoir politique municipal. Pensons notamment aux enquêtes Surveyer en 1943, Cannon en 1944 et Caron en 1950⁷. La police montréalaise a également été associée, de par la position névralgique de la métropole sur l'échiquier politique québécois, à des activités plutôt répressives contre le courant social montant de l'époque⁸. L'émeute de la Saint-Jean-Baptiste, en 1968⁹ en a été une des manifestations les plus manifestes.

La Sûreté provinciale et la police de Montréal demeurent, au Québec, les deux organisations policières offrant le plus de similitudes organisationnelles¹⁰, tant par la nature et la diversité de leurs opérations que par le volume de leurs effectifs. Leurs mandats et leurs spécificités géographiques en ont fait les forces policières les plus en

⁶ « ...qu'on ait arrêté sans discernement quelques 500 personnes, sous des prétextes aussi futilles que le fait qu'ils aient été des organisateurs du Parti québécois, et qu'on ait fait des perquisitions aberrantes, poussant le ridicule jusqu'à pénétrer chez un des principaux ministres du Cabinet Trudeau, monsieur Gérard Pelletier. » Jean-Carol Boucher, *op. cit.*, p. 21.

⁷ Jean-Paul Brodeur, *La délinquance de l'ordre: Recherches sur les commissions d'enquête*, 364 p.

⁸ « Les manifestations politiques, sociales et nationalistes sont fréquentes, surtout à Montréal... Le mouvement est lancé le 10 octobre 1964 à Québec -le samedi de la matraque- à l'occasion de la visite de la reine. Ensuite, dans la foulée des marches de Martin Luther King en Alabama et des révoltes de Watts à Los Angeles, Montréal connaît, le 24 mai 1965, une des plus violentes répressions policières conduisant à 203 détentions, 131 accusations et 13 policiers gravement blessés. La tension est à son comble durant toute la durée de l'Expo en 1967. La parade de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 1968 -le lundi de la matraque- atteint un paroxysme de violence ; 135 blessés et 300 arrestations... L'année 1969 établit un record avec 109 manifestations importantes, dont celles du pavillon Hall de Sir George Williams en février, du « Mc Gill français » ...En 1968 et 1969 des bombes explosent un peu partout : à la Bourse de Montréal, au siège social de Domtar et à la gare centrale du CN. Même la demeure du maire Drapeau est dynamitée deux semaines avant la grève des policiers. » Jacques Rouillard et Henri Goulet, *Solidarité et détermination, Histoire de la Fraternité de policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal*, p. 155-156.

⁹ « Sur le plan sociopolitique proprement dit, la grève des policiers de Montréal et la nuit de la Saint-Jean-Baptiste, au mois de juin 1968, constituent également des situations qui ont mis en relief les nouvelles interrogations sociopolitiques initiées par ce phénomène irréversible de la révolution tranquille québécoise. » Jean-Carol Boucher, *op. cit.*, p. 21.

¹⁰ « Il faut dire cependant, en toute justice, que la méfiance n'existe nulle part ailleurs plus que dans la police et que, même les trois grandes organisations policières que sont la Gendarmerie fédérale, la Sûreté du Québec et la Police de Montréal, sont loin de tout se dire entre elles. » Guy Tardif, *op.cit.*, p. 158.

vue et les chefs de file de l'activité policière québécoise. On peut présumer que si ces deux organisations n'ont pas ou si peu fait l'objet de recherches scientifiques autrement que pour certains aspects historiques, peu d'organisations policières ailleurs au Québec ont été analysées ; ce que démontre l'historiographie québécoise.

Encore aujourd'hui, la volonté de mieux connaître la police ne nous apparaît pas évidente tant chez les intellectuels que chez les policiers québécois. Seuls certains scientifiques provenant surtout de l'École de criminologie de l'Université de Montréal et quelques rares historiens se sont aventurés sur ce terrain, alors qu'aux États-Unis la pluralité et la diversité des milieux des chercheurs est plus manifeste. Ainsi, l'indifférence des intellectuels québécois envers la police comme objet d'étude, alliée au manque d'intérêt des forces policières pour la connaissance scientifique¹¹ ont créé cet état de fait. À la Sûreté du Québec, encore aujourd'hui, rien ne tend à démontrer une meilleure disposition à se laisser étudier, connaître et comprendre. À la fin des années 1980, les recherches de J. Raymond Proulx, ex-capitaine à la Sûreté, et de l'historien Jean-François Leclerc devaient aboutir à la publication du premier document d'importance relatif à l'histoire de cette institution. À la suite du départ du directeur général Jacques Beaudoin, qui avait lui-même commandé cette recherche, l'autorisation de publication de ce document n'a jamais été accordée ; parce que, aurait-on signifié en haut lieu, « cette histoire organisationnelle était trop teintée de politique¹². »

¹¹ « [...] comme le comportement criminel, l'action policière est un objet qui oppose une résistance délibérée au projet de connaître. [...] l'action policière, comme la délinquance, n'est pas un objet *disponible* pour la théorie. Non seulement se dérobe-t-il mais, à la différence cette fois du comportement illégal, cette dérobade est parfois institutionnalisée par des législations comme la *Loi sur les secrets officiels* qui préservent la confidentialité des opérations. » Jean-Paul Brodeur, « La police : mythes et réalités », *op. cit.*, p. 9.

¹² Propos de M. Jacques Beaudoin, ex-directeur de la Sûreté du Québec, 1974-1988, recueillis aux funérailles de l'agent Yves Saint-Arnaud de la Sûreté municipale de Sainte-Julie, février 2000. Allusion à ce document par M. Proulx lors de notre rencontre, novembre 1999. Également « Ce modeste document est avant tout un "historique de service". Les faits et les événements ne sont donc pas analysés ni commentés. Ils le seront à l'issue de la recherche en profondeur que j'ai entreprise avec Jean-François Leclerc, historien diplômé de Montréal, et qui donnera lieu à un ouvrage plus important sur l'histoire de la Sûreté du Québec, de ses origines à nos jours. » J. Raymond Proulx, lieutenant, *La Sûreté du Québec depuis 1870*, 99 p. et le document synthèse de Leclerc présenté dans la revue Criminologie en 1989 : « La Sûreté du Québec des origines à nos jours : quelques repères historiques », p. 107-127.

2. Inégal développement des études

2.1 Au Québec un champ d'étude encore en friche

La défunte Commission de Police du Québec, créée en 1968, qui avait pourtant reçu un mandat législatif clair¹³, n'a jamais été en mesure de lancer la recherche sur la police. L'Association des Chefs de Police et Pompiers du Québec s'est toujours faite plus que muette dans ce domaine ; on ne peut même pas prétendre qu'elle s'intéresse à la recherche fondamentale. Si les associations syndicales qui représentent les policiers ont participé à certaines études d'importance, jamais à notre connaissance celles-ci n'ont eu de retombées médiatiques significatives ; encore moins à l'intérieur des créneaux internes de communication de l'appareil policier. De son côté, l'Institut de Police du Québec n'a jamais réussi, depuis sa création en 1969, à mettre sur pied son propre département de recherche, comme il n'a jamais réussi non plus à éveiller ni à susciter l'intérêt d'universités québécoises envers la communauté policière. Ce n'est que par sa toute nouvelle loi créant l'École nationale de police¹⁴, adoptée en juin 2000, que le législateur québécois tente, de nouveau, par une mesure législative contraignante¹⁵, d'amorcer une véritable recherche structurée dans ce secteur.

Finalement, seule l'Université de Montréal, par l'intermédiaire des activités de son Centre international de criminologie comparée¹⁶, semble vraiment s'en être préoccupée.

Ainsi au Québec, la police a surtout été abordée dans sa dimension historique¹⁷.

Les présentations varient dans le contenu et la forme ; en général ce sont plutôt des

¹³L.R.Q. 1968, c. 17. *Loi de police*, art. 17 c.

¹⁴L.Q. 2000, c. 12, *Loi sur la police*, art. 7.

¹⁵*Ibid.*, art. 12.

¹⁶« En raison de son statut de premier centre de criminologie du Canada francophone, sinon de la francophonie, le CICC doit couvrir la majeure partie des problèmes se posant dans cette discipline [...] 1er axe - la criminalité, la sécurité, la police. [...] Ainsi Brodeur, spécialiste du fonctionnement policier, travaille de concert avec Cousineau et Bacher, spécialistes de la sécurité privée, à mieux comprendre les institutions actuelles de sécurité. Brodeur et Cusson développent en commun le champ des opérations de police transnationale et du crime organisé. » http://www.cicc.umontreal.ca/prog_scient.thml, consulté le 02/04/01.

¹⁷« La majeure partie de la production historique sur la police au Canada depuis un siècle est en effet constitué de récits anecdotiques, de recueils de souvenirs et de quelques histoires de service, très rarement d'études réalisées par des chercheurs des sciences sociales. » Jean-François Leclerc, *op. cit.*, p. 108.

récits que des analyses¹⁸. En toute concordance avec ce qui s'est observé ailleurs quand ce type de recherche a débuté, selon Giroux : « L'histoire institutionnelle fut la première véritable manifestation des recherches sur la police. [...] Cette approche fut utilisée dès le début du siècle et fut dominante jusqu'à la fin des années soixante¹⁹. »

Le service de police de la ville de Montréal demeure le plus étudié des services de police québécois. Par la voie de deux publications distinctes (1971 et 1974), Jean Turmel²⁰ présente l'histoire corporative de ce service policier de 1796 jusqu'à son intégration à la Communauté Urbaine de Montréal, le 1^{er} janvier 1972. Deux recherches universitaires récentes nous éclairent également sur ce service de police : Daniel Dicaire²¹ (1999), s'attarde à la période 1838-1858 et, par le biais du cadre théorique de régulation sociale, tente d'en cerner le rôle et la place. Éric Giroux²² (1996), s'attache à la définition du travail policier et au portrait socioculturel des policiers montréalais de 1865 à 1924.

Cette dernière étude est particulièrement intéressante parce qu'elle permet de dégager plusieurs similitudes entre la période qu'elle traite et celle que nous étudions nous-même. De fait, nombre de problématiques énoncées auxquelles a été confronté ce service de police ressemblent étrangement à celles identifiées à la Sûreté provinciale et pour lesquelles des changements majeurs furent orchestrés au début des années 1960 : ingérence politique, formation inadéquate, piètre qualité des hommes recrutés, mœurs

¹⁸ Gérald Gagnon, *Histoire du service de police de la ville de Québec*, 189 p., Jean-François Leclerc, *La Sûreté du Québec des origines à nos jours...op. cit.*, J. Raymond Proulx, *La Sûreté du Québec depuis 1870, op. cit.*, *La Sûreté du Québec de 1870 à 1995*, Nicole Jobin, 41 p., Jean Turmel, Yolande Frenette, Jean Archambault, *Premières structures et évolution de la police de Montréal, 1796 à 1909*, 120 p. et *Police de Montréal historique du service 1909-1971*, 271 p., Marie-Claude Letarte et Benoît Desrosiers, *L'histoire des policiers-pompiers de Drummondville. Des origines à nos jours*, 170 p., Gordon McCauley et Laurent Blais, *La police de Sherbrooke. 125 ans d'Histoire*, 261 p.

¹⁹ Éric Giroux, « Les policiers à Montréal : travail et portrait socioculturel, 1865-1924 », p. 2.

²⁰ Jean Turmel, *Premières structures et évolution de la police de Montréal, op. cit.*, *Police de Montréal, historique du service 1909-1971, op. cit.*

²¹ Daniel Dicaire, « Police et société à Montréal au milieu du XIX^e siècle », 116 p.

²² Éric Giroux, *op. cit.*

déviantes, inefficacité, corruption, insatisfaction face au système de promotions et de recrutement des détectives chez les constables, définition d'un modèle type d'hommes à recruter comme policiers, et préalables nécessaires à cette fonction.

L'histoire de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté Urbaine de Montréal²³, de Jacques Rouillard et Henri Goulet, publiée en 1999, est également intéressante à plusieurs points de vue. D'abord, la présentation détaillée de la longue démarche de syndicalisation de cette organisation policière, 1908-1950²⁴, nous permet de faire un parallèle important avec celle qui se met en branle à la Sûreté provinciale dans le courant des années 1960, en y exposant plusieurs éléments de similitude. Les principales revendications sont de même nature : dénonciation du niveau de rémunération et des conditions de travail par rapport à d'autres corps policiers de même envergure, système de promotion déficient²⁵. Ce processus de syndicalisation nous permet de saisir entre autres comment ces revendications sont en harmonie avec les milieux sociaux dans lesquels les policiers œuvrent et par lesquels, comme tout groupe de travailleurs d'importance, ils sont influencés, dans leur processus d'évolution corporatif. Ainsi, il est intéressant de noter que la démarche de syndicalisation des policiers de Montréal s'opérera en même temps que s'éveillera, chez les différents employés municipaux de cette ville²⁶, le besoin de se regrouper. Comme émergera le besoin de se regrouper des policiers provinciaux en parallèle au besoin de syndicalisation des employés de la fonction publique québécoise. Ceci nous aide à encore mieux saisir pourquoi le milieu policier doit toujours être analysé en le situant dans le contexte socio-politique de l'époque qui le circonscrit.

Cet ouvrage nous permet également de confirmer la constance des éléments

²³ Jacques Rouillard et Henri Goulet, *Solidarité et détermination, Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté Urbaine de Montréal*, 365 p.

²⁴ *Ibid.*, p. 15.

²⁵ *Ibid.*, p. 20, 41, 43, 47, 50, 73.

²⁶ « La syndicalisation des policiers de Montréal s'est faite en même temps que celle d'autres employés des services municipaux : ouvriers de l'aqueduc et de l'incinération, employés de bureau et aussi conducteurs de tramway oeuvrant cependant à l'époque pour l'entreprise privée. » *Ibid.*, p. 19.

évoqués dans ce long processus de professionnalisation de la fonction policière québécoise. Car on y découvre que les multiples raisons ayant été à l'origine de cette transformation radicale que connaîtra la Sûreté provinciale dès le début des années 1960, formation inadéquate, ingérence politique, système de recrutement déficient, indiscipline, inefficacité, laxisme des autorités en place, ont été parmi les principales récriminations contre le service de police de Montréal pour la même période²⁷.

Enfin ces auteurs confirment l'ensemble des propos que nous avons recueillis quant à cette période excessivement dynamique que furent les années 1960-1970, autant pour l'effervescence observée à l'intérieur du monde policier que pour celle que vivait la société québécoise dans son ensemble.

Hormis les auteurs qui ont suivi la voie historique dans leur étude du milieu policier, les chercheurs québécois qui ont traité de cet objet l'ont abordé en fonction de créneaux variés. Cependant, Jean-Paul Brodeur et André Normandeau sont sans aucun doute ceux qui ont le plus contribué à une meilleure connaissance de cet objet.

Brodeur a abordé l'objet police sous plusieurs aspects et en a présenté de façon constante les différentes tendances et orientations²⁸. Dans l'introduction de *La police ; mythes et réalités*, en 1984, faisant entre autres le point sur la recherche policière empirique, il dégage les deux principales constantes de celle-ci : l'accent sur la violence

²⁷Jacques Rouillard et Henri Goulet, *Solidarité et détermination*, Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté Urbaine de Montréal, p. 16,17, 39, 40, 99, 100.

²⁸Il a publié, entre autres : « *L'ordre délinquant* » 1979, « *Legitimizing Police deviance* » 1981, « *High Policing and low policing : Remarks about the Policing of Political Activities* » 1983, *La délinquance de l'ordre : Recherches sur les commissions d'enquête*, 1984, 364 p., « *La police : mythes et réalités* », 1984, p. 1-41., *Justice pénale et privatisation*, 1988, « *Recherches sur la police en Amérique du Nord (1985-1989)* », Actes du colloque de 1989, 1990., *La police communautaire : recherches sur la police en Amérique du Nord (1985-1989)* 1989, « *Police et sécurité en Amérique du Nord* » 1990, p. 203-240., « *Policier, l'apparence* » 1991, p. 285-332., « *Police et coercition* », 1994, p. 457-485., *Comparisons in policing : An international perspective*, 1995, 242 p., *How to recognize good policing*, Police executive research forum, 1998, 259 p., *Un nouveau paradigme de violence ?* 1998, *Un débat raisonné ? : retour sur dix ans de sécurité intérieure*, 1999.

et le maintien de l'ordre²⁹. Le patrouilleur, les policiers en uniforme, constate-t-il, ont été l'unique centre d'intérêt pendant de nombreuses années. Cette recherche, précise-t-il, privilégie « les tâches de maintien de l'ordre et de la paix dans l'identification de la nature de la fonction policière³⁰. » La police est perçue « comme un service réactif dont l'intervention était déterminée de l'extérieur³¹. » En 1984, il constate que c'est « l'étude de la mobilisation policière, ce qui déclenche l'intervention de la police³² » qui retient dorénavant l'attention. Une telle approche modifie la perspective.

Le milieu des années 1970, poursuit-il, a vu la « la déterritorialisation de l'objet police³³ » ; l'éclatement de ce champ et l'appréhension de nouveaux objets : « enquêteurs spécialisés, les services politiques de sécurité de l'État, les informateurs réguliers et les autres auxiliaires souterrains de la police et enfin les agences de sécurité privée³⁴. » Il s'avère impossible de rendre compte de façon unilatérale de la réalité policière, note-t-il, parce que cette dernière comporte trois niveaux distincts : « le mot police désignait toute façon contraignante de structurer l'espace social, la difficulté de définir adéquatement la notion qualitative du policier produite par une pluralité d'appareils policiers, l'extrême diversité des corps policiers et de leurs tâches³⁵. »

Enfin, il pointe certains thèmes qui ont marqué jusque là l'étude de cet objet :

²⁹ « Il existe deux prises de position qui sont demeurées relativement inchangées, depuis les débuts de la recherche empirique sur la police, que l'on peut situer aux États-Unis, vers 1950 (Westley 1953). [...] la relation constitutive entre le travail policier et les notions de violence et coercition. Westley (1970), Muir (1977), Bittner (1980), en France, Loubet del Bayle (1981). [...] la négation soutenue que le rôle *essentiel* (ou principal) de la police, qu'on l'envisage en théorie ou en fait, soit de réprimer la criminalité. Le mandat de la police résiderait dans le maintien de l'ordre...Wilson (1968, 1982) Manning (1977), Evans (1974) Alderson (1979), également Reiss (1971) Greenwood *et al.* (1975) Black (1980), au Canada Erickson (1981, 1982) » Jean-Paul Brodeur, *Mythes et réalités*, *op. cit.*, p. 11-12.

³⁰ *Ibid.*, p. 14.

³¹ *Ibid.*, p. 15.

³² *Id.*

³³ *Ibid.*, p. 14.

³⁴ *Ibid.*, p. 15.

³⁵ *Ibid.*, p. 17-19.

l’attribution qui lui est faite « du monopole légal du recours à la force physique³⁶ », « l’illusion de l’enquête policière comme étant le centre de l’activité policière³⁷ » et pour conclure, la police comme un « État dans l’État » ou le « bras armé de l’État³⁸ ».

En 1994, dans *Police et coercition*³⁹, Brodeur s’attaque plus précisément à la théorie du sociologue américain Egon Bittner qui fut une référence descriptive pendant plus de deux décennies⁴⁰. S’appuyant sur une étude quantitative effectuée auprès d’un échantillonnage de 646 policiers du Service de police de la communauté urbaine de Montréal⁴¹, il nuance la théorie bittnerienne :

[...] Pour ce qui est de la force, la caractéristique de la police est moins d’en monopoliser l’exercice que d’y avoir recours dans des situations beaucoup plus variées que d’autres appareils qui partagent avec elle la prérogative de l’exercer légitimement⁴².

Les travaux du criminologue Normandeau touchent surtout les nouvelles approches en matière de relations avec les citoyens⁴³. Il est intéressant de noter l’augmentation du nombre de références québécoises proposées dans le guide de lecture

³⁶Jean-Paul Brodeur, *Mythes et réalités*, op. cit., p. 19.

³⁷Ibid., p. 20-21.

³⁸Ibid., p. 21.

³⁹Jean-Paul Brodeur, « Police et coercion » op. cit.

⁴⁰Bittner prétendait : « It makes much more sense to say that the police are nothing else than a mechanism for the distribution of situationnally justified force in society. » Dans la poursuite d’une remise en question de cette théorie, aux États-Unis par Manning(1988, 1992, 1993), Reiss (1992), au Canada par Erickson (1994) et au Royaume-Uni par Cain (1973,1979), Johnston (1992) Shearing(1984,1992), Brodeur présentait ainsi ses travaux : « nous nous proposons de soumettre à un examen critique la sociologie de la police, qui constitue l’effort le plus élaboré pour articuler une théorie de la police fondée sur l’usage de la force physique. » Dominique Montjardet, *Ce que fait la police, sociologie de la force policière*, p. 15.

⁴¹Ibid., p. 470.

⁴²Ibid., p. 480.

⁴³Une police professionnelle de type communautaire,Tome I, 325 p., Une police professionnelle de type communautaire, Tome II, 358 p., L’Évaluation de la police communautaire en Amérique, 1995, Police de proximité, police communautaire, police d’assurance pour l’an 2000, 1994, Avec B. Leighton, Une vision de l’avenir de la police au Canada : Police-Défi 2000, 1990, La police communautaire en Amérique, 1992, L’Évaluation de la police communautaire au Canada, 1992, Avec Deer et Gabor, La police ; un nouveau professionnalisme, 1991.

du deuxième tome, portant sur la police communautaire⁴⁴. Ceci confirmerait, d'après nous, une certaine spécificité de la recherche au Québec, principalement articulée autour de la définition de la relation policiers-citoyens et de sa relative nouveauté dans le temps. Toutes les références énumérées datent des années 1990 et suivantes.

Le criminologue et ex-politicien Guy Tardif⁴⁵, par sa cueillette qualitative des propos de soixante-quatre (64) chefs ou ex-chefs de police québécois, s'est employé à démontrer l'évidence de l'emprise du politique sur la police. Il touche un des aspects essentiels de cet objet : sa légitimité⁴⁶. Jean-Carol Boucher⁴⁷ s'est attardé aux différents mécanismes de contrôle de l'activité policière au Québec, de leur évolution à partir de la création de la Commission de police du Québec jusqu'à l'apparition des organismes chargés de l'application d'un code de déontologie policière⁴⁸. Le politologue Gérald Boismenu et ses collaborateurs ont analysé la police sous l'angle d'un mécanisme de régulation sociale⁴⁹. Ils ont également touché certains aspects de sa légitimité⁵⁰.

Henri-Paul Vignola, ex-directeur du SPCUM, a profité de son expertise

⁴⁴ André Normandeau, *Police professionnelle de type communautaire*, Tome II, *op cit.*, p. 334-353.

⁴⁵ Guy Tardif, *Police et politique au Québec*, *op.cit.*

⁴⁶ « Là où les conflits interpoliciers sont plus sérieux, c'est entre les deux grandes organisations policières que sont la police de la métropole et celle du gouvernement. Ce qui peut paraître n'être qu'une guerre de polices, s'inscrit dans le cadre d'une lutte politique entre l'administration montréalaise et l'administration gouvernementale. » Guy Tardif, *op. cit.*, p. 159. Le sociologue français Montjardet précise ainsi cette légitimité, en citant cette adhésion de Weber aux propos de Trotski: « Tout état est fondé sur la force. » [...] L'État contemporain [est] une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé [...] revendique avec succès pour son propre compte le *monopole de la violence physique légitime*. [...] par la création, l'entretien et le commandement d'une force physique susceptible par sa supériorité d'interdire à tout autre le recours à la violence, ou de la contenir dans les cadres (niveau, formes, objets), que l'État autorise lui-même. Cette *force publique* est plus communément dénommée police. » Dominique Montjardet, *Ce que fait la police*, *op. cit.*, p. 7.

⁴⁷ Jean-Carol Boucher, *op. cit.*

⁴⁸ « En conséquence si l'autorité policière est nécessaire, il importe également de mettre en place un organisme administratif qui agira en tant qu'organisme de surveillance et de contrôle de l'activité policière, constituant en quelque sorte une « Police de la police » » *Ibid.*, p. 7.

⁴⁹ Gérald Boismenu, *Les mécanismes de régulation sociale; la justice, l'administration , la police*, 256 p.

⁵⁰ « La contestation et la perte de légitimité des appareils administratif, policier et judiciaire donnent lieu à des politiques visant leur modernisation, l'amélioration de leur efficacité, le renforcement de la régulation non juridique et la redéfinition des paramètres de leur légitimité. » *Ibid.*, p. 13.

d'administrateur policier pour tenter de situer, par une approche historique, les défis de la police en l'an 2000⁵¹. Dans le cadre d'une recherche ethnographique menée sur les terrains de l'Institut de Police du Québec, de la Sûreté du Québec et du Service de police de la communauté urbaine de Montréal⁵², entre 1989 et 1992, Jean-Noël Tremblay aborde « les activités du patrouilleur, de l'organisation de son travail et de l'administration de ses services⁵³ », dans l'observation ponctuelle de policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, Alain Baccigalupo, du Laboratoire d'études politiques de l'Université Laval, présente un ensemble de réformes amorcées ou souhaitées au sein des forces policières québécoises et canadiennes⁵⁴.

2.2 Les études internationales : une attention centrée d'abord sur les patrouilleurs, la culture de groupe et le processus de professionnalisation de la police

Les États-Unis ont été le fer de lance de la recherche sur la police. Cela s'explique à la fois par le nombre considérable d'organisations policières dans ce pays et par la perspicacité des chercheurs qui ont réussi, grâce à leur ténacité, à se faire admettre dans leur giron⁵⁵. Les études ont débuté dans le courant des années 1950 pour devenir vraiment intensives dans les années 1960. Un relevé substantiel des références bibliographiques contenues dans « Policing : a view from the street » de Manning et Van Maanen (1978) produites dans la période des années 1950-1969, nous permet d'en

⁵¹ Henri-Paul Vignola, *Police : le défi des années 2000*, 181 p.

⁵² Jean-Noël Tremblay, *Le métier de policier et le management*, op. cit.

⁵³ *Ibid.*, p. 2.

⁵⁴ Alain Baccigalupo, *La police au Québec et au Canada : réformes pour le troisième millénaire*, 44 p.

⁵⁵ Jean-Paul Brodeur, *La police : mythes et réalités*, op. cit., p. 11.

mesurer, déjà, toute l'étendue⁵⁶.

Tenant compte de la multitude et la diversité des travaux américains en la matière et considérant que l'analyse de Brodeur nous permet d'en situer les paramètres centraux, nous avons privilégié l'historiographie empirique qui nous est surtout présentée par Manning et Van Maanen dans « Policing : a view from the street ». Ces travaux ont été réalisés en grande partie dans la période de couverture de notre propre recherche ; et ils sont demeurés, pour la plupart, des classiques.

Peter K Manning⁵⁷ a porté son attention sur le patrouilleur. Voici les éléments sur lesquels il s'est penché : sa culture, ses mandats, ses problématiques, son association à un système politique. « The policemen's view of his role and his occupationnal culture are very influential in determining the nature of policing⁵⁸. » Egon Bittner⁵⁹, pour sa part, a scruté la police en tant que force coercitive. Il nous parle de cette organisation quasi-militaire dans sa conception, sa structure et ses nombreuses analogies : discipline, formalisme, règles, obéissance aux supérieurs. L'objectif de professionnalisation poursuivi par la police amène celle-ci à se défaire d'attitudes et d'influences indésirables. On y forme un soldat plutôt qu'un praticien compétent. C'est un milieu qui se tient à l'écart de l'avancement des sciences administratives, observe

⁵⁶ Whyte, *Street corner society* (1943), Westley, *The police: a sociological study of law, custom and morality* (1951), *Violence and the police*, (1953), *Secrecy and the police* (1956), Smith, *Police in the United States* (1960), Robin, *Justifiable homicide by police officers* (1963), Banton, *The police in the community* (1965), *The police: six sociological essays* (1967), Reiss, Bordua, McNamara, *Behind the field* (1967), Reiss, Bordua, *The Police* (1967), Mc Namara, *Uncertainties in police work: the relevance of police recruits' background and training* (1967), Kadish, *Mental Health training of the police* (1966), Niederhoffer, *Behind the shield* (1967), Sholnick, *Justice without trial* (1966), *The politics of protest* (1969), Chevigny, *Police power: police abuses in New-York* (1969), Rose, *The police: law custom and morality* (1967) Wilson, *Varieties of police behavior* (1968), *What makes a better policeman?* (1969), Bittner, *The police and skid-row: a study of peace-making* (1967), *The police and their problems* (1963), *Generational and ethnic differences among the police officers* (1964). Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing: a view from the street*, 349 p.

⁵⁷ Peter K. Manning, « The police : Mandate, Strategies, and Appearances », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *op. cit.*, p. 7-31.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 28

⁵⁹ Egon Bittner, « The functions of the police in modern society », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *op. cit.*, p. 32-51.

Bittner. John Van Maanen⁶⁰ s'est penché sur le patrouilleur, l'homme le plus en évidence, celui qui intervient quotidiennement dans la vie des citoyens. C'est un groupe ignoré des chercheurs en sciences sociales, constate-t-il. C'est également un groupe d'hommes stéréotypés ; conservateurs, isolés, homogènes, avec une mission commune, gouverné par une sous-culture de normes et de valeurs. « In short, when a policeman dons his uniform, he enters a distinct subculture governed by norms and values designed to manage the strains created by his unique role in the community⁶¹. » Parlant de socialisation organisationnelle⁶², Van Maanen évoque les thèmes suivants : persuasion, orientations comportementales, croyances, attitudes, comportements, contrats psychologiques. De l'école de police, il décrit quatre étapes importantes : la pré-entrée, l'admission, la formation et la métamorphose. De son côté, se référant au recrutement et à l'école de police, Richard N. Harris⁶³, aborde les thèmes suivants : professionnalisation, esprit de corps, image, apparence, propreté, respectabilité, vertus, honneur, intégrité, honnêteté, éthique de la masculinité. « The physical image seemed to be closely associated with the moral image, which connotes respectability, convention, piety, virtue, and honor. Physical appearance was used as an indicator of a person's place in the moral structure⁶⁴. »

Pour mieux situer l'ampleur de la recherche aux États-Unis et le retard important du Québec en ce domaine, Manning présente à la fin de son volume (1978) ce qu'il appelle : « Selected research studies of police : published works, dissertations, theses, and works in progress⁶⁵ ». On y décompte les noms de 32 professionnels ayant produit sur le sujet, 28 dissertations, 3 *Master's theses*, et 21 *works in progress*⁶⁶.

⁶⁰John Van Maanen, « Kinsmen in repose : occupational perspectives of patrolmen », p. 115-129, et « Observations on the making policemen » Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *op. cit.*, p. 292-308.

⁶¹John Van Maanen, « Observations on the making policemen » *op. cit.*, p. 292.

⁶²John Van Maanen, « Kinsmen in repose...», *op. cit.*, p. 115-129.

⁶³Richard N. Harris, « The police academy and the professional self-image », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *op. cit.*, p. 273-291.

⁶⁴*Ibid.*, p. 283.

⁶⁵Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing : a view from the street*, *op. cit.* p.350-359.

⁶⁶*Id.*,

L'ensemble des études canadiennes-anglaises demeurent surtout axées sur les aspects historiques de la police. Ce sont Greg. Marquis et John C. Weaver qui se sont surtout investis dans ce champ⁶⁷. Cependant, c'est le criminologue Richard V. Erickson qui, le premier, a réalisé les travaux les plus significatifs, par la publication de *Reproducing order : a study of police patrol work*⁶⁸ en 1982. Il s'agit d'une étude empirique conduite auprès de policiers rattachés à un corps de police régional de la province de l'Ontario. Erickson y aborde le rôle du patrouilleur et de ses tâches, son pouvoir discrétionnaire, sa construction d'un environnement criminel, les aspects sociaux, culturels et économiques engendrés par son travail et ses répercussions sur la communauté qu'il dessert⁶⁹. Cette étude constitue l'épine dorsale de la recherche policière au Canada, comme le précisait le sociologue français Montjardet : « Et l'auteur de constater que si quelques-unes de ces questions avaient été étudiées par la police aux États-Unis, à un moindre degré en Grande-Bretagne, il n'y avait pratiquement rien sur la police dans son pays, le Canada⁷⁰. »

La recherche britannique se développe également à partir des années 1960 et suit la même trajectoire que les recherches américaines. Les chercheurs français, d'autre part, ont commencé à s'intéresser à la police lors de l'accession des socialistes au

⁶⁷ « *Machine of Oppression Under the Guise of the law* » ; *The Saint-John Police Establishment, 1860-90*» (1986), *The Police Force in St. John's, New-Brunswick, 1860-1890*, (1987) « *Police Unionism in Early Twentieth-Century Toronto* » (1989), *Policing Canada's Century: A History of the Canadian Association of Chiefs of Police* (1993), *Working Men in Uniform : The Early Twentieth-Century Toronto Police* (1987), « *Enforcing the Law : The Charlottetown Police Force* » (1968). Marquis Greg. *Crimes,Constables and Courts. Order and Transgression in a Canadian City, 1816-1970*, (1995), « *Introduction. Trends and Questions in New Historical Accounts of Policing* » (1990), « *Social Control, Martial Conformity, and Community Entanglement : The Varied Beat of the Hamilton police, 1875-1920.* » Weaver John C. Extraits des bibliographies de Éric Giroux, *Les policiers de Montréal....op. cit.*, et Daniel Dicaire, *Police et Société à Montréal au milieu du XIXe siècle, op. cit.*

⁶⁸Richard V. Erickson, *Reproducing order : a study of police patrol work*. 244 p.

⁶⁹ « the most basic question is, who controls the police and how is this accomplish ? How do the police officers spend their time ? What do exercises of discretion look like ? What does this tell us about the role of the police in constituting crime and other objects of their environments ? What does it suggest about their wider social, cultural, economic, and political functions ? Ultimately, does the view of policing portrayed in research lead us to question the massive build-up of policing and its dispersal as an everyday fact of community life ? » Richard V. Erickson, *op cit.*, p. 31.

⁷⁰Dominique Montjardet, *Ce que fait la police...* citant Erickson (1982), *op.cit.*, p. 35.

pouvoir⁷¹. La création de l’Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure (HESI), en 1989, a permis l’intensification de la recherche dans ce champ⁷². Là comme ailleurs, la police y a d’abord été étudiée dans ses dimensions historiques. Les chercheurs ont par la suite mis l’accent sur la compréhension de cet objet dans ses dimensions culturelles et professionnelles⁷³. Ces recherches ont été soutenues par trois grandes études : l’enquête quantitative de la société Interface de 1982 auprès de 70 000 policiers, l’enquête qualitative auprès de 96 élèves gardiens de la paix, 1983-1984, enfin, une recherche longitudinale d’une promotion d’élèves gardiens de la paix, soit environ 1000 individus (en cours en 1996)⁷⁴. Ces études se situent dans la lignée directe de notre recherche et sont d’un apport majeur quant à la compréhension et la définition de ses propres éléments identitaires.

Tentant de définir la police, Montjardet dira que:

Depuis que les sciences sociales étudient la police, la question de la définition de l’objet étudié y nourrit un intense débat. [...] Bref, la dimension institutionnelle de toute police s’analyse comme la réunion de deux éléments distincts analytiquement. Un élément universel, commun à toute police, son institution (au sens dynamique du terme) comme un instrument de distribution de la force dans un environnement social défini. [...] Et un élément spécifique qui en revanche différencie la police : les finalités qui sont socialement assignées à l’usage de la force dans une société donnée et qui s’identifient à la fois par des prescriptions normatives particulières et par des pratiques observables de l’instrument. [...] De même, tout groupe professionnel, dès lors qu’il se définit par la détention de compétences exclusives (que ce soit en terme d’attributions ou de savoirs) développe des intérêts et une culture professionnels⁷⁵.

Parlant du travail policier comme objet de recherche, se situant dans la lignée des observations de Brodeur, Montjardet confirme « que l’on dispose aujourd’hui, sinon de toutes les connaissances requises sur « ce que fait la police », du moins d’un ensemble de recherches suffisamment étendu pour fonder une description et une analyse

⁷¹Jean-Paul Brodeur, *Mythes et réalités* , op.cit., p. 11.

⁷²Dominique Montjardet et Jean-Claude Thoeing, « Police, ordre et sécurité », p. 351.

⁷³Dominique Montjardet, *La culture professionnelle des policiers*, 1994, *Ce que fait la police. sociologie de la force policière*, op. cit., Catherine Gorgeon, « Socialisation professionnelle des policiers : le rôle de l’école », 141-163 p.

⁷⁴Catherine Gorgeon, op. cit., p. 145.

⁷⁵Dominique Montjardet, *Ce que fait la police*, op. cit., p. 15-17.

raisonnées du travail policier⁷⁶. »

3. L'histoire de la Sûreté provinciale et l'histoire politique du Québec : deux entités indissociables

Pour comprendre cette police provinciale, au rôle social déterminant, il faut se situer dans le contexte sociopolitique québécois qui lui a donné naissance, qui l'a dirigé, administré et façonné au fil du temps. On ne peut mesurer toute la portée et toute la signification des changements enclenchés à partir de 1960 si nous ne prenons pas le temps de comprendre l'histoire de cette institution. Celle-ci est intimement liée aux changements de gouvernements ; et ce dès sa création, en 1870, jusqu'à l'arrivée de Lesage au pouvoir, en 1960. En cette police se profile, d'abord, une facette importante des mœurs politiques québécoises de l'époque : « quelque soit l'échelon territorial de droit commun, l'organe policier est toujours soumis à une autorité politique⁷⁷. » Parmi tous les facteurs qui influencent l'histoire de cette institution, celui du parti politique qui forme le gouvernement se révèle, jusqu'aux années 1960, l'un des plus déterminants. C'est pourquoi les grandes dates retenues de son histoire suivent de près celles de la succession des gouvernements à Québec.

1870-1922

C'est un gouvernement conservateur⁷⁸ qui crée la Police Provinciale de Québec⁷⁹ par la sanction de l'acte de police de Québec le 1^{er} février 1870. Cette disposition législative permet au gouvernement provincial de l'époque d'avoir un corps de police qu'il pourra mettre à la disposition des municipalités du Québec et « qui pourrait intervenir lors d'émeutes électorales, religieuses et conflits ouvriers tout en veillant au respect des lois fédérales et provinciales, et des règlements municipaux⁸⁰. »

⁷⁶Dominique Montjardet, *Ce que fait la police*, op. cit., p. 35-36.

⁷⁷*Ibid.*, p. 31.

⁷⁸ Jean-François Leclerc, « La Sûreté du Québec des origines à nos jour : ... », op. cit., p. 110.

⁷⁹ J. Raymond Proulx, *La Sûreté du Québec depuis 1870*, Sûreté du Québec, 1987, p. 12.

⁸⁰ Jean-François Leclerc, op. cit., p. 110.

C'est dans la ville de Québec qu'on retrouve le plus gros des effectifs⁸¹. Peu de municipalités en requièrent vraiment les services, contrairement aux attentes du gouvernement « qui espérait placer la police sous un patronage plus éclairé que celui des municipalités⁸². » En 1877, la Ville de Québec refusant d'augmenter sa participation au financement de cette force de police, le gouvernement la retire de son territoire. Du coup, la ville en profite pour créer son propre service⁸³. Des départs massifs pour cette nouvelle force policière font chuter à une trentaine de personnes les effectifs de la Police provinciale, alors qu'en 1874 ils s'élevaient à 90⁸⁴. En 1878, pour faire suite à une promesse électorale, le nouveau gouvernement libéral de l'époque l'abolit. En 1879, avec le retour des conservateurs au pouvoir, une police plus modeste voit le jour. C'est elle « qui se verra confier la garde des nouveaux édifices parlementaires, la signification d'avis gouvernementaux, de pièces de procédures et les enquêtes criminelles en province⁸⁵. » Naissaient ainsi deux entités importantes dans l'histoire de cette police : le judiciaire (les enquêteurs) et la gendarmerie (les policiers en uniforme).

⁸¹ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 17.

⁸² Jean-François Leclerc, *op. cit.*, p. 111.

⁸³ C'est plus de cent ans plus tard, en 1991, par le projet de loi 145, L.Q. 1991, c.32, «*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales* », appelée la réforme Ryan, que sera réimplanté progressivement un service de taxation des municipalités pour les services de base dispensés par la Sûreté du Québec sur leur territoire. Ceci allait lancer, plus fondamentalement, un débat majeur sur le rôle et la présence de la Sûreté du Québec sur l'ensemble du territoire québécois. Ces discussions ont démontré que pour les instances politiques provinciales et municipales, le rôle de la police s'évalue aussi en termes de revenus générés. Ce qui appuierait l'idée qu'au fil du temps, les services de police québécois soient devenus un service de “taxation”, une source de revenus non négligeables. Orientations que confirmait le document «*Vers une organisation policière plus efficace, plus équitable, plus communautaire* » du ministre de la Sécurité publique de l'époque, M. Robert Perreault : Québec, *Révision de l'organisation policière au Québec*, «*Questions et réponses* », p. 4-20. Réflexion qui a donné emprise à la réforme de M. Claude Ryan et qui a enclenché une refonte majeure de la carte policière québécoise, en 1997, par *La loi modifiant la Loi de police et autres dispositions législatives loi # 77*. Loi qui a vu apparaître de nouveaux et nombreux corps de police relevant des MRC, de Régies Inter-municipales, de la fusion ou d'extension des services de police municipaux existants, grugeant une partie très importante du territoire jusqu'ici desservi par la Sûreté du Québec. Voir «*La nouvelle réalité territoriale de la Sûreté du Québec* » Jacques Vézina, 48 p. Carte policière remise de nouveau sur la table avec le projet de réforme du ministre de la Sécurité publique Serge Ménard qui redonnerait une plus grande visibilité à la Sûreté du Québec et qui ferait passer dorénavant de 112, à 30 ou 35, le nombre d'organisations policières au Québec. «*Réforme policière* » Charbonneau Jean-Paul et Martin Pelchat, 12 mai 2001, p. A-4.

⁸⁴ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 17.

⁸⁵ Jean-François Leclerc, *op. cit.*, p. 115-116.

Historiquement, la Sûreté du Québec est une institution policière où l'activité judiciaire prédomine. Les policiers qui travaillent dans ce secteur y bénéficient d'un statut plus considéré et plus valorisé que ceux exerçant d'autres fonctions.

on (les gendarmes) était comme les, les assistants de la police judiciaire. Quand, la police judiciaire voulait avoir un, un, y avait des termes qu'on employait à l'époque, là, un frotteur [rires], ils appelaient en renfort. On était toujours en second. ...parce que dans un poste, entre guillemets, y fallait que ce ça soit un l'agent de la police judiciaire. Un agent de la police judiciaire, en fait c'était un grade, c'était l'équivalent d'un sergent à la gendarmerie, ou sergent à la police de la route. À l'époque, on était la gendarmerie, disons que c'était, là on était généralement plus instruits que la police de la route, généralement plus grands aussi....[...]

Q. C'était un peu comme l'élite (la police judiciaire)?

R. C'était l'élite. C'était l'élite. ...oui c'était l'élite à l'époque⁸⁶.

Au fil du temps, cette police judiciaire exercera une emprise majeure et marquera d'une empreinte indéniable l'esprit et la culture de la Sûreté. Elle en façonnera certaines valeurs, coutumes, attitudes et bon nombre des grandes orientations corporatives.

Au début du XX^e siècle, nous retrouvons au Québec plusieurs polices gouvernementales qui relèvent de ministères différents : « la police du revenu » (1880) du département du Trésor, « la police des liqueurs » (1921) du service de surveillance de la Commission des liqueurs, « la police de la circulation » (1924) sous l'autorité de la Voirie, qui prenait sous sa responsabilité « les officiers de vitesse » (1901) et finalement « la police provinciale » (1886) qui devenait le bras exécutif du Département du Procureur général⁸⁷.

Même si en ce début de siècle elle porte le nom de Police Provinciale, cette institution a un rayon d'action surtout limité dans les environs de la capitale québécoise et dans l'est de la province. Durant cette période, « l'apparition de l'automobile et le resserrement du contrôle des activités du secteur de l'alcool, phénomènes marquants dans l'histoire du contrôle policier nord-américain⁸⁸ », tombent respectivement sous la

⁸⁶ Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

⁸⁷ Jean-François Leclerc, *op.cit.*, p. 116, J. Raymond Proulx, *op.cit.*, p. 19.

⁸⁸ Jean-François Leclerc. *op.cit.*, p. 117.

juridiction de la « police de la circulation » qui relève de la Voirie et de « la police des liqueurs »⁸⁹. Les policiers de la circulation, dans ces périodes, travaillent exclusivement à motocyclette, et surtout en période estivale.

La police de la route, c'est parce que l'histoire de la police de la route c'est que elle appartenait un temps à la Voirie et puis c'était saisonnier, politique en plus. C'était beaucoup plus disons, l'ancienne, je parle dans les années 1930, 1940, là, c'était un travail saisonnier.

Q. Qui se faisait à moto principalement?

R. À trois quart pourcent à moto. Le quart c'était l'automobile. Y en avait pas beaucoup...⁹⁰

En 1900, « devant les problèmes plus aigus de la région de Montréal en matière de criminalité » le Procureur Général crée un bureau de détectives à Montréal, distinct de la police provinciale⁹¹. En 1922, le gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau réorganise sa police en créant un organisme connu sous les deux noms de « Police provinciale » ou de « Sûreté provinciale⁹² » qui intègre les détectives provinciaux de Montréal et de la Police Provinciale de Québec. Des détectives et constables sont alors installés dans les deux divisions de la Sûreté à Montréal et à Québec. Le quartier général demeure à Québec⁹³. Dans le courant de cette même année, une Commission royale d'enquête sur l'administration de la justice scrute l'incompétence des détectives gouvernementaux, dénoncée par les adversaires du gouvernement⁹⁴.

Cette réunion des services de Québec et de Montréal en un seul corps de police amorce en son sein une rivalité importante. L'enjeu : qui contrôlera l'institution ? Montréal ou Québec ? La ville de Montréal, à long terme, sortira gagnante, en obtenant qu'y soient centralisées les opérations administratives de la Sûreté.

Quant à cette décision du gouvernement libéral de créer une Police ou Sûreté

⁸⁹ Jean-François Leclerc, *op.cit.*, p. 117.

⁹⁰ Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

⁹¹ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 25.

⁹² Jean-François Leclerc, *op. cit.*, p. 118.

⁹³ *Id.*

⁹⁴ *Id.*

provinciale, elle s'inscrit dans son opposition à voir l'autorité fédérale s'immiscer dans un champ de compétence provinciale. En 1919, en effet, le gouvernement fédéral a créé la Gendarmerie Royale du Canada, en fusionnant le Dominion Police et le North Western Mounted Police. En 1921, le gouvernement de l'Ontario a précédé celui du Québec en créant également sa police provinciale⁹⁵.

1922-1936

Cette nouvelle loi libérale de 1922 ne corrige pas les difficultés qu'elle voulait contrer :

Les modifications apportées par la loi de 1922 n'éliminent pas complètement certaines caractéristiques de l'ancien système : les divisions fonctionnent pratiquement comme des corps séparés, la formation et l'entraînement des policiers et détectives se fait sur le terrain, l'embauche donne parfois plus d'importance aux affiliations politiques qu'à la compétence⁹⁶.

Un mémoire présenté à cette époque par le nouveau chef de la division de Montréal, Maurice-Charles Lalonde, trace ce portrait des réformes envisagées pour les trente années suivantes :

La police provinciale doit être selon lui non seulement une force répressive mais aussi une force préventive agissant dans les régions dépourvues de service de police. Le processus de sélection des policiers doit être révisé, la discipline renforcée et encadrée par un conseil de discipline, et la formation assurée par une École de police⁹⁷.

La fonction de chef de la Sûreté provinciale est créée en 1932 à Montréal⁹⁸. En 1934, le Procureur général libéral prend le contrôle de toutes les polices gouvernementales, qui demeurent cependant distinctes les unes des autres. « La police des liqueurs » est créée la même année et « la police de la circulation » l'est en 1936⁹⁹.

⁹⁵Jean-François Leclerc, *op. cit.*, p. 118

⁹⁶*Id.*

⁹⁷*Ibid.*, p. 119.

⁹⁸*Id.*

⁹⁹J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 29.

1936-1960

Les élections de 1936 placent au pouvoir un nouveau parti politique, l'Union Nationale, et son chef Maurice Duplessis. Tous les policiers provinciaux de la division Montréal sont licenciés¹⁰⁰. Une nouvelle loi sanctionnée le 8 avril 1938 désigne désormais la police provinciale sous le vocable de « Sûreté provinciale du Québec¹⁰¹ ». L'appellation populaire « la PP », bien ancrée dans les mœurs québécoises, n'en perdra pas pour autant sa place et ses agents seront encore longtemps désignés sous ce nom. Les policiers de la police des liqueurs et de la police de la circulation y sont intégrés¹⁰². La nouvelle Sûreté provinciale compte désormais quatre branches : la police judiciaire, la gendarmerie, la police de la route et la police des liqueurs, aux mandats très distincts les uns des autres :

Police judiciaire: enquêtes criminelles et enquêtes sur les morts suspectes.

Gendarmerie: maintenir l'ordre, garde des édifices publics, escorte des personnes, assistance à la police judiciaire¹⁰³.

Police de la route: règlements de la circulation automobile, enquête accidents et vols de véhicules moteurs. Ces policiers furent communément appelés

¹⁰⁰J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 33 et Jean-François Leclerc, *op.cit.*, p. 120.

¹⁰¹*Id.*

¹⁰²J. Raymond Proulx, *op.cit.*, p. 33.

¹⁰³ « normalement les gendarmes ce que t'appelais les gendarmes dans le temps, eux autres c'était des gars grands, généralement plus grands, pis plus costauds que la police de la route.[...] ...tandis que le gars qui rentrait gendarme, disons qu'y restait mettons à Trois-Rivières, y s'en venait icitte à Montréal à gendarmerie. » Extraits de l'entretien avec J-Raymond Proulx, novembre 1999.

« Moi je suis entré comme gendarme. [...] J'appartiens à la gendarmerie. Et comme gendarme, les premiers devoirs d'un gendarme à l'époque c'était le service d'ordre à la cour. C'était le transfert de prisonniers des cellules à la cour ou vice versa, là, c'était euh, ben là l'été, les expositions agricoles etc., pis on était comme les assistants de la police judiciaire. » Extraits de l'entretien avec Maurice Baril, Hiver 2000.

« spotters¹⁰⁴ ».

Police des liqueurs: lois relatives au commerce des boissons alcoolisées¹⁰⁵.

Sur le plan vestimentaire, ils portent tous des uniformes distincts : le bleu très foncé, presque noir, pour la gendarmerie, le kaki pour la route, le gris fer à l'origine puis le bleu foncé et la tenue civile pour les liqueurs, enfin uniquement la tenue civile pour le judiciaire¹⁰⁶.

C'est sous le premier mandat de Maurice Duplessis que cette police se déploie vraiment à l'échelle provinciale. Des postes et sous-postes sont ouverts dans tous les comtés de la province suivant le modèle des districts judiciaires ; ils sont sous le commandement de la police judiciaire. Auparavant, il y avait un seul poste ouvert hors des grands centres, en Abitibi, et seuls les policiers de la route et des liqueurs travaillaient à l'extérieur de Québec et de Montréal. La police de la route ne disposait pas de locaux en zone rurale ; elle était plutôt cantonnée en zone urbaine. Ainsi en 1940, on retrouve un poste de cette police à l'entrée de chacun des huit ponts qui ceinturent l'île de Montréal¹⁰⁷. En région rurale, les policiers de la route occupent dorénavant les mêmes locaux que la police judiciaire. En 1938, l'effectif total de la Sûreté est de 565 policiers¹⁰⁸.

¹⁰⁴ « Le spotter c'est le patrouilleur... c'est le policier en motocyclette. Dans les années, 50 y a commencé à avoir, si tu veux, des automobiles, [à la Sûreté] , mais y avait encore aussi, tsé, y en avait encore en motocyclette... Je me suis rendu compte que surtout, au niveau des spotters, c'était des gars qui n'avaient pas nécessairement les normes. Y en a qui étaient plus petits que moé, beaucoup plus petits. En 60, le père Larocque à Granby, y ont jamais fait faire d'uniforme, y l'ont gardé, y a pas été congédié, mais y mesurait 5' 5''. Tsé tu n'as eu combien de même!

[...]Le policier de la route souvent là c'était le gars... dans une municipalité c'était très politique pis c'était un gars du coin [...] tandis que le spotter, y était engagé à Louiseville, c'était un p'tit gars du coin, du député mettons de Louiseville qui le recommandait comme policier de la route. Pis des fois j'ai vu des exemples, dans le passé, dans les années 50 pis 40 faque là s'y faisait pas pour la gendarmerie on le passait à la route. Plus ça allait dans les années 50, Lambert s'objectait, y disait un tel y a pas la grandeur, mais tu voyais que le gars y réussissait à rentrer pareil [...] La politique était, était forte dans ce temps-là. » Extraits de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

¹⁰⁵ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 34.

¹⁰⁶ *Id.*

¹⁰⁷ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 36.

¹⁰⁸ Jean-François Leclerc, *op.cit.*, p. 120.

Duplessis est au pouvoir jusqu'en 1939. Son premier mandat est marqué par un « anticomunisme virulent et des luttes très dures contre les syndicats ouvriers¹⁰⁹. » C'est durant cette période qu'est adoptée la fameuse loi du cadenas¹¹⁰ et qu'une escouade anti-subversive est créée à Québec et Montréal ; escouade dissoute par les libéraux d'Adélard Godbout en 1939. La reprise du pouvoir par les libéraux est marquée par de nombreux renvois dans la région de Montréal et le retour de policiers licenciés par les unionistes en 1936¹¹¹ ; embauches et congédiements arbitraires qui seront de même nature quand Duplessis reprendra le pouvoir en 1944.

Dans l'esprit populaire québécois, ces exercices de petite politique partisane semblent avoir été observés principalement chez les policiers de la route qui travaillaient encore presque exclusivement en motocyclettes. L'ensemble des vingt interviewés confirment ces faits. Lorsqu'il y avait changement de gouvernement, les motocyclettes des policiers de la route changeaient de propriétaire selon la couleur du parti au pouvoir. Même si les propos de nos interlocuteurs laissent sous-entendre qu'ils en ont été des témoins oculaires, ils étaient relativement jeunes quand Duplessis, en 1944, prit le contrôle de la province pour plusieurs années. Ils n'en entendent pas moins parler. Du moins, leurs souvenirs sont concordants sur les récits entourant cette croyance qui, dans les faits, semble fondée.

L'origine mauricienne de l'ensemble des interviewés nous aura permis d'entendre régulièrement parler de Maurice Duplessis. Une des rumeurs les plus souvent évoquées à son sujet concerne les *spotters* et les policiers de la route. Certains prétendent que Maurice Duplessis aurait, lors d'un discours politique prononcé en

¹⁰⁹ Paul-André Linteau et Coll., *Histoire du Québec contemporain*, « Le Québec depuis 1930 », p. 12.

¹¹⁰ Loi adoptée en 1937, « qui permet de forcer la fermeture de tout lieu où des personnes sont soupçonnées de propager les idées communistes » *Ibid.*, p. 105.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 120.

Mauricie, cautionné certaines pratiques policières douteuses¹¹².

Le 17 mai 1940, la police des liqueurs est détachée de la Sûreté provinciale et les libéraux en font de nouveau une organisation indépendante¹¹³. Elle le sera jusqu'à sa réintégration définitive en 1961. Il semble que cette police ait été teintée de la couleur du parti au pouvoir autant que les autres divisions de la Sûreté.

Durant cette période, la division de Québec, sous la gouverne du colonel Lambert, a la réputation d'être moins impliquée dans les manoeuvres électorales et mieux administrée que celle de Montréal. Les purges de 1936 et 1939 ne l'ont presque pas touchée¹¹⁴. Ceci est une annotation historique importante, parce que dans toutes les enquêtes qui ont eu cours dans son histoire et qui ont tenté d'investiguer la Sûreté provinciale, la division de Montréal a été plus régulièrement touchée que celle de Québec. Dans les faits, Montréal et Québec demeureront longtemps deux entités très distinctes sans que Montréal réussisse vraiment à asseoir son leadership, malgré la structure hiérarchique en place¹¹⁵. En 1944, c'est la Commission d'enquête Cannon.

Elle touche la Sûreté provinciale de Montréal et la police des liqueurs qui sera, incidemment, dans la mire de toutes les commissions d'enquête, tant celles portant sur la

¹¹² « Mais garde-là, faut ben se dire, aussi faut pas les juger plus fort, plus, en tout cas à outrance là, parce que c'était dit en clair que Duplessis leur disait d'aller faire leur salaire tsé. Moé j'tais pas de c'temps là, tsé c'tait un petit peu avant moé, ça, disons que ça c'est la gang d'avant 1960. » Interviewé # 11.

moé j'avais attendu un 'ment donné une remarque Duplessis qu'y avait dit à un un policier qui était pas assez débrouillard pour faire sa paye que y était pas digne d'être policier | rires| tsé, ç'avait été dit ça, moé...

Q. T'avais, t'avais entendu ça dans une réunion?

R. Ben oui, dans une réunion

Q. Où à laquelle t'avais assisté?

R. Ouais mais tsé dans chose politique, pis ça c'avait été apporté ça comme de quoi Duplessis aurait jamais dû dire ça. Moé j'ai trouvé ça, j'ai dit maudit... Interviewé # 2.

¹¹³ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 37 et J-François Leclerc, *op.cit.*, p.121.

¹¹⁴ J-François Leclerc, *op.cit.*, p. 122.

¹¹⁵ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 41.

police de la Ville de Montréal que celles portant sur la Sûreté provinciale¹¹⁶. Cette commission s'intéressa aux activités de contrôle du jeu et de la prostitution, par le biais du patronage politique, de la tolérance envers la criminalité des mœurs et de l'utilisation politique des pouvoirs policiers¹¹⁷. L'objet d'enquête de Cannon sera le même que celui de l'enquête Caron, en 1950 : la protection accordée par la police à la prostitution, au jeu et au pari illégal¹¹⁸. Comme tous ses prédécesseurs, le juge Cannon recommanda que des mesures soient prises pour éliminer définitivement l'emprise qu'exerce le politique sur les services de police¹¹⁹.

Q. La sélection se faisait comment à ce moment-là?

R. La sélection se faisait euh, (longue hésitation), y fallait avoir une lettre de recommandation d'un député.

Q. Ça c'était le minimum?

R. Non, ça c'était l'début, ça. Alors, le député, quel député, je connaissais pas. À 18 ans, un député, un député, j'savais même pas, la question provinciale ou fédérale etc., Alors je m'informe [...] Alors j'ves voir le député, y m'demande mon nom, pis là j'y dis, mon père y doit voter pour lui. Mon père y vote pour vous sûrement, ben pas sûrement, ah tout suite là j'ai eu une lettre, pis alors là j'ai rempli la formule d'application d'la Sûreté¹²⁰.

Jusqu'en 1965 c'est surtout le service de police de la Ville de Montréal qui fera l'objet d'enquêtes importantes : « Cannon 1909, Coderre 1924, Caron 1950¹²¹ . » Durant la Deuxième Guerre mondiale, les policiers de la Sûreté provinciale sont exemptés de service militaire, ce qui aurait favorisé la venue en ses rangs de personnes bien instruites :

¹¹⁶ Jean-Paul Brodeur, *La délinquance de l'ordre : Recherches sur les commissions d'enquête*, 364p.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 61 et 129.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 123.

¹¹⁹ « que l'on prenne des mesures pour mettre un terme à la subordination des policiers au pouvoir politique, dont l'arme la plus efficace demeure le privilège de congédier à volonté les policiers qui ne seraient pas dociles à sa volonté. [...] Le 4 septembre 1936, à la suite d'un changement de gouvernement, sur un simple téléphone du département du Procureur Général, tous les membres de la Sûreté, sauf quelques commis du service clérical, furent démis de leurs fonctions sans enquête ni formalité, dans tout le district policier de Montréal [Rapport Cannon, copie officielle, p. [18] », *Ibid.*, p. 130-131.

¹²⁰ Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

¹²¹ Jean-Paul Brodeur, *op. cit.*, p. 61 et 129.

À la Sûreté, la moyenne d'âge, la moyenne d'instruction ça variait beaucoup. Ça pouvait aller de la sixième, septième, jusqu'au, jusqu'au cours universitaire. [...] Parce que souvenez-vous en 1947 la guerre était terminée ça faisait deux ans. Et pis durant la guerre t'avais deux choses l'une. Pour être exempté du service militaire obligatoire, soit fils de cultivateur ou être fils de cultivateur ou être policier. Donc y en a qui étaient dans les séminaires, disons, moi j'en ai connu un, un homme extraordinaire qui a même porté la soutane, lui en plus y était fils de cultivateur. C'est ben d'veleur y voulait pas aller s'faire tuer en Europe, y est entré à la Sûreté comme gendarme.

Q. C'était une porte d'entrée pour éviter d'aller à la guerre?

R. C'était une porte d'entrée, puis deux choses l'une soit on y restait à la Sûreté, où on r'trounait. Mais la plupart que j'ai connus sont restés.[...] y en avait pas seulement à la gendarmerie, y en avait à la police judiciaire, ça c'est sûr¹²².

En 1945, la police de la route fit l'acquisition de sa première flotte d'autopatrouilles équipée d'un système radio dans les régions de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke¹²³. En 1950, il y eut dénonciation par les adversaires de Duplessis de la brutalité policière observée lors de conflits ouvriers importants et du travail partisan des policiers provinciaux aux élections¹²⁴.

Sur le plan historique, l'image retenue de la Sûreté provinciale est en grande partie tributaire de l'analyse des gestes et actions posés par les membres de cette police lors des conflits à haute teneur symbolique : la grève de la Montreal Cottons de Valleyfield en 1946¹²⁵, celle de l'amianté à Asbestos en 1949, celle de l'Associated Textile and Empire shirt de Louiseville en 1952 et celle des mineurs de Murdochville en

¹²² Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

« Durant les années de guerre, la mobilisation générale, décrétée par le gouvernement fédéral affecte l'effectif policier au double plan du recrutement et des vacances créées dans les rangs. En vertu de la loi de 1940 touchant la mobilisation, seuls les policiers attachés à un corps de police fédéral ou provincial bénéficient de l'exemption militaire. » Jean Turmel, *Police de Montréal historique du service 1909-1971*, p. 169.

¹²³ J. Raymond Proulx, *op.cit.*, p.39.

¹²⁴ « J'ai recueilli assez de témoignages sur les policiers travailleurs d'élection et sur les élections qui se sont faites, comme disent les chefs, « sur le dos de la police », pour pouvoir affirmer que celle-ci a été utilisée consciemment, à son insu ou malgré elle, tant par la clique au pouvoir que par celle qui voulait la déloger. » Guy Tardif, *Police et politique au Québec*, *op cit.*, p. 110.

¹²⁵ Gérald Boismenu, *Le Duplessisme : politique économique et rapports de force, 1944-1960*, p. 224-225., Leslie Roberts, *Le chef*, p. 96.

1957¹²⁶. De tous les auteurs que nous avons consultés, seul Robert Rumilly propose, sur ces conflits et ces actions posées par la police, une analyse tout à fait discordante de ce que l'histoire québécoise, en général, en a retenu¹²⁷.

En somme, que ce soit sous les régimes libéraux de Taschereau et de Godbout ou de l'unioniste Duplessis, l'identification de la couleur politique des membres de la police provinciale, rouge ou bleu, est la même que celle du parti au pouvoir ; surtout dans les effectifs de la police de la route et de la police des liqueurs. Les congédiements et les embauches de policiers font partie des coutumes politiques observées au lendemain de chaque élection¹²⁸. Ces trois périodes politiques sont essentiellement teintées de patronage, de corruption et de mœurs politiques déviantes selon les historiens¹²⁹. Ce que les enquêtes et commissions d'enquête mises sur pied pour élucider les pratiques policières du temps n'ont fait que confirmer en y dénonçant

¹²⁶ Paul-André Linteau et Coll, *Histoire du Québec contemporain*, « Le Québec depuis 1930 », p. 154.

¹²⁷ Cet auteur prétend qu'il y eu abus, lors de ces conflits ouvriers, autant de la part de la police que des syndiqués et de leurs chefs. Thèse qui le présente comme un partisan de Duplessis. Point de vue qui justifierait, dans une certaine mesure, l'action policière ; ce qui en soi est impensable sur le plan de la pensée intellectuelle dominante dans le contexte social et politique de l'époque et de celle qui lui a succédée. Robert Rumilly, *Duplessis et son temps*, Tome II, (1944-1959), p. 165-167, 188, 194-195, 249-260. Voir : Paul-André Linteau, *op.cit.*, Alain-G. Gagnon, Michel Sarra-Bouret, *Duplessis...Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, 396 p., Gérald Boismenu, *op.cit.*, Leslie Roberts, *Le chef*, 195 p., Alfred Hardy, *Patronage et patronage*, 149 p., *La Presse*, « Les 40 ans de la Révolution tranquille », Mardi 26 mars, p. A-6 et jeudi 28 mars 2000, p. A-8.

¹²⁸ « Le gouvernement du Québec, c'était une petite boîte à l'époque, se rappelle Roch Bolduc, aujourd'hui sénateur. Au niveau du petit fonctionnarisme, c'était un régime d'amitiés, de faveurs, de patronage. Si tu connaissais quelqu'un, tu rentrais et si tu connaissais personne, tu ne rentrais pas. Si quelqu'un faisait de la politique en campagne et que son parti gagnait, ben il avait une job ! Et quand il perdait il était congédié. » André Pratte, *La Presse*, « La Révolution bureaucratique », jeudi 30 mars 2000, p. A 8.

« Sans aucune convention collective, sans aucun syndicat pour défendre leurs intérêts, les fonctionnaires constituaient une sorte de masse amorphe, sans cesse ballotté au gré des politiciens. Après chaque élection, aussitôt l'arrivée au pouvoir du nouveau Premier ministre, des centaines et des centaines d'employés de la Province furent congédiés toujours sous le même prétexte hypocrite et lâche : " Vos services ne sont plus requis en raison d'économies nécessaires " . » Alfred Hardy, *op.cit.*, p. 67.

¹²⁹ Paul-André Linteau, *op.cit.*, Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bouret, *op. cit.*, Gérald Boismenu, *op. cit.*, Leslie Roberts, *op. cit.*, Alfred Hardy, *op.cit.*

régulièrement, entre autres, le pouvoir municipal montréalais¹³⁰. Comme le règne de Duplessis à Québec est le plus long qu'ait connu cette première moitié de XX^e siècle et que c'est lui qui en a favorisé la visibilité à l'échelle provinciale, il est plus facile de comprendre comment a pu naître l'expression « *la police à Duplessis* ».

Le politicologue Gérard Boismenu nous permet de bien comprendre l'environnement dans lequel a particulièrement baigné cette police de la route qui sera au centre du remue-ménage de 1961 et ce qui fait qu'elle a été la plus remarquée de toutes les branches de la Sûreté. Les Travaux publics et les services de la Voirie, rappelle-t-il, ont été des centres névralgiques de développement sur les plans économiques et politiques. Duplessis et sa machine politique ont su s'en servir avec efficacité :

Les travaux publics et de voirie sont l'aspect principal de l'intervention du gouvernement québécois tout au cours de l'après-guerre. [...] la politique des travaux publics et de voirie est ordonnée par les préoccupations politiciennes de dirigeants de l'Union nationale: [...] les travaux publics et de voirie qui accaparent près du quart du budget du gouvernement représentent une source de contrats très importante pour la moyenne bourgeoisie : l'octroi de contrats, passés sans appels d'offres, est l'occasion de l'exercice du patronage et est dicté par la discrétion et l'arbitraire... le gouvernement qui en retour « récompense » les plus éloquents ou efficaces supporteurs (organisation politique, caisse électorale, etc.)¹³¹.

Comme la Voirie et les Travaux publics permettent à la machine du parti de l'Union nationale de se faire omniprésente, force est de constater que le processus de nomination des policiers de la route devait être en parfaite synchronicité avec les volontés du parti pour régulariser le type et la qualité des interventions requises en ces

¹³⁰ Jean-Paul Brodeur, *La délinquance de l'ordre: Recherches sur les commissions d'enquête*, *op.cit.*

¹³¹ « Les travaux de voirie revêtent un sens politique précis dans la mesure où ils ont partie d'un ensemble de rapports, entre le gouvernement et certaines classes, fondés sur un type précis de corruption politique : le patronage. [...] Vers le milieu des années 50, l'on évalue le nombre d'ouvriers embauchés pour une année moyenne au moins à 20,000 se répartissant, pour une moitié, dans le travail saisonnier et, pour l'autre, dans le travail fourni par les entrepreneurs sous contrats avec le ministère. Les contremaîtres qui dirigent les travaux sont proposés et recommandés par le personnel politique de l'Union nationale. » Gérald Boismenu, *op. cit.*, p. 123, 207 et 208.

lieux¹³².

Q. On identifiait souvent ces gens-là à la couleur du parti, est-ce que ce semblait être le cas ?

R. C'était effectivement ça, ah oui,oui,oui. Si t'avais, si t'avais d'la parenté, si t'avais une connection politique tu rentrais dans police provinciale mais y fallait que t'ailles une connection du côté des, d'l'union nationale. Si t'étais du parti libéral c'était just too bad ! Tu rentrais jamais là. C'est pour ça que moé mon père était identifié au parti libéral, si c'avait été avant 1960 j'serais jamais rentré dans police provinciale.

[...] "Eugène" nous autres on l'connaissait tsé, avec nous autres c'tait pas pire on s'faisait ramasser de temps en temps, on chauffait pas de permis fait que j'ai jamais eu de permis à Sûreté moé, jamais eu de permis avant de rentrer à la Sûreté là. J'chauffais un char, mais jamais eu de permis, on avait pas besoin de t'ça nous autres, on s'faisait jamais arrêter, y a jamais personne qui nous achalait avec ça. [...] Une coupe de fois on s'est faite arrêter, puis permis de conduire, enregistrements, on sortait le 20\$ pis c'tait fini. ...j'n'ai pas de permis... ça faisait, ça faisait partie des moeurs parce que c'était leu salaire. Y étaient pas payés. [...] Ça faisait partie de la game, c'tait l'salaire pis y leu disait... va faire ton salaire, achale-nous pas avec ça.

[...] C'tait renommé, nous autres on l'savait, Romulus Ducharme y avait son char, mais y avait une plaque spéciale su son auto.

Q. Monsieur Ducharme c'tait qui ça, c'tait le député?

R. Le député du coin y avait une plaque ok, en bas en bas de cent, en bas de quatre cent. Les quatre cent premières plaques émises au Québec étaient émises aux députés, aux responsables du parti pis ça ça s'appelait touche-y pas. [...] Donne-y un ticket si tu veux, mais tu vas tu vas y donner, c'est le seul que tu vas avoir donné, le lendemain matin y mettait son gun pis sa batch su'l'bureau pis c'était fini... c'est comme ça qu'ça marchait¹³³.

[...] vous pouviez savoir qui avait voté pour et qui avait voté contre en vous promenant en automobile d'un bout à l'autre de la province¹³⁴.

La police de la route, c'est parce que l'histoire de la police de la route c'est que elle appartenait un temps à la Voirie et puis c'était saisonnier, politique en plus [...]

Q. Est-ce qu'y avaient des contacts avec vous autres?

R. Oui, oui, on avait certains contacts, sauf que disons, disons qu'y étaient limités.

Q. Vous les saviez limités?

R. Oui.[...]

Q. C'était pas vu comme un sous-métier, mais pas loin?

¹³² « Tout ce que j'ai vu, y avait des formulaires d'application avec des lettres de recommandations des députés. Dans tout ce que j'ai vu, j'en ai dépouillé beaucoup de dossiers, pis c'était une condition sine qua non, ça te prenait ta lettre de recommandation du député, quant aux autres examens, là c'était, j'ai par rien vu de ça. Ça été instauré en 60. » Extraits de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

¹³³ Interviewé # 20.

¹³⁴ Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bourret, *Duplessis...Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, op. cit., Témoignage de Gérard Pelletier, p. 15.

R. C'était un peu ça oui. C'était un peu ça, puis avec une certaine réputation qu'on enviait pas. Y en a certains [soupirs], ben y a eu une enquête là-dessus, des pot-de-vin, tout ça, y en a qui étaient là avec un cinq dollars, là c'est sûr que les salaires à l'époque, comme les salaires de gendarmes, c'était ridicule...¹³⁵

En 1954, l'effectif policier est de 900 hommes. En 1959, il passe à 1200 ; 55% du personnel est affecté à Montréal et 50% des effectifs appartiennent à la police de la route¹³⁶. Ce qui nous permet de comprendre pourquoi ils sont les plus connus et pourquoi ils sont parmi les plus touchés dans la réforme qui suivra.

Si la réorganisation de la Sûreté semble s'amorcer avec l'arrivée des libéraux. M. Maurice Baril prétend plutôt que c'est sous le règne éphémère « les cent jours » de l'unioniste Paul Sauvé que s'active véritablement un premier processus de changement dans cette institution policière.

D'abord elle avait commencé la refonte, la réorganisation, parlons de réorganisation, en 1959. C'est pas Jean Lesage, c'est Paul Sauvé. Les cent jours de Paul Sauvé... Duplessis est mort, c'est lui qui a été par intérim là... C'était le Major-Général Jean-Paul Sauvé... et qui a, y avait sa phrase célèbre « Désormais », « Désormais » nous allons faire ça et la Sûreté a commencé à être réorganisée six mois avant que les libéraux prennent le pouvoir, ouais bien des gens ne savent pas ça, bien des gens sont ignorants de ça¹³⁷.

1960-66

La Révolution tranquille marque l'arrivée au pouvoir de Jean Lesage¹³⁸. La mise en place de réformes majeures touche l'éducation, la santé, les services sociaux et l'ensemble de l'appareil gouvernemental québécois. Les nouveaux dirigeants politiques veulent moderniser et professionnaliser celui-ci : « abolition du patronage, assainissement des finances publiques, une professionnalisation accrue de la fonction

¹³⁵ Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

¹³⁶ J. Raymond Proulx, *op. cit.* p 42.

¹³⁷ Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

¹³⁸ « Le gouvernement Lesage dans l'temps, Lesage voulait réformer la police provinciale, ...aussitôt qu'y a été assermenté c'est une des premières places à Révolution tranquille ça a passé par la police. Y a appelé à Ottawa, y a appelé Fulton y a dit j'veux avoir de l'aide de la Gendarmerie Royale, j'veux réformer la police provinciale... Y ont regardé la GRC ce qu'y pouvait faire, fournir comme homme... » Extraits de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

publique et sa syndicalisation » sont les thèmes importants de ce programme, rappelle le journaliste Gérald Leblanc¹³⁹. Une nouvelle direction entièrement composée d'ex-policiers de la GRC prend le commandement de la Sûreté provinciale. Lesage nomme Josaphat Brunet directeur et lui donne plein pouvoirs pour édifier une police professionnelle¹⁴⁰.

Un premier processus de sélection indépendant du pouvoir politique voit le jour. Un recrutement intensif conduit à l'embauche massive de jeunes recrues préalablement sélectionnées en fonction de critères nouveaux. Une première école de police dispensant un formation préalable à l'exercice de l'emploi voit le jour ; élément considéré comme essentiel à la modernisation et à la professionnalisation de ce corps d'emploi. Un style administratif de type militaire s'impose pour répondre au souci d'épuration et de rectification morale des troupes¹⁴¹. Les quatre branches de la Sûreté provinciale sont maintenant réunies en une seule organisation homogène, divisée en escouades spécialisées à l'exception des policiers de la route : homicide, vol à main armée, alcools, moralité, devoirs etc.¹⁴². Une quarantaine d'anciens membres de la GRC

¹³⁹ Gérald Leblanc, *La Presse*, « Les 40 ans de la Révolution tranquille », cahier A6, 28 mars 2000.

¹⁴⁰ « Brunet y venait de prendre sa retraite, ça faisait un an, de la Gendarmerie Royale. T'avais le Commissaire, lui y était assistant ou adjoint commissaire. [...] Y savait dans quelle galère y s'embarquait, d'ailleurs y n'a eu de la misère là tsé, y est pas arrivé là, de réformer la PP c'était un virage très très gros virage qu'y avait à faire. Ça brassé, tsé, y a eu des menaces de mort, ça brassé son affaire. Y est allé chercher des hommes pour l'aider, y aurait jamais fait ça tout seul. Dessureault, ...un paquet d'anciens de la GRC. » Extraits de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

¹⁴¹ « La nomination d'un directeur issu de la Gendarmerie Royale du Canada, Josaphat Brunet, est suivie d'un effort intensif pour évaluer le personnel en place et mettre l'embauche à l'abri de l'influence politique. On procède à une sélection plus rigoureuse du personnel (examens psychométriques, enquêtes, etc.), on crée une école de police pour recrues. Plusieurs officiers à la retraite de la Gendarmerie royale sont associés à cette entreprise et accèdent au poste d'état-major, ce qui n'est pas sans soulever les critiques au sein de la police, qui se voit frustrée de promotions. En avril 1961, une loi donne à la Sûreté une structure plus centralisée, autour d'un état-major et d'un quartier général installés à Montréal et décloisonne les branches, qui deviennent de simples escouades. La loi crée en outre une École de police du Québec. Un aspect essentiel, marquant de cette loi est le renforcement de l'autorité du directeur général qui obtient des pouvoirs jusque-là réservés au ministre : ceux de recommander des nominations à tous les postes et de congédier sous-officiers et agents. » Jean-François Leclerc, *op. cit.*, p. 123.

¹⁴² J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 63.

joindront ainsi les rangs de la Sûreté entre 1960 et 1965¹⁴³. Les congédiements et transferts sont nombreux.

Cette nouvelle administration intensifie la mise en place des postes de police, pierre angulaire de la nouvelle répartition des effectifs. Institués selon la formule du découpage du territoire québécois correspondant aux districts électoraux, on y dispense des services de police de base. Des unités spécialisées provenant des quartiers généraux de Montréal et de Québec appuient les policiers des postes pour les enquêtes plus pointues. Le vert olive devient la nouvelle couleur officielle de ce corps de police. En 1963, apparaissent les véhicules peints en vert avec les portières jaunes. Un important mouvement de syndicalisation prend naissance ; l'Association des policiers provinciaux du Québec est légalement constituée le 5 avril 1966. Horaires de travail, temps supplémentaire non rémunéré, rigueurs de la discipline, gestion paternaliste dans la promotion sont les principaux éléments d'insatisfaction¹⁴⁴. Cette période de dépolitisation en est une également de « rattrapage »¹⁴⁵ beaucoup plus que d'innovations. En 1968, la loi de police lui confère dorénavant le nom de la Sûreté du Québec¹⁴⁶. Au 31 décembre 1969, l'effectif est de 3096 policiers¹⁴⁷.

Ainsi, la période des années 1950-1960 fait entrer le milieu policier dans une ère nouvelle. Des universitaires commencèrent à l'étudier. Le patrouilleur, le policier en uniforme devient le principal centre d'intérêt des chercheurs. Il est scruté sous différents aspects. Un peu partout sur le continent nord-américain, la police, tant dans ses méthodes que dans ses attitudes de travail, est remise en question. Dans le but de corriger des pratiques jugées déviantes, un courant de formation et de gestion policière du style militaire prend racine et s'impose. La Sûreté provinciale n'y échappe pas. Des mesures sont prises pour faire d'elle une police vraiment professionnelle. Dans la

¹⁴³ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 49.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 53.

¹⁴⁵ Jean-François Leclerc, *op.cit.*, p. 124.

¹⁴⁶ L.R.Q. 1968, c.17. *Loi de police*, art. 38.

¹⁴⁷ J. Raymond Proulx, *op. cit.*, p. 63.

foulée de *la Révolution tranquille*, on assiste à un changement de cap majeur, mouvement qui va de pair avec ce que cette société québécoise est elle-même en train de s'offrir, un grand vent de modernisation.

Voyons maintenant la méthodologie que nous avons utilisée pour mener cette recherche et découvrons en même temps le profil de ceux qui nous ont guidé à travers cette période.

CHAPITRE II

La construction du corpus

Dans ce chapitre, nous exposons notre méthodologie de travail basée sur les récits de vie et l'entretien compréhensif, ainsi que la structure générale de notre démarche. Le profil général des ex-policiers que nous avons interviewés y est présenté de même que le processus de sélection auquel ils ont dû se soumettre afin d'intégrer les rangs de cette institution policière. Nous y dressons également un très bref aperçu de leur profil de carrière.

1. Méthodologie

L'approche par récits de vie et l'entretien compréhensif forment les éléments centraux de cette recherche. Vingt entrevues individuelles ont été conduites auprès d'ex-policiers de la Sûreté provinciale, membres de l'Association des policiers retraités Mauricie Bois-Francs. Deux entrevues additionnelles menées auprès de l'ex-capitaine et principal historien de la Sûreté, M. J. Raymond Proulx et de M. Maurice Baril, enseignant de la première heure à cette école de formation de la Sûreté provinciale, nouvellement constituée, complètent la partie des témoignages recueillis. Des éléments documentaires principalement fournis par quelques informateurs viennent appuyer l'ensemble des propos saisis. Enfin, compte tenu d'une archivation plutôt déficiente, seuls quelques documents internes de la Sûreté provinciale nous ont permis de compléter notre recherche documentaire.

C'est sur la base de thèmes spécifiques que chaque interlocuteur a été interviewé. Les premiers avaient trait à leur cheminement personnel jusqu'à ce qu'ils postulent un emploi à la Sûreté provinciale. Dans cette partie nous avons principalement abordé des thématiques sous-jacentes aux concepts d'autorité et de pouvoir. Par la suite,

nous avons touché des thématiques professionnelles ; soit de leur postulat pour un emploi et du processus de sélection qui s'y rattachait jusqu'à leur entrée à l'école de police. Enfin nous avons tenté de mieux comprendre cette institution policière à travers leur propre cheminement de carrière en décidant de conclure par les événements d'octobre 1970.

1.1 Le récit de vie et l'entretien compréhensif comme sources historiques

« Dans le récit de vie, on demande à un individu de se raconter. [...] »

C'est la technique de l'entretien semi-directif qui sert de base au recueil de ce type¹. »

Ces ex-policiers de la Sûreté du Québec ont tous accepté d'être interviewés sur une base individuelle.

De façon toute métaphorique, les récits de vie constituant des *signifiants*, on peut en première approximation distinguer deux grandes orientations théoriques chez les praticiens-nes de l'approche biographique : ceux et celles qui s'intéressent aux signifiés, c'est-à-dire au niveau de significations que cherchent à transmettre les personnes qui racontent leur vie ; et ceux qui s'intéressent aux référents, c'est-à-dire les rapports, normes, processus, qui structurent et sous-entendent la vie sociale².

Ils ont joint les rangs de la Sûreté provinciale du Québec entre 1961 et 1966 et ont été rencontrés de novembre 1999 au printemps 2000. En raison de leurs expertises personnelles, nous avons également interviewé MM. Maurice Baril et J. Raymond Proulx. Maurice Baril est entré à la Sûreté provinciale à titre de gendarme en novembre 1947. Ex-enseignant à la première école de police de la Sûreté provinciale, il a aussi été commandant du district de la Mauricie et premier directeur de l'Institut de police du Québec en 1969³. J. Raymond Proulx⁴ est, quant à lui, un ex-capitaine à la Sûreté du Québec et a contribué, avec l'historien Jean-François Leclerc, à écrire et retracer l'histoire de cette force policière.

¹Jean Poirier, *Les récits de vie ; théorie et pratique*, p. 73-74.

²Danielle Desmarais, Paul Grell, *Les récits de vie ; théorie, méthode et trajectoires types*, p. 27.

³Extraits de l'entretien avec M. Maurice Baril, Hiver 2000.

⁴J. Raymond Proulx, *La Sûreté du Québec depuis 1870*, op. cit., 99 p.

D'une part, le sociologue Daniel Bertaux définit, avec justesse, la pertinence et la reconnaissance de l'expérience individuelle dans l'élaboration de la compréhension de tout groupe social :

Je définis le récit de vie comme le récit de type autobiographique, d'un acteur social, dans le cadre d'une interaction précise [...] c'est le discours d'un acteur social, c'est-à-dire d'un individu qui se constitue comme un sujet pensant et agissant d'une part, mais aussi celui d'un individu qui appartient à un groupe social précis à un moment donné de son histoire. [...] L'interaction du chercheur et du narrateur précise les règles sociales du *hic* et du *nunc*, qui préside à la construction du récit de vie, et suggère par ailleurs que les formes même du récit de vie pourront varier selon les interlocuteurs et les situations⁵.

D'autre part, le sociologue Jean-Paul Kaufman nous aide également à bien situer toute la portée de l'entretien compréhensif :

La démarche compréhensive s'appuie sur la conviction que les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur, par le biais du système de valeurs des individus ; elle commence par l'intropathie⁶.

Plusieurs raisons nous ont conduit vers ces approches : la disponibilité de ces retraités due à la proximité de la période étudiée, la rareté des recherches québécoises ayant pu bénéficier de l'apport oral des policiers, notre statut de policier membre actif de la Sûreté du Québec et notre propre formation et pratique antérieure aux techniques rogériennes d'écoute active. « Le récit de vie, c'est l'occasion donnée aux informateurs de parler de leur situation spécifique, de leur milieu professionnel et des médiations de leur vie⁷. »

La communauté policière est, de par les exigences mêmes de son travail, reconnue comme étant de nature plutôt méfiante et peu encline à la confidence. Au Québec, les recherches qui ont pu bénéficier de cet apport unique que représente cette transmission orale sont rarissimes. L'opportunité que nous avions ne pouvait être ratée.

⁵ Danielle Desmarais, Paul Grell, *Les récits de vie ; théorie, méthode et trajectoires types*, op., cit.
p.1.

⁶ Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif*, p. 23.

⁷ Jean Poirier, S. Clapier-Valladon, P. Raybaut, *Les récits de vie : théorie et pratique*, p. 68.

1.2 Démarche

À l'automne de 1999, nous amorçions cette série d'entretiens ; chacun d'une durée moyenne de deux heures trente à trois heures⁸. La majorité de ces entrevues furent conduites à l'Institut de police du Québec, certaines le furent au domicile des informateurs, d'autres à notre domicile et au Quartier Général de la Sûreté du Québec, district de la Mauricie à Cap de la Madeleine.

Le plus vieux policier interviewé a joint les rangs de cette institution en 1961 et le plus jeune en 1966. Toutes les entrevues furent enregistrées. Chaque participant s'est vu confirmer la confidentialité de son identité ; préliminaires essentiels à l'entretien. Chaque entrevue débutait par un court questionnaire d'introduction⁹ qui nous permettait d'avoir un aperçu général du parcours de l'interviewé au sein de la Sûreté provinciale et de la Sûreté du Québec.

Les participants avaient une idée plutôt fragmentaire de l'objet de notre entretien puisque nous avions nous-mêmes cheminé, quant à cette démarche, entre le moment où ils furent sollicités et celui où ils furent rencontrés. Avant de compléter le questionnaire d'introduction, nous leur expliquions brièvement la durée approximative de notre rencontre et le cadre élargi de notre recherche. Nous avons préféré les informer de ce changement, à ce moment-là, de peur que notre nouvelle orientation les intimide. Nous favorisions également une recherche d'informations, spontanée, moins construite ; ce en quoi la modification d'orientation apportée à notre recherche nous disposait. Nous aurions accès, pensions-nous, aux souvenirs les plus marquants, les plus véridiques, les moins réfléchis sur le plan de la rationalité, principalement le quoi dire et ne pas dire.

Au cours de l'entretien, si nous gardons en mémoire un certain nombre d'hypothèses à vérifier, nous ne savons pas d'avance la vie qui va nous être racontée. C'est là toute la difficulté de l'entretien biographique si l'on ne veut pas tomber dans deux pièges opposés. L'un est de transformer cet échange entre deux personnes en un discours sur la vie selon les principes de non-directivité ; l'autre est de poser sans cesse des questions et d'obtenir une série d'éléments factuels

⁸ « En général les entrevues durent trois heures. » Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif*, *op. cit.*, p. 91.

⁹ Annexe # 1, p. 162.

qu'un bon questionnaire aurait recueilli tout aussi bien. D'où la nécessité de l'entretien articulé avec une *flexibilité de questionnement* et fondé sur une relation d'échange entre deux personnes. [...] Des questions qui n'étaient pas présentes initialement sont devenues importantes en cours d'enquête et permettent ainsi un meilleur éclairage des processus. [...] Cette démarche par questionnement évolutif qui intègre de nouvelles questions est un des principes de base de notre démarche¹⁰.

Quand débutèrent les premières rencontres, notre attention se porta de façon plus spécifique sur l'histoire de la Sûreté provinciale du début des années 1960. Nous nous sommes également attardé aux différents modèles d'autorité et de pouvoir auxquels ces policiers furent associés jusqu'à leur entrée à l'école de police. Quant à notre attention aux pratiques usuelles de tutoiement et de vouvoiement, par la définition des rituels langagiers de l'époque, elle allait nous aider à bien comprendre les normes sociales qui avaient régi ces hommes depuis leur jeunesse.

Sur le plan personnel, les thèmes suivants furent abordés : les modèles d'autorité observés à la maison, à l'école et dans la rue, le vouvoiement, le tutoiement et leur connaissance spécifique de la Sûreté provinciale avant d'y postuler un emploi. Sur le plan professionnel, nous avons scruté leur décision d'adhérer à cette force policière, le processus de sélection auquel ils furent soumis, leur formation à l'école de police, leurs tout premiers pas à la Sûreté provinciale, leurs premiers contacts avec la réalité policière, l'usage du vouvoiement et tutoiement comme policiers, leur cheminement de carrière à la Sûreté provinciale et à la Sûreté du Québec jusqu'à leur retraite. « Mais lorsque l'enquêteur oriente le récit, interroge, suscite un travail particulier, nous avons production d'une ethnobiographie qui constitue une tranche de vie sous forme d'autobiographie indirecte¹¹. »

Dès les tout premiers entretiens, nous nous sommes vite rendu compte de la multiplicité des expériences policières et de l'impossibilité de tout survoler en une seule entrevue. D'entrée de jeu, dès la sortie de l'école de police, il y a eu une grande diversité dans les premières affectations de travail alors que nous pensions découvrir un modèle

¹⁰Danielle Desmarais, Paul Grell, *op. cit.*, p. 91.

¹¹Jean Poirier, S. Clapier-Valladon, P. Raybaut, *op. cit.*, p. 74.

plutôt homogène. Ces jeunes policiers ont vécu des premières expériences de travail assez différentes, les uns par rapport aux autres, ce qui en augmentait le nombre à raconter. Se trame également, dans cette période, tout le phénomène de la syndicalisation des troupes qui met en évidence leurs conditions de travail qui nous étaient plutôt méconnues et auxquelles il fallait, dans le cadre de la poursuite des entretiens, faire plus d'espace. Nous primes encore plus conscience de cette période d'agitation sociale importante que connaissait le Québec du temps, qu'ils vécurent d'une façon particulière jusqu'aux événements d'octobre et qu'ils nous firent découvrir d'un point de vue, là encore unique, et constamment différent d'un interlocuteur à un autre. Nous fûmes à même de constater le regard personnel qu'ils posaient sur cette police qui vivait au rythme du Québec. Alors que nous pensions que les policiers nous décriraient avec beaucoup de détails leur formation à l'école de police, celle-ci a vu son contenu se fragmenter mais demeurer quand même, à tout le moins, essentiel à la compréhension de cette période. « La démarche exploratoire se nourrit d'elle-même, se réoriente constamment au fil des premières découvertes...¹² »

Nous avons utilisé le terme d'ethnobiographie pour la distinguer du récit de vie classique « en disant qu'elle vise non seulement à transcrire l'aventure individuelle de l'informateur, mais à exprimer les modèles culturels de son groupe à travers la connaissance qu'il en a (ou l'image qu'il entend en donner) ; donc au delà de l'idiosyncrasie, on espère atteindre la société dont l'individu fait partie¹³.

Ainsi, allions-nous rapidement décider que les événements d'octobre 1970 deviendraient notre borne de conclusion devant l'abondance et la richesse des informations recueillies pour la période des années 1960.

Et si, une fois dégagé clairement le caractère de ce qui se retrouve dans de nombreux cas, il apparaît qu'il s'agit bien d'un « objet sociologique » - une norme, une contrainte sociale, un rôle, un processus, la mise en œuvre d'un rapport structurel, etc., c'est-à-dire qu'il s'agit de quelque chose qui relève du social et non du psychologique, du collectif et non de l'individuel, alors on peut affirmer avoir atteint un premier niveau de saturation. Autrement dit, on est assuré d'avoir mis le doigt sur un phénomène social qui ne sort de l'imagination (au sens de propension à fantasmer) des chercheurs, ni de celle d'un interlocuteur mythomane ;

¹²Jean Poirier, S. Clapier-Valladon, P. Raybaut, *op. cit.*, p. 26.

¹³*Ibid.*, p. 140.

c'est ici le social qui s'exprime à travers des voix individuelles¹⁴.

Dans le but de compléter nos recherches et de confirmer une partie des propos qui nous furent tenus quant au processus d'embauche et aux cours de formation dispensés par l'école de police, nous avons obtenu l'autorisation écrite de quinze personnes pour consulter leurs dossiers personnels. Des démarches ont été amorcées auprès du bureau des services d'accès à l'information de la Sûreté du Québec pour l'obtention des autorisations requises. Une fois ces dernières obtenues, une surprise de taille nous attendait : la Direction des Ressources Humaines de la Sûreté du Québec est à faire du ménage et a entrepris une classification archivée des dossiers de son personnel policier. Une première dans cette organisation encore très mal structurée et outillée sur le plan de la conservation globale de ses archives. Des quinze autorisations obtenues, il ne restait plus maintenant que huit dossiers accessibles ; les autres ayant été détruits. La consultation des éléments constitutifs de ces dossiers nous aura quand même permis de valider un certain nombre d'informations.

Quelques interviewés nous ont acheminé ou offert de nous faire parvenir, pour faire suite à notre rencontre, des documents personnels relatifs à cette période, pour nous permettre de confirmer leurs propos. La plupart avaient trait à l'école de police : relevés de notes, horaires, structure. D'autres témoignaient du recrutement intensif présent dans cette période : brochures, publicité, photos etc. Plusieurs interviewés ont conservé avec minutie une documentation judicieuse quant à leur carrière. Nous avons donc puisé ou confirmé certaines informations avec ce matériel personnel.

Des documents internes de la Sûreté du Québec nous ont également été d'un

¹⁴Danielle Desmarais, Paul Grell, *op. cit.*, p. 28.

secours appréciable¹⁵. Cependant, comme nous le mentionnions précédemment, l'archivage de cette organisation est, encore aujourd'hui, mal structuré et déficient à bien des égards. Cette situation ne nous aura pas permis de trouver beaucoup de documents que nous aurions pu nous-même analyser et fouiller. Le résumé des travaux de recherche de l'ex-capitaine J. Raymond Proulx et de l'historien Jean-François Leclerc, publiés presque exclusivement à l'interne, a donc été notre source d'informations historiques la plus riche.

2. Profil général des informateurs

Ces vingt ex-policiers ont tous été recrutés entre 1961 et 1966¹⁶ (Tableau # 1, p. 51). Au moment de leur embauche, dix-sept (17) d'entre eux étaient célibataires, trois (3) étaient mariés ; dix-sept (17) étaient sur le marché du travail, trois (3) étaient étudiants¹⁷. Leur moyenne d'âge au moment où ils reçurent leur confirmation d'embauche se situe à 20,8 ans¹⁸ (Tableau # 2, p. 51). Ils déclarent une scolarité moyenne

¹⁵J. Raymond Proulx, *La Sûreté du Québec depuis 1870*, Sûreté du Québec, 99 p., *Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec sur la réorganisation de la Sûreté provinciale du Québec, pendant la période du 15 août 1960 au 31 juillet 1962*, 30 p., *Coutumes et traditions à la Sûreté du Québec de 1870 à aujourd'hui*, 17 p. *Mémoire sur les fonctions policières et sur les fonctions des corps de police au Québec*, Cabinet du D.G. Jacques Beaudoin 123 p., *La Sûreté du Québec de 1870 à 1995*, Jobin Nicole, 41 p., *Rapport annuel 1966*, 141 p. et *Rapport d'activité 1997*, 18 p.

¹⁶Selon les données apparaissant au *Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec sur la réorganisation de la Sûreté provinciale du Québec, pendant la période du 15 août 1960 au 31 juillet 1962*, p. 28, le nombre de demandes d'emploi reçues dans cette période fut de 6362 ; 404 furent embauchés soit 6.3% des candidatures. Le rapport annuel de 1966 fait état de 5057 demandes d'emploi ; 289 candidats furent embauchés, 48 sont considérés prêts pour engagement et 415 dossiers étaient encore à l'étude. 25 cadets policiers étaient également embauchés.

¹⁷À moins d'indications contraires, les informations nominales quantitatives et qualitatives sont extraites des 20 entrevues réalisées entre septembre 1999 et mai 2000 auprès de 20 policiers retraités de la Sûreté du Québec.

¹⁸1er critère : « doivent être âgés de 20 à 30 ans (célibataires ou mariés). » *Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec ... op. cit.*, p. 29, La loi L.R.Q. 1961, c. 40. *Loi de la Sûreté provinciale* prévoit à l'article 28 c. « Le Procureur général peut, sur la recommandation du directeur général, adopter des règlements pour : c) déterminer l'âge prescrit et les qualités requises pour être admis dans la Sûreté, » p. 832. À compter du 26 octobre 1964, l'âge requis sera ramené à 19 ans. J. Raymond Proulx, « photocopie du dépliant promotionnel de la Sûreté provinciale 1965 » et *rapport annuel SPQ*, 1964, p. 23. En 1966 on instaure la fonction cadet-policier qui permet d'intégrer les rangs de la Sûreté dès l'âge de 17 ans. Effectif à compter du 15 août 1966. J. Raymond Proulx, « extrait du document promotionnel de la SPQ », 1966, dans la partie « conditions requises ».

Tableau # 1

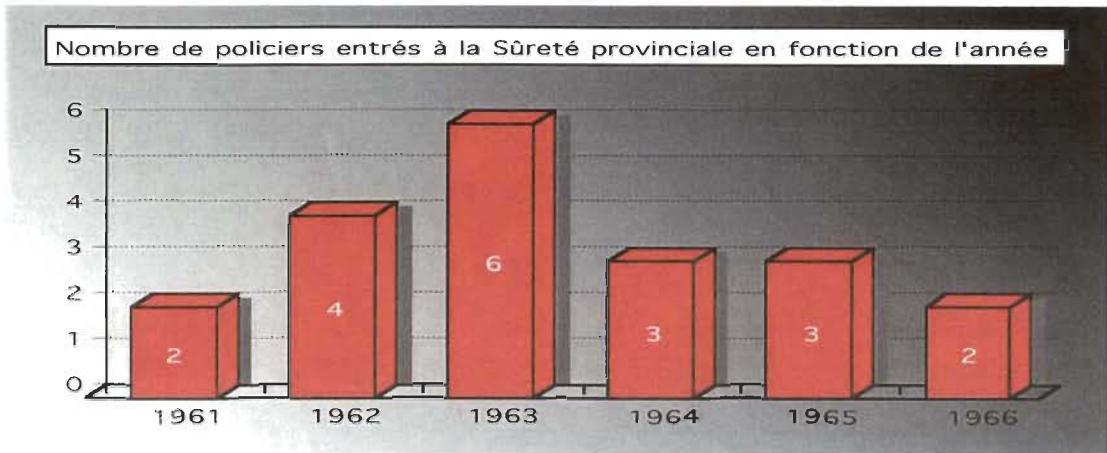
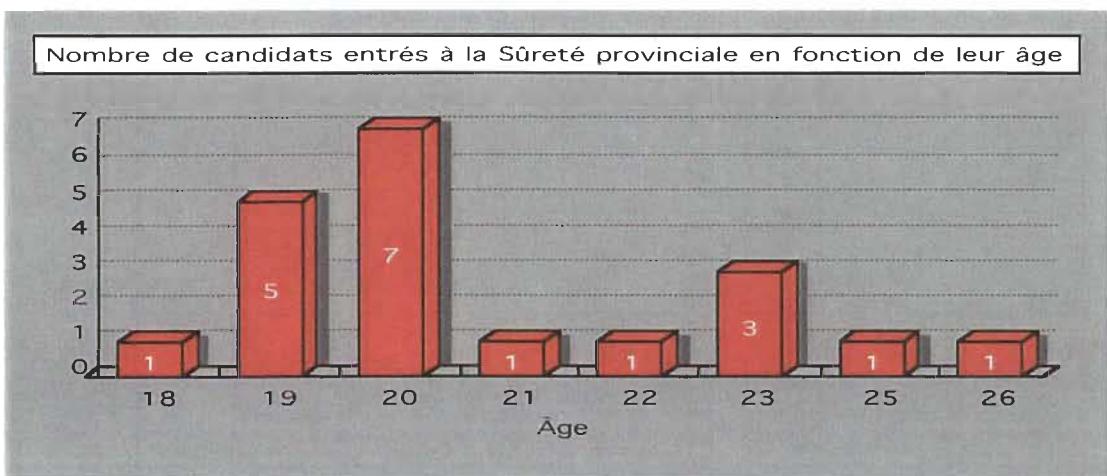


Tableau # 2



équivalente à 11,6 ans¹⁹. Ceux qui sont mariés ont respectivement 23, 25 et 26 ans.

Treize (13) d'entre eux avaient moins de 21 ans et ne possédaient pas, à l'époque, la majorité requise pour voter, fréquenter les débits de boissons et obtenir un permis de conduire²⁰. Ces derniers devaient obtenir l'autorisation écrite de leurs parents pour se le procurer. Les rapports de la Sûreté consultés pour cette période ne présentent aucune statistique officielle qui nous aurait permis de confirmer la représentativité de notre groupe. Cependant, retenons que le premier critère de sélection énoncé dans les conditions d'engagement stipulait que les candidats : « doivent être âgés de 20 à 30 ans (célibataires ou mariés)²¹. »

Ce sont tous des hommes blancs, canadiens-français, catholiques. Ils sont

¹⁹ Il s'avère difficile d'établir avec justesse leur scolarité puisqu'on comptait à leur époque les années de scolarité autrement qu'aujourd'hui. Un seul candidat possédait une neuvième année ; c'était un ex-militaire. Deux personnes avaient entrepris des études universitaires. L'étude des huit dossiers personnels consultés au Bureau des Ressources humaines du grand quartier général de Montréal à l'automne 2000, nous confirme le degré de scolarité qui nous avait été divulgué par ces personnes, sauf pour un cas. Cependant cette vérification n'a pu s'étendre à l'ensemble des dossiers. Les normes d'embauche exigées, quant à la scolarité, étaient les suivantes : posséder une instruction suffisante pour l'exercice de ses fonctions L.R.Q. 1961, c. 40. *Loi de la Sûreté provinciale*, art. 15d « Les candidats pour enrôlement dans la Sûreté provinciale du Québec doivent posséder les qualifications suivantes : item #3, doivent avoir une instruction d'au moins dixième année complétée ou l'équivalent. » *Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec... op. cit.*, p. 29.

« Encore en 1958, sur 100 élèves qui entrent à l'école primaire, 63 seulement terminent leur 7^e années, 30 se rendent jusqu'en 9^e et aussi peu que 13 finissent leur 11^e... [...] En 1960, dans l'ensemble des universités du Québec, le nombre d'étudiants à plein temps s'élève à près de 22,000 ; ce qui ne représente que 4,3% de la population âgée de 20 à 24 ans. » Paul-André Linteau, *Histoire du Québec contemporain*, « *Le Québec depuis 1930* », p. 320.

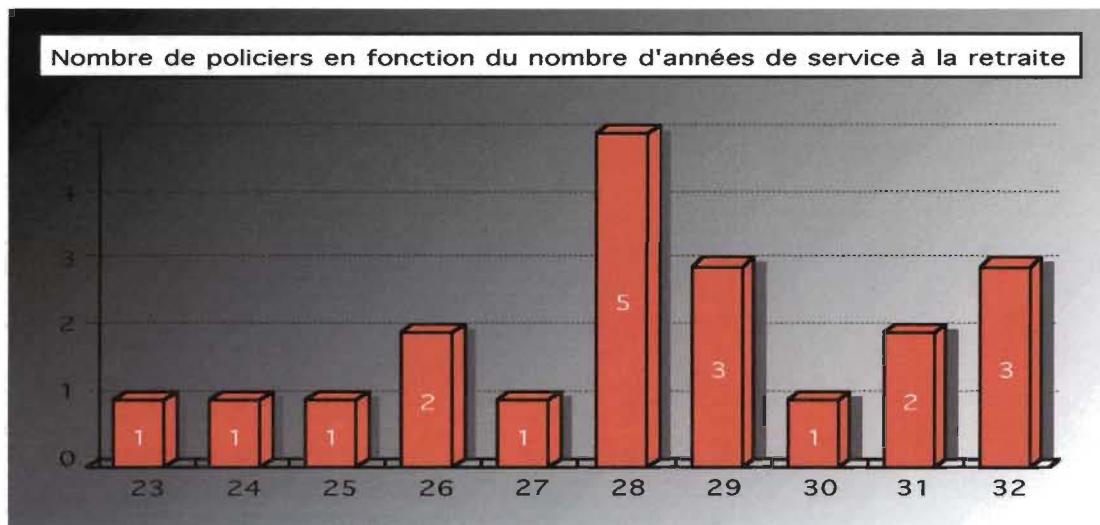
Note : Les chiffres présentés par Linteau pour l'année 1958, additionnés donnent, un grand total de 114 / 100. Notre intention était de démontrer, chiffres à l'appui, le faible niveau de scolarité des canadiens-français de cette époque.

²⁰ « ... l'école s'est également préoccupée des recrues en matière de conduite automobile. Bien que les conditions d'engagement nécessitent la possession d'un permis de chauffeur, la recrue, dû à son âge, ne possédait pas un tel permis [...] des leçons de conduite furent données à ceux qui ne possédaient pas de permis. » *Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec... op.cit.*, p. 25.

²¹ *Ibid.*, p. 29.

surtout originaires de la grande région de la Mauricie : 13/2022. Ils ont cumulé une moyenne de 28 années de service au sein de cette force policière. (Tableau #3) Les emplois qu'ils occupent au moment où ils postulent pour la Sûreté sont variés ; un (1) était membre de la GRC depuis sept ans, cinq (5) étaient journaliers dans des papetières ou usines de textile, deux (2) étaient militaires, deux (2) étaient caissiers dans une institution bancaire, deux (2) étaient commis de bureau, les autres étaient : installateur chez Bell-Canada, bûcheron, commis-boucher, menuisier, opérateur de camion à la voirie et aide-infirmier. Rappelons enfin que deux (2) postulants étaient étudiants à l'Université.

Tableau # 3



²²Provenance: Shawinigan 5, Grand-Mère 2, LaTuque 1, Lac au Sable 1, Drummondville 2, Victoriaville 1, Saint-Grégoire 1, les autres proviennent de Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Sorel, Beauceville, Abitibi (ville non précisée), Sherbrooke, Lachine et Marieville. Comme les interviewés ont uniquement été sélectionnés à partir de la liste des candidats actifs de l'Association des policiers retraités Mauricie-Bois-Franc, on peut mieux comprendre la forte concentration de Mauriciens dans l'échantillonnage. Plusieurs candidats-policiers originaires de la région de Shawinigan nous ont souligné que le recrutement policier dans cette localité, dans cette période, y était florissant et qu'ils étaient nombreux à prendre l'autobus pour se présenter aux examens d'admission à Montréal. Il semblerait que le bureau d'emploi de cette région sollicitait et incitait fortement les jeunes hommes scolarisés, correspondant au profil d'embauche requis, autant à la Sûreté qu'à la GRC, à poser leur candidature.

2.1 Processus de sélection

Selon le rapport du Directeur général du 3 octobre 1962²³, le processus de sélection était le suivant :

1. Remplir et soumettre une formule d'inscription
2. Subir un examen sur l'instruction
3. Subir un examen médical
4. Se soumettre aux empreintes digitales
5. Fournir les documents suivants:
 - a) baptistère ou certificat de naissance
 - b) certificat d'instruction de dixième année ou plus
 - c) deux lettres de référence de personnes de bonne réputation qui connaissent le candidat depuis au moins cinq ans²⁴
6. Passer un examen final ainsi qu'une entrevue avec l'Officier du personnel .

L'ensemble des interviewés ont eu de la difficulté à se rappeler toutes les étapes de ce processus. Même quand ces dernières s'avéraient assez précises, il devenait ardu d'en définir le contenu :

Q. Comment c'est le processus, vous devez remplir un formulaire?

R. Dans ce temps-là bon tu remplis la formule pis après t'es convoqué à Québec, ben là j'pense qu'on avait un examen, attends un peu, j'pense qu'on est allé en deux fois. Y a eu probablement l'examen écrit après ça l'entrevue. L'entrevue je m'en souviens parce que maudit l'autobus avait fait un accident [...]

Q. Vous souvenez-vous où ça avait lieu à Québec?

²³ *Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec ... op. cit.*, p. 29. « La brochure promotionnelle de l'année 1964 », reproduit exactement les même critères et la même démarche de sélection. Photocopie du document fourni par l'interviewé # 4.

« J'ai des copies de dossiers. Y prenait tes empreintes digitales, voir si t'avais pas des dossiers, le formulaire d'inscription rempli à la plume, les notes [scolaires] du candidat, le certificat de naissance, le questionnaire sur la famille, l'enquête, le rapport de l'enquêteur. Temps pris pour compléter l'examen ; composition, mathématiques, balance [connaissances générales], propreté. Supplément au record personnel, appréciation du candidat, 20 critères, apparence physique à maturité émotive, notés sur 10, recommandation, résumé du profil de l'aspirant, tests de psychométrie titré examen de psychométrie Sûreté provinciale, résultats à l'école de police, suivi du 1^{er} poste, rapport sur le candidat. » Extraits de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

²⁴ « C'était bien marqué, y était pas question d'avoir, surtout pas de politiciens parce que Brunet, d'ailleurs Brunet c'tait une des raisons si tu veux... lui y a sorti de sa retraite de la GRC parce que c'était pas pour venir se faire écœurer par les politiciens. » *Id.*

R. J'pense que c'était au Quartier général...sur la rue St-Cyrille... Une entrevue qui a duré peut-être 1 heure, 1 1/2 heure peut-être. Y avait un dénommé LeBlanc sur le board là pis... c'étaient trois personnes je pense...²⁵

Q. Quand t'appliques à la Sûreté, le processus c'est quoi?

R. Ben là, le processus c'était une entrevue, l'médical, y avait eu un p'tit examen écrit, y a eu un examen écrit.

Q. Tu remplis un formulaire au départ?

R. Oui, oui, un formulaire que tu envoies, ok parce que le processus a duré à peu près 8 mois dans mon cas ; avril à janvier. Là tu remplis un formulaire, tu vas passer à Montréal ton examen écrit... me semble que j'ai faite les deux la même journée, mais là j'm'souviens pas, parce que là j'tais loin.

Q. Les deux, ça veut dire?

R. L'entrevue pis l'écrit²⁶.

Tous se souviennent cependant d'avoir complété un formulaire de demande d'emploi, de s'être déplacé à Montréal ou à Québec pour compléter l'ensemble de ce processus et d'avoir été soumis à un examen écrit :

Q. Te souviens-tu de l'examen écrit?

R. Écoute ben... pour moé c'avait été simple. Mais là faut quand même que tu penses que dans c'temps-là, je pense que c'était rien qu'une neuvième année. Moé j'avais la valeur d'une douzième année, pis j'parlais déjà un peu anglais. Pour moé c'tait simple, sauf qu'y avait toute la question psychologique là, tsé y avait encore, dans c'temps-là, y commençait à faire des, un semblant de je me souviens que... mais si ma mémoire est bonne, après l'examen sont venus me voir, pis tout de suite y m'ont dit que j'avais passé, pis que j'étais en entrevue.
[...]

Q. Te souviens-tu de l'entrevue?

R. Ah c'tait, y avait deux personnes, si ma mémoire est bonne. Y avait celui qui avait fait passer l'examen c'était un sergent pis un autre, mais d'une simplicité rare... on aurait dit c'tait deviné d'avance. Moé j'ai eu l'impression que tsé là que c'qui comptait le plus c'étaient les antécédents²⁷.

[...] ouais y avait un test écrit, un petit test, un test, ouais y avait un test... probablement au moment où tu fais application t'avais un test... un questionnaire, un genre de petite dictée, pas dictée mais narration peut-être en 25, 30, 50 mots. Je me souviens pas exactement. Ouais c'est ça c'était en 2 étapes. Faque t'avais le questionnaire là, ce formulaire à remplir, après ça y te convoquait pour l'entrevue pis en même temps c'était l'examen médical²⁸.

²⁵ Interviewé # 11.

²⁶ Interviewé # 10.

²⁷ *Id.*

²⁸ Interviewé # 20.

Ils se rappellent d'avoir également été soumis à examen médical et une entrevue :

- Q. Te souviens-tu des étapes que tu as eues à franchir ?
R. J'ai eu l'entrevue, je fais application, j'ai eu une entrevue.
Q. Tu fais application ; y a un formulaire ?
R. Oui euh, un formulaire d'inscription pis... pas longtemps après j'ai passé une entrevue...une entrevue qui était avec un lieutenant.
Q. Entrevue avec une personne ?
R. Oui, une personne qui te questionnait.
Q. Te souviens-tu du nom de cette personne là qui te reçoit en entrevue ?
R. Non, non j'essaie de me souvenir, c'est trop vague...
Q. Te souviens-tu de quoi on pouvait parler dans cette entrevue ?
R. Ah si j'avais faite, si j'avais faite que c'est c'que tu veux faire dans la Sûreté... es-tu bon ? es-tu capable de ? es-tu patient ? es-tu, peux-tu rester plusieurs heures sans uriner ? Des fois c'est drôle comme question tsé. As-tu des dettes ? Dois-tu de l'argent à du monde ? Prends-tu de la boisson ? T'as-tu déjà été arrêté pour la boisson ? Es-tu un fîfî ? (rires) ... Ça m'avait frappé tsé. Tsé on a rien contre ça mais...
Q. C'était sous forme de questionnaire ?
R. Ouais, un gars tsé un gars derrière son bureau.
Q. Qui, lui, est en uniforme ?
R. Oui en uniforme.
Q. Une entrevue qui dure ?
R. Ah ça été près de 3/4 heures, 1/2 heure, c'tait ben, à ce moment-là j'sais ben l'enquête devait être faite, c'tait pour voir ce que t'avait l'air. Ah oui pis tout de suite après ça c'était l'examen médical... le médecin c'était dans le bas de la ville [Québec], j'sais pas trop, une petite rue près de St-Paul, ces coins-là...
Q. Te souviens-tu du nom du médecin ?
R. Non...un bon vieux médecin, ...un examen relativement sommaire²⁹.
Q. L'entrevue, vous souvenez-vous c'tait une, deux ou trois personnes ?
R. Mon Dieu Seigneur, eh boy, parce qu'on en passe des entrevues dans une carrière, j'm'souviens pas c'est... j'peux pas vous dire là...³⁰

De façon plutôt inégale, parlant de l'examen qu'ils ont dû passer, ils le décrivent comme une examen de connaissances générales. Certains se souviennent d'avoir eu à rédiger une composition écrite dont le ou les thèmes ainsi que la longueur requise sont imprécis. D'autres font mention d'un test d'anglais et d'un examen psychométrique :

- R. C'tait un examen écrit, oui pis euh y a aussi j'm'en rappelle pour les p'tits carreaux là, comment placer ces p'tits carreaux là. Y donnaient des carreaux, fautait que t'es place là, dans un laps de temps, fautait que t'es places comme faut, dans un laps de temps, y calculait ça.
Q. C'tait des formes à placer ?
R. Ouais des formes des genres de carreaux là, pis y te questionnait, y te mettait, y

²⁹ Interviewé # 20.

³⁰ Interviewé # 8.

te demandait de l'anglais aussi. La connaissance de l'anglais ça j'avais pas de misère. Après y te demandait une petite composition pour, une petite composition dans lesquelles tu expliquais pourquoi t'étais attiré vers la police. Des affaires de même, mais des questions d'ordre général, qui te demandait, la géographie, mathématiques, euh...³¹

Cet examen et la composition écrite demeurent des étapes dont on se souvient plus ou moins bien. Quant à l'entrevue, ils sont incapables d'en préciser, avec raison, tout le contenu et se souviennent rarement du nombre exact d'interviewers. L'étape la plus facile à se remémorer, c'est l'examen médical. Le « *petit Docteur Clément* », pour les candidats de Montréal, tant par sa grandeur physique que par ses méthodes de travail, a marqué à jamais leurs souvenirs :

R. Le médical c'était sur la rue McGill je pense, la rue Mc Gill et puis c'est le docteur Clément, le premier docteur, un petit, y était pas grand, puis là y avait, y avait pas le va-vite, mais comment y appelle ça, les lèvres y allaient de même. Y était assez âgé³².

Q. Pis l'examen médical lui, c'était quelque chose ?

R. Ah ben ça c'est, je me rappellerai toujours, c'tait le Docteur Clément, qui lui a, astique, j'm'rappellerai toujours, sacramentos, parce que lui y avait pris une prise de sang, y avait du sang tout partout, baptême, y m'avait mis, parce que lui y chéquait, y branlait [rires].

Q. Y était pas nécessairement jeune ?

R. Y devait avoir 85 ans. Je pense que c'tait le médecin de la Sûreté parce qu'y pouvait pas pratiquer ailleurs. Je sais pas ce qu'y faisait là tsé [rires]. Mais moi évidemment que c'tait le fun parce que c'était le médecin de famille de mes grands-parents...³³

Pour bien clarifier et mieux comprendre ce processus, le premier du genre dans l'histoire de cette institution policière³⁴, confirmer les propos de nos ex-policiers et préciser chaque étape, nous avons consulté huit dossiers personnels³⁵ conservés à la

³¹ Interviewé # 7.

³² *Id.*

« Y avait des tics tsé, c'était un vieux médecin tsé le docteur Clément....y était rentré sous le règne de la politique dans les années... En 60 y l'ont gardé ; ils l'ont gardé pareil parce que y était rentré historiquement dans les années 50... y était coroner, médecin de la Sûreté. » Extraits de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

³³ Interviewé # 8.

³⁴ « Le département du Personnel et du recrutement fût inauguré le 1er septembre 1960... » *Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec ...op. cit.*, p. 28.

³⁵ Candidats # 3, 5, 6, 13, 14, 15, 16 et 20.

division des ressources humaines de la Sûreté du Québec. Première constatation générale : ces dossiers ne sont pas uniformes et présentent des contenus plutôt disparates. Le tableau suivant précise le type de documents auquel nous nous sommes intéressé, avec le nombre de mentions retrouvées. Nous leur avons porté attention croyant qu'ils nous permettraient de mieux comprendre les éléments ciblés dans le processus de sélection :

<u>Titre du document</u>	<u>nombre trouvés</u>
1. Formulaire d'inscription	7/8
2. Examen sur l'instruction ³⁶	5/8
3. Examen médical ³⁷	0/8
4. Examen psychométrique ³⁸	4/8
5. Record personnel (entrevue) & Supplément au record personnel	5/8
6. Lettres de recommandation ³⁹	5/8
7. Enquête sur l'applicant	4/8
8. Demande d'enquête	1/8

³⁶Au dossier, un formulaire indique le lieu où s'est tenu l'examen, le temps pris pour le compléter, le nom du surveillant et cette annotation qu'il signait : « Je, surveillant de l'examen, certifie que celui-ci est le travail du candidat lui-même et qu'il n'a reçu aucune aide de qui que ce soit. » Étaient également inscrits le nom du correcteur de l'examen et les résultats : composition, mathématiques, balance, propreté, total. La mention balance représenterait le résultat obtenu pour les connaissances générales de l'examen écrit. La composition était française ; son contenu et sa longueur ne nous sont pas connus. Nous ignorons également, le résultat final requis pour accéder aux étapes suivantes. « Service des ressources Humaines », Sûreté du Québec, Montréal, Dossier de l'interviewé # 6. On pouvait y trouver, également, des commentaires personnels du surveillant : est à l'heure, belle tenue, beau physique semble avoir de bonnes aptitudes. *Id.*

³⁷En vertu de la loi de l'accès à l'information, l'autorisation de consultation que nous avons obtenue limitait notre accès à certaines parties du dossier de nos collaborateurs ; nous croyons que les références médicales étaient tenues dans une des sections qui ne nous étaient pas accessibles.

³⁸Le numéro ou le nom du test psychométrique, de même que ce qu'il vérifiait n'apparaissent nulle part dans les dossiers. La seule mention que nous ayons trouvé indique : « examen de psychométrie, Sûreté provinciale du Québec 1^{ère} partie, 60 questions/25 minutes, 2^{ème} partie, 40 questions/20 minutes » « Service des ressources Humaines »...*op. cit.*, Dossier de l'interviewé # 6.

³⁹Les quelques lettres encore aux dossiers sont d'une brièveté déconcertante ; une seule contenait une référence d'allégeance politique soit l'ex-candidat libéral du comté. « Service des ressources Humaines » *op. cit.*

Nous nous sommes surtout intéressé au record personnel et à son supplément puisqu'ils semblaient être les documents pouvant nous situer le mieux quant à ce qui était recherché ou analysé dans ce processus. Deux officiers du personnel, J.E.M. Corriveau, inspecteur et officier du personnel de la division de Québec, ainsi que J.S. Le Blanc, sous-inspecteur et officier du personnel de la division de Montréal, signent ces documents.

La structure de base du document et de son complément est la même dans les divisions de Québec et de Montréal⁴¹. Il nous est difficile d'en déterminer avec exactitude l'origine. Ce document nous apparaît trop élaboré pour qu'une seule personne, en une entrevue, ait pu compiler l'ensemble des informations qui y sont inscrites. Nous y voyons plutôt la conjonction d'éléments recueillis par la formule d'inscription, l'enquête de réputation et de conduite du candidat et l'entrevue de sélection.

La dernière section du supplément fait uniquement état des observations recueillies lors de l'entrevue ; vingt (20) caractéristiques au total⁴² sont analysées, avec une pondération pour chaque élément qui va de 5, pas satisfaisant, à 10, excellent.

L'interviewer en fait un résumé au bas de ce formulaire et recommande ou non ce

⁴⁰ Les deux seules vérifications demandées le sont pour les dossiers de 1966. On peut y comprendre un ajustement dans le processus de sélection en conformité avec les agitations sociales du Québec de cette période. Une première validation de l'orientation politique du postulant ; ce qui semble être nouveau pour la période de 1960-66. *Id.*

⁴¹ Un formulaire dont la première partie est plutôt descriptive : endroit et date de l'entrevue, numéro matricule, rang, nom, prénom du candidat, date d'engagement, rang, degré d'instruction, résultats de l'examen psychométrique, date de naissance, ville d'origine, religion, état civil, taille, pesanteur et les mesures de poitrine, la langue maternelle, race d'origine, autres langues parlées et, en dernière section, les cours d'entraînement suivis. « Service des ressources Humaines » *op. cit.*

⁴² 1. Apparence physique 2. Apparence probable en uniforme 3. Habiléte à s'exprimer 4. Discours et vocabulaire 5. Voix (maturité, etc.) 6. Impression générale qu'il donne 7. Confiance, assurance de lui-même 8. Relations probables avec le public 9. Intelligence -promptitude- 10. Habiléte d'assimiler l'entraînement 11. Soumission à la discipline 12. Sens des responsabilités 13. Initiative, énergie 14. Ajustement social 15. Maturité de jugement 16. Stabilité 17. Tempérament 18. Motifs. *Id.*

candidat à l'embauche. Il nous apparaît raisonnable de croire que ce processus reposait essentiellement sur des approximations et se résumait à une évaluation très subjective du candidat, de la part de l'interviewer, puisque tous ces éléments devaient être quantifiés en une seule entrevue. « Euh passer à l'examen écrit, euh t'as l'examen médical et puis après ça la même journée y te rencontrais pour voir, voir si t'avais de l'allure un peu, un peu de génie à parler [rires]⁴³. »

La partie descriptive du record personnel et de son supplément comprend neuf sections :

1. Antécédents académiques : outre la description de toute la démarche scolaire du candidat, il y est fait mention de sa conduite personnelle et du type de rapport qu'il entretenait avec ses professeurs.
2. Antécédents des emplois antérieurs : endroits et travail exécuté
3. Antécédents militaire ou policier
4. Motifs : raisons évoquées pour accéder à la Sûreté provinciale mais surtout que l'aspirant reconnaît l'importance de la discipline, accepte le travail partout en province et qu'il doive assumer de longues heures de travail.
5. Historique de la famille : père, mère, frères et soeurs, leur travail, activités et réputation
6. Déclaration personnelle : bref résumé de l'état de santé. Les références aux antécédents de tuberculose et de santé mentale dans la famille sont de tous les dossiers scrutés. On y parle du célibat des candidats et de leurs fréquentations ; l'Officier de Québec ajoutera un commentaire significatif « aime les femmes », pour chaque candidat. On peut y voir une vérification subtile de l'orientation sexuelle de ces derniers.
7. Sports et athlétisme : en plus des sports et activités de loisirs pratiqués, on trouve des références aux différents permis et expériences de conduite du candidat. Dans tous les dossiers on parle de conduite de moteurs hors-bord. L'Officier de Québec annotera dans cette section si le candidat a peur du sang et de la noirceur.
8. Social et culturel : principaux passe-temps et loisirs du candidat. On y confirme également s'il fume et s'il consomme de l'alcool.

⁴³ Interviewé # 5.

9. Finances : dettes, économies et primes d'assurance.

Dans le déroulement des étapes de sélection, il est fait mention d'un examen dit final et d'une entrevue avec l'officier du personnel. Nous sommes incapables de préciser le contenu de ce qui est appelé l'examen final⁴⁴. Malgré les propos qui nous ont été tenus et la consultation des dossiers, il nous est toujours impossible de déterminer avec certitude à quel examen précis il est fait référence, car rien ne nous guide vers un examen différent de ceux qui nous ont été mentionnés.

L'ensemble des éléments relatifs à l'entrevue et ceux apparaissant au record personnel nous indiquent que l'on recherche des gens disciplinés, prêts à travailler de nombreuses heures, non problématiques dans leurs comportements tant à l'école que sur le marché du travail, n'ayant pas objection à travailler partout en province et qui ont une certaine allure dans leurs façons d'être et de faire.

2.2 Profil de carrière⁴⁵

À l'exception de l'ex-membre de la GRC qui se voit attribuer dès son entrée le titre de caporal, tous les autres amorcent leur carrière avec le grade d'agent. Durant les années qui nous préoccupent, soit de 1961 à 1970, ils demeurent tous des agents, à l'exception du caporal provenant de la GRC et d'un autre, qui a obtenu son grade de caporal après seulement deux années de service. En 1961, alors qu'il prend les rênes de la Sûreté, M. Josaphat Brunet met en place une structure de commandement

⁴⁴Il est précisé dans « *le Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec, op. cit.*, p. 28 ; « nombre de candidats admis à l'examen sur l'instruction 1619 et du nombre de candidats qui ont réussi l'examen final et l'entrevue 961. »

⁴⁵Toutes les informations qui apparaissent dans la section profil de carrière ont été tirées des 20 entrevues réalisées entre novembre 1999 et mai 2000 auprès des 20 policiers retraités de la Sûreté du Québec.

identique à celle de la la GRC⁴⁶. À sa tête, un Directeur général, un Directeur général adjoint et deux officiers en charge des divisions de police de Montréal et de Québec. À compter de 1968, la structure hiérarchique et le nom de la Sûreté sont modifiés avec l'adoption de la première loi de police⁴⁷. Appelée désormais la Sûreté du Québec⁴⁸, l'appellation des différents postes de commandement est également configurée de

⁴⁶Annexe # 2, p. 163, Organigramme, *Rapport du Directeur général à l'Honorable Procureur général de la Province de Québec, op. cit.*, Annexe # 3, p. 164, grades et fonctions, Sûreté du Québec, *Rapport annuel 1966*, Annexe # 4, p. 165-166, Identification visuelle des gradés selon les galons portés sur les uniformes. « Précis sur le salut et le respect » document fourni par l'interviewé # 4.

« Y est allé chercher Dessureault qui avait de la pogne, qui était ancien chef du personnel de la GRC à Montréal [...] DeFimonis*, qui est un ancien de la GRC, au niveau de l'école pis d' la discipline [...] un autre qu'y savait qu'y était bon dans l'administration Racine. Y est allé le chercher, tu vas me monter un système administratif. C'est ça qui a faite, pis toutes les postes clés.

- Q. Ça c'étaient tous des retraités?
- R. Pas tous [...] Y en avait une série c'était carrément des retraités, pis y en avaient d'autres qui avaient dix ans de faites, y ont lâché la GRC pour s'en venir à la Sûreté.
- Q. Est-ce que c'étaient tous des gars qui étaient de Montréal ?
- R. Y en avaient du Nouveau-Brunswick, c'étaient des francophones [...] Tous des francophones. Y en a qui étaient à Ottawa [...] pis y en avaient plusieurs qui étaient au Québec ou au quartier ici à la GRC. Parce qu'au départ lui Brunet y va chercher Dessureault mais là Dessureault y va chercher des gens que lui connaît. C'est là que le système, là que le système à un moment donné est devenu un, y ont appelé ça, y avait une caricature dans les journaux que j'ai jamais retrouvé, ça s'appelait l'invasion des chapeaux... C'était une référence au fait que la GRC, là contrôlait, ben c'est sûr qu'à la contrôlait la Sûreté. [...] Dessureault c'était le commandant de la division de Montréal, faique c'est sûr qu'y en menait large là, y était pas au personnel c'était LeBlanc... y était sous le contrôle de Dessureault.[...] Les king pins de la structure, Québec et Montréal, division de Montréal et division de Québec. À Montréal, y avait mis Dessureault, un ancien de la GRC, pis à Québec y avait mis Descent. Bon après ça à l'école de police qui était très important pour lui, la formation « Deprofundis », De Fimonis qui lui avait été un homme dur, sévère [...] Y était imposant physiquement. [...] Au niveau du personnel, LeBlanc, un ancien GRC, à Québec Monsieur Gendron . » Extraits de l'entretien avec J-Raymond Proulx, novembre 1999.

« Ouais, c'tait toutes des gens qui venaient de la GRC... y avait l'inspecteur Racine, c'tait, c'tait ses bras droits [...] Perrin [...] c'est toutes des gars en qui y avait ben confiance, qui yé trouvait très compétents... Y avait faite d'eux autres son état-major, pis yé zavait placé à différents endroits [...] L'inspecteur Perrin en charge du service de l'identité judiciaire [...] Tellier l'inspecteur, Tellier en charge de l'administration. Racine c'tait son supérieur, Tellier son second. » Interviewé # 7.

* Un nom prononcé de bien des façons ; en fait son nom c'est F. De Miffonis. Plusieurs inverseront les syllabes Mi et Fi, en parlant du premier directeur de l'école de la Sûreté. Au bas du « *Rapport et classement sur résultats de la partie élémentaire de l'entraînement* de l'école de police », consulté dans les dossiers personnels, apparaît la signature et le nom, écrit à la dactylo, de son commandant ; notre référence pour l'exactitude de l'écriture.

⁴⁷Loi de police. L.Q. 1968, c. 17. et Annexe # 3, p. 164.

⁴⁸ Loi de police. L.Q. 1968, *op. cit.*, article 38, p. 11.

nouveau. On retrouve maintenant à la tête le Directeur général de la Sûreté et cinq officiers désignés sous le titre de Directeur général adjoint⁴⁹. La loi de police de 1968 impose pour la toute première fois des conditions de retraite. Celle-ci devient obligatoire après 32 années de service ou l'atteinte de soixante ans⁵⁰.

Lorsqu'ils joignent les rangs de la Sûreté provinciale en 1961, celle-ci est divisée en deux grandes divisions, Montréal et Québec, avec ses quartiers généraux à Montréal⁵¹. Comme ce n'est qu'en 1973 que sera implantée la structure territoriale sous la forme de neuf (9) districts, ces retraités ont tous évolué, au début de leur carrière, dans la division de Montréal.

Ils ont occupé une multitude de fonctions dans presque autant de services⁵². Lorsqu'ils quittent la Sûreté, ces hommes ont cumulé une moyenne approximative de 28 années de service au sein de cette organisation ; 1 était capitaine, 2 lieutenants, 5 sergents, 6 caporaux et 6 agents. Ces fonctions sont en relation avec le texte de loi de 1968. Au terme de leurs carrières respectives, ils auront travaillé dans les districts de la Mauricie (19), Montréal et Grand Quartier Général Montréal (16), Abitibi-Témiscamingue (4), Québec (3), Outaouais (3), Estrie (2) ; personne de ce groupe n'a œuvré sur la Côte-Nord ni dans le Bas-St-Laurent et la Gaspésie.

Maintenant que nous connaissons mieux ces hommes qui composent notre échantillonnage et la méthodologie employée pour bien saisir leur univers propre nous pouvons entrer au coeur de leurs réalités personnelles et professionnelles. Pour ce faire,

⁴⁹ Loi de police. L.Q. 1968, *op. cit.*, article 43, alinéas 1 à 5, p. 12.

⁵⁰ *Ibid.*, article 58, p. 15.

⁵¹ Loi de la Sûreté provinciale. S.R. 1941, c. 47 a. 3 ; 9-10 Éliz. II, c. 18, a. 1, articles 5 et 29.

⁵² Patrouilleur, patrouilleur-enquêteur, enquêteur de poste, enquêteur d'escouades, enquêtes générales, spécialisées, alcools (escouade régionale "alcool-moralité", escouade du crime organisé), sécurité, fraude, incendies criminels, vols à main armés, crimes majeurs, la personne, la propriété, enquête accidents, renseignements, crimes économiques. Ils ont travaillé à l'unité d'urgence, au bureau de la sécurité routière, comme agent de liaison, lecteurs, techniciens en scènes de crime, gardes du corps, aux affaires publiques, officier des ressources humaines, conseiller aux moeurs, aux mesures d'urgence, au protocole, au cabinet du directeur général ou des directeurs généraux adjoints, officier de discipline, superviseur, chargé de poste ou adjoint de poste.

nous nous attarderons dans un premier temps au concept de socialisation. Nous découvrirons comment s'est structurée leur définition de l'autorité, à partir principalement de leurs univers familiaux et scolaires jusqu'à celle définie par l'école de police, voie d'accès à la fonction policière. Nous nous sommes préoccupé également des pratiques langagières qui structuraient ces univers afin de mieux saisir cet ensemble complexe de normes de socialisation qui ont forgé leur définition personnelle du pouvoir et de l'autorité. Nous découvrirons enfin cette première école de police qui les accueille, avec ses méthodes rigides, et l'enseignement de base qui leur est offert.

CHAPITRE III

Socialisation, communication, autorité, pouvoir

Dans ce chapitre nous nous attachons aux concepts de pouvoir et d'autorité à travers les pratiques familiales et sociales du milieu de vie naturel de ces futurs policiers. Nous tentons de mieux saisir également les pratiques langagières qui les supportaient. Enfin nous circonscrivons les pratiques militaires de cette école de police et la formation qui y était dispensée.

1. Discussion sur les concepts de socialisation ; respect, politesse, savoir-vivre, pratiques langagières

Les citoyens du Québec ont des attentes légitimes quant aux attitudes et comportements des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Le respect, la politesse, le savoir-vivre sont au nombre de ces attentes de civisme les plus élémentaires. Or, ce jugement que porteront, en finalité, les citoyens sur la qualité de ces interventions d'autorité posées par les policiers reposeraient entre autres, pensions-nous, sur ces différentes approches à travers lesquelles ils auront été abordés ou interpellés, de façon individuelle ou collective, dans leurs expériences avec la police. Nous voulions comprendre et définir ces différents modes de communication utilisés par ces jeunes hommes à leur arrivée dans le monde de la police et ceux qu'ils auraient spécifié avoir privilégié tout au long de leur carrière. Derrière leurs pratiques langagières respectives et corporatives nous espérions découvrir ce qui soutenait ces utilisations. Pour ce faire, il nous paraissait primordial de bien comprendre celles établies préalablement dans leur univers respectif afin de bien saisir la dynamique sociale qui les supportait.

C'est par les pratiques usuelles de vouvoiement et de tutoiement que nous entendions définir et comprendre ces modèles avec lesquels ils avaient composé. En

effet, nous croyions que c'était par la voie de ces deux axes que se définissaient dès la jeune enfance, au Québec de ce temps-là, la représentation la plus symbolique de l'autorité, par le fait même des pouvoirs qui étaient conférés à ces autorités constituées et leurs différents modèles d'actualisation. Par cette compréhension de ces modèles langagiers, nous voulions vérifier quel milieu éducatif avait été le plus significatif dans cette sélection personnelle qu'ils allaient nous dévoiler. Était-ce le milieu de travail ou le milieu familial qui semblait avoir été le plus marquant ? L'école de police et le milieu policier allaient-ils avoir des influences contradictoires par rapport aux modèles véhiculés originellement par la famille, l'école et la société québécoise ? Pouvions-nous voir une continuité dans l'ensemble des modèles ?

En circonscrivant les pratiques langagières de nos jeunes policiers, nous mettions l'emphase sur les concepts de normalisation et de socialisation sous-jacents à ces utilisations. En essayant de comprendre l'essentiel qui se cachait derrière ce choix d'apparence simple, qui se résume à vouvoyer ou tutoyer, nous allions découvrir un monde structuré et fonctionnel.

Il nous est vite apparu indéniable qu'à leur époque le vouvoiement et le tutoiement reposaient fondamentalement sur les statuts sociaux et les rôles des gens en interaction. Nous allions également constater que les statuts d'autorité, en particulier, allaient non seulement définir les modes de langage autorisés, mais tout autant les comportements associés à l'exercice de cette autorité.

Ainsi à partir de leurs propos, nous étions en mesure de comprendre les différents modèles d'autorité auxquels ils avaient été confrontés, dans quel mode opératoire ils avaient été observés, et à travers quelles pratiques langagières ils s'étaient traduits. Ceci nous permettait de comprendre les rites familiaux et scolaires du temps, de mieux situer l'école de police qui les accueillait à travers ses propres rites et de voir comment le milieu policier modelait l'ensemble de ces acquis éducatifs. Nous allions ainsi découvrir comment s'était construit dans leurs univers un long processus de

socialisation tout à fait homogène.

Nous avons donc défini avec ces jeunes retraités l'environnement immédiat dans lequel ils furent éduqués jusqu'à ce qu'ils joignent les rangs de la Sûreté provinciale. Notre attention s'est d'abord portée sur les modèles d'autorité familiaux et scolaires qui furent les leurs, puis sur celui de la rue et enfin sur celui qui leur a été présenté à l'école de police. Nous avons également pris soin de voir quelles représentations ils avaient de la police pendant ces différentes périodes ; c'est-à-dire avant qu'ils n'aient l'idée d'entamer une carrière de policier.

1.1 Attentes sociales légitimes

Dans l'exercice de leur fonction, les policiers doivent composer quotidiennement avec ces notions fondamentales de pouvoir et d'autorité qui leur sont conférées et qui sont définies par des paramètres légaux : faire respecter la loi les autorise même à l'usage légal de la force¹. Cette attribution légitime de l'utilisation de la force a fait l'objet de nombreuses analyses puisqu'elle représente un des pouvoirs fondamentaux attribués aux policiers. Le point de vue du sociologue américain Egon Bittner² a été la référence sur le sujet pendant plusieurs années. Max Weber, rappelle le sociologue français Dominique Montjardet, définissait ainsi cette attribution :

Tout État est fondé sur la force. [...] L'État contemporain [est] une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé [...] revendique avec succès pour son propre compte le *monopole de la violence physique légitime* [...] par la création, l'entretien et le commandement d'une force physique susceptible par sa supériorité d'interdire à tout autre le recours à la violence, ou de le contenir dans les cadres (niveau, formes, objets), que l'État autorise lui-même. Cette *force publique* est plus communément dénommée police³.

¹ S.R.C. 1970, c. C-34, L.R.C. (1985), c. C-46, arts. 25, 26, 27.

² « It makes much more sense to say that police are nothing else than a mechanism for the distribution of situationally justified force in society. » Egon Bittner, « The functions of the police in the modern society », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing : a view from the street*, p. 34.

³ Dominique Montjardet, *Ce que fait la police, sociologie de la force policière*, p. 7.

L'application de la loi par les policiers représente une responsabilité sociale de premier plan : « la police est l'agence de contrôle social dont l'action est la plus visible et la plus dramatisée⁴ », nous rappelle Jean-Paul Brodeur. Cependant, ce qui fait encore plus sa spécificité et sa particularité, c'est ce style d'autorité propre à chaque policier dans l'exploitation de ces attributs. Cette application relève d'attitudes et de valeurs autant personnelles et individuelles qu'organisationnelles.

Une des observations les plus surprenantes pour l'observateur qui, se fiant aux critères de l'organisation hiérarchique, de la force de la discipline, du fonctionnement, etc., s'attend à rencontrer dans l'institution policière un cas type d'organisation bureaucratique (au sens initial du terme, c'est-à-dire dominée par la règle impersonnelle) est, au contraire, l'étroitesse du champ de la règle (de la procédure, du mode opératoire standardisé) et la subjectivité (au sens de personnalisation, individualisation) des pratiques⁵.

Au moment où ces futurs policiers décident de soumettre leur candidature à la Sûreté provinciale, ils la connaissaient très peu. Pour la très grande majorité d'entre eux, ce choix de carrière dans une organisation policière plutôt méconnue, représentait, d'abord, une opportunité de travail intéressante et attrayante. Cela ne relevait nullement d'une planification à long terme. Le contexte social de l'époque, les transformations majeures annoncées et la publicité l'entourant ont favorisé cette orientation⁶. Dès lors, il s'avérait difficile de démontrer que l'attrait du pouvoir et de l'autorité, pour ces hommes, puisse avoir été longuement mûri. Cependant, quand ils se laissent gagner par l'intérêt de devenir policiers, chacun est tout à fait conscient de la nature du travail qui l'attend et des responsabilités qui s'y rattachent ; donc des pouvoirs et de l'autorité dont il sera nanti.

La formation que ces jeunes hommes recevront à la première école de police de la Sûreté allait être relativement brève ; six à huit semaines tout au plus. En combinant cette période de prise initiale de contact avec le milieu policier et les différents modèles

⁴ Jean-Paul Brodeur, « Mythes et réalités », p. 9.

⁵ Dominique Montjardet, *Ce que fait la police, sociologie de la force policière*, op.cit., p. 44.

⁶ « Quand j'ai vu l'annonce dans l' journal, j'ai dit garde donc ça, police ah, ça serait pas bête ça fait que là j'ai faite application », Interviewé # 5.

d'autorité auxquels ils avaient été confrontés dans leur jeunesse, il s'avérait possible d'y trouver un continuum éducatif déterminant qui influencerait et modéliserait leur façon personnelle d'incarner, plus tard, ce rôle de policier.

En effet, les rituels familiaux, scolaires et sociaux d'exercice de l'autorité observés et vécus dans leur jeunesse sont facilement accessibles à leur mémoire ; ils en ont tous des souvenirs bien définis. Ils ont ancré et forgé des images révélatrices qui allaient définir en bonne partie, pensons-nous, ce style et ce type de policier qu'ils allaient eux-mêmes devenir. L'école de police, par la suite, n'allait que renforcer et confirmer, allions-nous aussi découvrir, la validité de ces modèles d'autorité observés à la maison ou à l'école. Enfin, leur insertion dans l'organisation policière allait les soumettre à différents modèles individuels et organisationnels, à partir desquels ils façonnaient, finalement, selon leur expérience et les situations vécues, leur propre manière d'agir.

I.2 Exercer toute forme d'autorité, c'est d'abord communiquer

Pour le policier, la façon d'extérioriser son autorité et ses pouvoirs passe par différents canaux : langage, gestes, comportements. Généralement, dans le contexte du travail policier, le tout premier contact avec le citoyen s'établit par la parole. Toute communication, qu'elle soit gestuelle, langagière ou comportementale, à laquelle participe une personne peut être évaluée ou quantifiée en fonction des attitudes conscientes ou inconscientes qu'elle renferme. Généralement nous nous servons de valeurs sociales reconnues pour qualifier la teneur de ces échanges ; la politesse, le respect et le savoir-vivre sont parmi les mesures descriptives les plus communes.

Aujourd'hui, pour les policiers québécois, ces préceptes élémentaires de bonne conduite font l'objet d'un encadrement législatif, le code de déontologie policière:

Le présent code détermine les devoirs et les normes de conduite des policiers dans leurs rapports avec le public dans l'exercice de leurs fonctions.[...] Le policier ne doit pas : 1. faire usage d'un langage obscène, blasphématoire ou injurieux. [...] 5. Manquer de respect à l'égard d'une personne⁷.

⁷ Code de déontologie des policiers du Québec, *Gazette officielle du Québec*, p. 2531.

Ce code n'existe pas dans les années 1960. Cependant, même si aucune législation formelle n'en délimitait les balises, ces attitudes élémentaires de respect, de politesse et de savoir-vivre faisaient aussi l'objet d'attentes langagières, gestuelles et comportementales.

2. Le tu - vous, et les modèles d'autorité

Les rituels langagiers symbolisent différents rapports, dont celui à l'autorité ; le tutoiement et le vouvoiement en ont été, pour cette génération d'hommes, des manifestations tangibles et significatives dans leurs environnements respectifs. Nous avons voulu en comprendre le sens et leurs différentes représentations.

La sociolinguistique s'est intéressée à la norme : elle lie le phénomène normatif à l'idéologie sous un double aspect de « *pratique sociale* » (comportements sociaux) et de « *consensus* » (acceptation pour une communauté de locuteurs). Un des comportements sociaux les mieux connus vis-à-vis la langue, c'est la normalisation, c'est-à-dire « la codification et l'acceptation, par une communauté de locuteurs, d'un système formel de normes qui définissent l'usage correct⁸. »

À cette époque, le vouvoiement et le tutoiement sont encore des pratiques sociales reconnues, bien définies, normalisées, qui font consensus, même si un certain courant social important les remet en question⁹. Leur utilisation judicieuse, dictée en fonction des rôles sociaux, permettra de qualifier de respectueuse et de polie la personne qui les utilise à bon escient. Ce choix personnel, dans la façon d'engager de modifier ou de corriger le rapport à autrui, fondé sur le rôle social des acteurs en place définira, en grande partie, la dynamique de chaque interlocuteur ; celle des policiers d'une part et celle de ceux avec qui ils interagissent d'autre part.

Ainsi, l'utilisation du vouvoiement ou du tutoiement déterminera, à cette époque,

⁸ Christian Baylon, *Sociolinguistique, société, langue et discours*, p.165.

⁹ Note : Cette utilisation judicieuse du tutoiement et du vouvoiement est de nos jours questionnée. Face à un tutoiement qui a pris de plus en plus de place et qui a presque éliminé l'usage du vouvoiement dans les pratiques sociales québécoises, de plus en plus de personnes s'interrogent. Le tutoiement a-t-il la même valeur que celle qui était dévolue exclusivement au vouvoiement autrefois ? Voir : Marcelle Fortin-Jacques, *Le savoir-vivre d'aujourd'hui*, p. 19-20, Marc Thibodeau, « Les policiers de la banlieue sont habitués au vouvoiement », *La Presse*, 15 juillet 1994, p. A3., Lucie Côté, « Pour des policiers plus polis... », *La Presse*, 16 janvier 1995, p. A5., Carolle Simard, *Cette impolitesse qui nous distingue*, p. 92., Radio-Canada, *Enjeux*, 21 septembre 1999.

les attitudes fondamentales du policier et la valeur symbolique consciente ou inconsciente qu'il accorde à son interlocuteur. Il en sera de même pour cette personne avec qui il est en interaction. Cette communication implique toujours une double personnalisation de l'échange. Ces policiers interviewés allaient ainsi préciser à travers leurs modèles langagiers (tutoiement ou vouvoiement) et selon la circonstance, le type d'autorité sous-jacente à leurs échanges professionnels et, par le fait même, la qualité normative accordée à cet échange.

C'est à travers ce jeu de contacts sociaux quotidiens où viennent interférer un ensemble de variables multiples, statuts sociaux des gens en action, leurs rôles et les valeurs sociales qu'ils y rattachent, que se définiront les conduites langagières et les comportements des policiers. C'est ce que ces jeunes policiers nous permettent de mieux comprendre à travers les rites sociaux langagiers dans lesquels ils ont grandi et qui furent leurs modèles jusqu'à leur entrée à l'école de police. Ce sont des acquis qu'ils ont maintenus ou modifiés, selon les circonstances, une fois policiers.

2.1 Modèles d'autorité acquis dans l'enfance et la jeunesse : obéir sans discuter.

2.1.1 Des figures familières mais néanmoins impressionnantes : les parents, les maîtres.

Dans le cadre familial de ces interviewés c'est majoritairement le mode d'expression non-réciproque *tu-vous*¹⁰ qui domine ; treize hommes (13) vouvoient leurs parents immédiats, père et mère, ou ceux qui assumaient au quotidien l'autorité parentale. Dans certains cas, ce furent des oncles, tantes ou grands-parents qui ont joué ces rôles¹¹. Six (6) hommes tutoyaient leur père et leur mère, alors qu'un (1) seul vouvoyait son père et tutoyait sa mère.

Ce tutoiement était généralement exclusif à la cellule familiale père-mère ; dès qu'ils débordaient de ce cadre intimiste pour aller vers la famille élargie, grands-parents,

¹⁰ Au Québec, Lambert Wallace et Richard Tucker, deux chercheurs de l'Université McGill, dans la suite d'études entreprises au début des années 1960 par Roger Brown et Ann Gilman, se sont intéressés à ce phénomène du tutoiement et du vouvoiement. Ils ont tenté d'en mesurer les usages chez les Canadiens-Français et d'en comprendre les variables. D'après ces chercheurs, les façons qu'ont les gens de s'adresser les uns aux autres, dans nos sociétés, quoique intrigantes, se présentent sous la forme de systèmes de relations interpersonnelles complexes. Brown et Gilman, dans leurs travaux, avaient noté à travers ces différents modes d'interpellation, d'abord l'expression d'une solidarité ou d'une distance sociale. W. E. Lambert et G. R. Tucker, *Tu, vous, usted a social-psychological study of address patterns*, p. 2. D'après Lambert (1967), chez les Canadiens-Français, ce sont les familles des classes sociales plus favorisées qui lanceront l'usage, entre les parents et leurs enfants, du *tu réciproque* alors que ce sont les familles des classes ouvrières qui maintiendront plus longtemps l'usage *non réciproque tu-vous* entre parents et enfants. *Ibid.*, p. 4. Wallace et Tucker ont questionné les concepts de solidarité et de statut, comme éléments d'explication des variables observées par leurs prédécesseurs, parce qu'ils ont trouvé trop d'exemples où une solidarité profonde semblait exister au sein de la famille même si la relation non réciproque du *tu-vous* était utilisée, alors que dans plusieurs familles où l'usage réciproque du *tu* prédominait, il semblait régner une certaine « hostility » entre les membres. *Ibid.*, p. 3-4.

¹¹ Q. Chez-vous, à la maison vous vouvoyez, vous tutoyez les parents ?

R. C'était vouvoyer, ça c'tait ah oui, c'tait sacré le vouvoiement chez nous. En général, c'était comme ça pis ècole c'était de dire vous à tout le monde, tsé veut dire, c'était l'éducation, c'était vous. C'était vous pis les personnes plus vieilles que toi. Tu disais tu à quelqu'un de ton niveau, si tu veux, une personne de ton âge. Aussitôt que tu tombais avec des adultes ou des personnes en autorité c'était le vous, c'était sacré, ça là tsé, tu te serais fait reprendre ou si tu veux, si t'avais osé appeler quelqu'un tu, c'était pas faisable ! Interviewé #9.

« [...] on a jamais tutoyé chez nous... pis on s'est jamais posé la question est-ce qu'on devrait tutoyer ou vouvoyer. On a toujours vouvoyé, même aujourd'hui j'ai de la misère à tutoyer. » Interviewé #13.

oncles, tantes, etc., le vouvoiement était la règle. Deux (2) personnes seulement tutoyaient la famille élargie¹². Le vouvoiement était la règle de conduite pour tous dès qu'ils s'adressaient à des personnes plus âgées, à des gens en autorité et à des inconnus. L'utilisation adéquate des titres de civilité, Monsieur, Madame ou Mademoiselle, faisait également partie du répertoire des bonnes manières. Le tutoiement se limitait à la zone familiale, s'employait entre gens du même âge et avec les plus jeunes.

Plusieurs termes étaient utilisés par ces interlocuteurs pour en expliquer la raison. Les notions de respect et de politesse furent le plus souvent évoquées, autant par ceux qui vouvoyaient que par ceux qui tutoyaient :

La « politesse » (qu'on appelle encore le savoir-vivre), « les usages » ou la « bienséance », consiste en un ensemble de modèles comportementaux et de prescriptions régissant les interactions sociales. Elle constitue la norme la plus quotidienne, et sans doute la plus pratiquée, des rituels sociaux¹³.

[...] Les règles sous jacentes aux interactions sociales quotidiennes... apparaissent comme une sorte de « langage social » dont les règles de politesse forment en quelque sorte la grammaire¹⁴.

¹² Q. Ton père, tu le tutoyais ou le vouvoyais ?

R. Mon père je le tutoyais, ouais mon père je le tutoyais, ma mère aussi, on s'est toujours tutoyé. Je tutoyais mon grand-père, ma grand-mère. Pourquoi ? J'en sais pas. Ça s'est faite de même, probablement que ça s'est transporté de, de un à l'autre là, les parents pis c'était ça. Par contre à l'école ou je l'sais pas à l'église, des choses de même c'était vous, on vouvoyait les gens, on vouvoyait les autres tsé. Interviewé # 4

Q. Les oncles, les tantes, les grands-parents ?

R. Je tutoyais, mais du moment qu'à l'école, on tutoyait pas. Dans le temps c'est parce que j'ai été élevé chez les frères, j'ai été pensionnaire.

Q. À la maison ?

R. À la maison c'était le tutoyage, tutoiement... chez la parenté aussi. Interviewé #16.

¹³ Dominique Picard, « Les règles du savoir-vivre », p. 28.

¹⁴ *Id.*

La notion d'autorité était exprimée exclusivement par ceux qui vouvoyaient¹⁵.

Le tu, pour ceux qui l'utilisaient dans le cadre familial, est considéré comme poli, naturel et respectueux. Il était également associé à une plus grande proximité. Pour ce qui est du vous, les notions de distance et de hiérarchie avaient préséance. Ceci nous fait saisir qu'il y avait dans la façon de s'adresser aux parents, une attitude de base, une relation quand même hiérarchisée, peut-on croire, qui définissait le cadre à l'intérieur duquel il fallait aborder les gens en autorité.

Analyser les rituels de politesse, saisir ce qui les sous-tend, découvrir leurs fonctions, c'est pénétrer au cœur même de notre culture et comprendre la logique profonde qui réside aux relations humaines. [...] Outre son rôle de renforcement de l'ordre social et de la cohésion du groupe, en prônant des valeurs favorables à la sociabilité, elle assume essentiellement deux fonctions : une fonction « psychologique » de protection de soi, et une fonction « communicationnelle » de facilitation des contacts sociaux¹⁶.

Les père et mère assument également des rôles, des modèles d'autorité. Au-delà de l'attitude langagière qu'impose l'autorité familiale, il y a les façons de circonscrire cette autorité qui sont tout aussi fondamentales. On sent très bien, à travers la description de l'autorité parentale, et de façon encore plus significative à travers cette façon unique à chacun de la traduire verbalement, une autorité de deux niveaux ; celle exercée par la mère d'une part et par le père d'autre part.

¹⁵ Q Chez vous, à la maison l'autorité...

R. Ben l'autorité c'est très important, tsé veut dire le respect des parents, moé j'ai toujours dit vous à mon père, je veux dire, pis quand mon père y parle, mon père c'tun ancien boxeur pis tsé c'est, c'est strict mais on peut dialoguer. [...] Le père lui quand qui dit vous allez vous coucher, vous allez vous coucher, on tâtonne pas avec ça, tsé c'tun peu ça.

Q. L'autorité stricte ?

R. Ouais stricte mais y a jamais eu ben ben à forcer. Tsé j'regarde ça aujourd'hui par rapport à c'qu'on vit aujourd'hui là, nous autres on était quatre pis tsé c'était ça, c'était de même. On était pauvre là mais j'veux dire, lui y travaillait fort pis... tsé là on obéissait. C'est la mentalité du temps, tsé on posait pas de questions.

Q. Mais ça passait principalement par le père ?

R. Pas. Non, ah non, la mère faisait toute, presque. Mais j'te dis là au niveau, parce que là t'as parlé en terme tsé d'obéissance ou stricte là, quand le père y parlait qu'y disait ça [...] y pas eu souvent à nous punir, y a eu des circonstances là, qui ont faite qu'on méritait la claque.

Interview # 9.

¹⁶ Dominique Picard, « *Les règles du savoir-vivre* », op. cit., p.29.

La mère c'est l'autorité du quotidien¹⁷. Elle est rarement évoquée en terme de punitions ou de sanctions. Par contre, elle s'appuie régulièrement sur l'intervention du père. C'est une autorité qui, sous le couvert de la menace verbale, annonce un niveau d'intervention plus conséquent, à la limite beaucoup plus physique : celle du père. Cette dernière, dans l'ordre hiérarchique, représente donc une autorité de niveau supérieur¹⁸ ; celle qui engendre des craintes et des peurs. C'est d'abord l'autorité de l'intimidation¹⁹ qui, en termes de souvenirs évoqués, avait le plus d'effets significatifs. À lui seul le mot « père » renferme une panoplie d'images symboliques ; physique, regard, ton de voix. Lorsqu'il commandait l'obéissance ou qu'il s'exprimait, cela le plaçait dans une position unique.

C'est une autorité exécutoire, souvent qualifiée de sévère, marquée de sanctions et de punitions. La réflexion silencieuse « à genoux dans le coin », la privation des sorties ou la fin de priviléges en sont les résultantes les plus observables. De façon générale, elle se limite à ces images, mais pour plusieurs elle aura été, également, de

¹⁷Q. Chez-vous, qui assumait l'autorité quand y avait une règle à faire respecter ou si y avait eu un écart de conduite ?

R. Jurerait que c'tait ma mère

Q. C'tait ta mère ?

R. Probablement oui

Q. Puis, ça se faisait comment la punition, la sanction, c'tait verbal ou

R. C'tait verbal, ah oui, oui. Interviewé # 18.

¹⁸[...] Ah c'était le vous. Ah oui, oui... oh yé.

Q. Envers le père, la mère ?

R. Le père c'était l'autorité, ah oui... La mère référait au père, à passait le "bauquette" : " laisse fêre mais qu-ton père revienne m'a y dire " (rires). C'était de même. [...] Si c'était répréhensible y avait une strappe pour le rasoir (rires), un grand rasoir, c'était la strappe, ah oui c'était le respect.

Q. Y avait pas de discussions possibles ?

R. Non, non,non... ben y analysait l'affaire. Si j'étais fautif j'avais la volée ! Interviewé # 2.

¹⁹Q. L'autorité chez vous à la maison, le père c'est exercé comment ?

R. Le père est très très très autoritaire... ça passe par là ! ...quand qu'y revient le soir ben souvent y va regarder l'ouvrage qu'on a faite et pis c'tun bonhomme qui est ben ben chiâleux fait que c'est, des mots d'encouragements y en avaient pas. C'était plus pour chiâler quand qu'on l'avait faite pis c'était rare qu'y trouvait qu'on l'avait ben faite. C'tait plutôt nous dire tout le temps que c'tait mal faite ou qu'y en avait pas assez de faite. [...] ...Pis quand qu'y était pas là si y avait quelque chose qui marchait pas ma mère disait " j'ves l'dire à votre père à soire quand y va arriver. " ...Je me souviens pas vraiment là qu'à le disait, avait juste à nous dire ça pis c'tait assez [rires]. [...] Y nous faisait des menaces qui allait nous mettre en punitions ou qu'y allait nous claquer ou qu'y allait nous envoyer se coucher, surtout de cette façon-là. Pis un moment donné ben ça arrivait aussi que y avait des bonnes claques ou des coups de strappe. Interviewé #13.

nature physique. Une seule personne évoquera le caractère même dangereux du père quand il s'emportait²⁰. « J'vas l'dire à ton père » ou toute phrase de même style appartenant à l'arsenal très convaincant de la mère, symbolise une autorité paternelle plus cinglante, plus dure, à la limite beaucoup plus physique, au même titre que la menace « J'vas appeler la police si... ». Un style d'autorité typiquement masculin²¹ ! Par surcroît une autorité qui est tout à fait légitime, approuvée et indiscutable. C'est un droit, un privilège qui appartient au père avant tout. Un interviewé aura même vu ce rôle assumé par son grand-père qui habitait la même résidence qu'eux²².

Le père représente donc une autorité supérieure et différente dans la forme ; celle de la peur, de la domination, qui l'autorise même à passer ses messages par des sévices physiques. Les tapes sur les fesses seront considérées, par certains, comme non violentes par rapport aux tapes dans le visage. Ceci fera dire à certains que de la violence pure, il n'y en avait pas, même si à l'occasion les tapes ou « la strappe²³ » pouvaient être utilisées. Celle observée à l'école sera décrite au contraire, par certains, « comme de la pure violence. » Il faut comprendre cette expression dans le sens d'une violence tout à fait injustifiée et gratuite. Ainsi « les claques », mais « la strappe » surtout, font office d'outils de réprimande dans les univers familiaux et scolaires. La strappe fait référence à cette lanière de cuir large et longue qu'utilisaient les hommes, autrefois, pour affûter leurs lames de rasoirs.

À l'école, il n'y a aucune exception. Tous ces interviewés doivent vouvoyer leurs instituteurs ; qu'ils soient civils ou religieux, hommes ou femmes. Contrairement au

²⁰ Interviewé # 7.

²¹ « On vouvoyait tout le monde pis mon père vouvoyait son père. Moé mes grands-parents je les ai connus... c'était directionnel on va dire pas d'échanges. Y n'avait pas d'échanges dans ce temps-là on échangeait pas rien. » Interviewé #17.

²² Interviewé # 20.

²³ Strap.s.f. 1° Courroie, lanière, épaulière Ex : une strap de patin. 2° fouet Ex : si vous ne restez pas tranquille, je vais sortir la strap. 3° strap à rasoir = cuir à repasser. Glossaire du parler français au Canada, p. 643. Strap : courroie, Gaston Dulong et Gaston Bergeron, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines*, 3644 p. Strappe. n.f. fais attention à te prendre les doigts dans la strappe (courroie) A. strap., Mario Bélanger, *Petit guide du parler québécois*, p. 175.

vouvoiement dans le cercle familial, celui de l'école est majoritairement expliqué par l'autorité dévolue à ces personnes qui les encadrent et le rôle qu'elles jouent. On y décèle un caractère nettement plus contraignant qu'à la maison. Vouvoyer ses instituteurs, c'est faire montre de cette éducation reçue à la maison : politesse, respect et obéissance.

On peut le (savoir-vivre) considérer comme une tentative pour construire et ordonner notre lien aux hommes, aux lieux et aux événements. Il tend à faire de la vie sociale une sorte de scénographie où chaque acteur sait quel est son rôle d'après le décor, les scènes et les actes. Dans ce sens il peut apparaître comme une sorte de répertoire des acteurs, des lieux, des moments et des situations²⁴.

Dans ces descriptions de ce qu'ont été leurs univers d'étudiants, le pouvoir et la distance, dévolus dans le vouvoiement, expliquent mieux ces règles²⁵ auxquelles ils devaient se soumettre. Il y a, de leur part, une attitude générale de soumission qui nous apparaît sans équivoque. Au-delà du titre et de l'âge des instituteurs ou institutrices qui obligaient le vouvoiement, ce sont surtout les façons dont le pouvoir et l'autorité ont été exercés qui ne manquent pas de retenir l'attention. Les sanctions physiques faisaient partie ou ont fait partie à un moment donné de leur parcours scolaire²⁶. Tous n'en ont pas été victimes mais ils en furent dans l'ensemble des témoins oculaires. Et ce qui a retenu l'attention de ces hommes ce sont surtout les actes isolés, les débordements, la

²⁴Dominique Picard, « Les « rituels d'accès » dans le savoir-vivre », p. 239.

²⁵« [...] faut pas salir tout là parce que tous les généraliser, à partir de ça quand tu entres dans la vie tu as une certaine formation qu'elle ait été à ton goût ou pas à cent pour cent. T'as une formation ce qui existe pas beaucoup aujourd'hui [...] Y avait de la discipline et je dis que bon c'était ça pis on en a bénéficié... Ça prend de la discipline dans la vie quand c'est correct, c'est correct. J'ai appris dans la vie que quand j'ai fait des choses qui sont correctes ça rapporte toujours, pis quand tu fais des choses qui sont pas correctes tu te fais cogner sur les doigts. » Interviewé # 8.

²⁶Q. C'était la règle, est-ce qui pouvait y avoir d'autres moyens pour la punition ?

R. La strappe ! Le directeur d'école, la strappe là quand t'étais trop tannant dans classe y t'envoyait au bureau du directeur. Là t'étendait ta main, tu le savais, y sortait la strappe pis vlang [...] C'était la coutume... C'était les choses qui se produisaient dans ce temps-là, là pis souvent c'était pas avec l'intention d'être, d'être trop dur ou c'était de montrer le bon chemin, c'était de montrer aux enfants des choses qui sont pas correctes. Un moment donné tu peux avoir une punition pis ça impliquait une punition corporelle, du moins dans ma famille pis le monde que j'ai connu, c'était accepté. Interviewé # 5.

personne²⁷ qui abusait de son autorité, celle qui semblait aller au-delà de la norme et des limites acceptables. « Quand on entre en contact avec quelqu'un, on prend le risque d'être jugé²⁸ . » Certains démontraient une violence qui semblait dépasser, en terme d'intensité, ce qui pouvait être observé dans l'environnement familial et scolaire normal.

[...] Suivre les préceptes d'un code, c'est légitimer sa position au regard de tous, y compris au sien.[...] Le savoir-vivre... rend les contacts plus fluides. [...] Il propose des modèles de comportements adaptés aux différentes situations sociales. [...] En valorisant une certaine façon d'être et en faisant de la distinction une norme, il sécrète des valeurs et une idéologie qui favorisent la cohésion du groupe et le renforcement de l'ordre social²⁹.

Ainsi les débordements les plus significatifs se rapportent à un visage, une personne en particulier et non pas à l'ensemble du corps professoral ou de la communauté religieuse évoqués. Cependant, au-delà de ces actes dérogatoires, il semble y avoir quand même une constante. Comme à la maison, les démonstrations d'autorité passent inévitablement par l'instituteur, l'institutrice puis le directeur ou le responsable de la discipline et par les sanctions physiques ; les plus réputées sont l'usage de la règle et de la strappe. Particularité intéressante, la femme dans son rôle d'enseignante aura le

²⁷ [...]sauf que c'est une autorité tsé là, ça marchait avec la strappe pis je me souviens très bien des coups de règle s'es doigts, je me souviens de tout ça...

Q. Mais c'était la strappe, la strappe était...

R. C'était une mentalité tsé là, la maîtresse eux autres c'était des p'tits coups de règles s'es doigts... Mais tsé là la pure violence là on entend aujourd'hui on voé là je l'ai vu une couple de fois, comme le frère Ubald tant qu'à moé aujourd'hui ça marcherait pas.

Q. Violence gratuite ?

R. Tsé là gratuite. Donner des gros coups au p'tit gars qui a... je me souviens ça m'avait frappé tsé là, te dire là te fermer les yeux pour dire j'regarde pas ça. Ça a pas de sens ! ...Outre lui là, moé j'ves dire je n'ai pas vu ben ben.

Q. C'était pas excessif ?

R. Mais oui ça pouvait être excessif tant qu'à moé. Interviewé # 10.

²⁸ Dominique Picard, « *Les rituels du savoir-vivre* », op.cit., p. 10-11.

²⁹ *Id.*

privilège des même moyens disciplinaires que les hommes³⁰. Cette autorité scolaire et surtout les sanctions physiques qu'on y retrouve trouvent approbation auprès des parents. Les fautifs rapportent qu'ils gardaient généralement sous silence les sévices reçus à l'école de peur de voir leurs parents approuver et, le père, en ajouter³¹.

Ainsi, les personnes qu'ont côtoyées ces futurs policiers, qui détenaient l'autorité dans le cadre de leurs rôles familiaux ou scolaires, en vertu de ce rôle qui leur était conféré ont exercé un pouvoir sans limites. Les sévices corporels y ont fait office de comportements dits normaux. Ces hommes rapportent également que la façon coutumière pour les garçons de régler leurs différents, à l'extérieur de la maison, se faisait à la limite « à coups de poings s'a gueule³² ». Cette façon de régler les conflits

³⁰ « Les institutrices à l'école y en a qui étaient sévères c'était terrible. Je me souviens, entre autre, je n'ai jamais oublié ça... On pouvait pas aller, on pouvait pas aller aux toilettes et pis y en a qui pissait dans leurs culottes. ...Je me souviens pas si c'était pour ça lui, ça m'est pas revenu là si, à y a faite mettre les doigts, la main sur le bureau et pis elle avait un bâton rond à peu près de 3/4 de pouce et pis avait frappé sur ses mains avec ça, ce bâton-là. Y avait venu les doigts tout bleus, pis y criait. Ben y voulait s'enlever la main, pis à y disait que s'y s'enlevait la main à l'frapperait dans face. Faque tsé c'tait comme ça dans le temps. [...] L'autre genre de punitions que qu'on avait là, pis ça j'y ai déjà goûté aussi là, la maîtresse à l'avait une planche d'à peu près un ou deux pieds et demi, trois pieds de long, par à peu près deux pouces de large. À nous faisait tendre la main : hopalai! ...Ca pinçait. Quand tu n'avais neuf, dix coups là et pis dans le temps tsé quand t'as huit ans là, quand t'es tout petit en face d'une grande personne comme ça qui qui est armée t'as pas le choix, t'es obligé de tendre la main, ça faisait partie de l'éducation qu'on avait. » Interviewé # 13.

³¹ « C'était pas quelque chose qui était reporté dans le temps. ...Le professeur s'promenait avec une règle dans la classe. Si t'écrivait mal, cloups y te donnait un coup de règles sur les doigts. Les parents nous disaient "t'avait rienqué à faire comme il faut..." » Interviewé # 5.

³² Q. Les gars entre eux autres, quand y avaient des conflits à régler ça se faisait comment ?
R. Nous autres on était juste des gars à l'époque, tsé y avaient pas de filles, ...ca se réglait comme des gars.

Q. Ça veut dire quoi ?

R. À coup de poings s'a gueule ! Garde là après la classe, là fallait pas que ça dure longtemps [rires] [...] Ah oui entre les gars là, à 12, 13, 14 ans là, dans l'temps ça se réglait, on se mettait en rond pis là on se battait.

Q. C'était la façon de régler les comptes ?

R. C'est ça [rires]

Q. Ça jasait pas gros ?

R. Non [rires] ça jasait pas gros. C'tait, ben on s'engueulait qu'que jours avant. L'autre monte, l'autre monte, un m'ent donné ben là, là ça s'pogne trois, quatre jours après, jusqu'à temps que ça s'regle à coups de poings. Pis là ça pouvait prendre deux, trois semaines tsé, avant de se régler à coups de poings. Interviewé # 3.

apparaît plutôt ponctuelle ou exceptionnelle³³. Elle est décrite de façon globale comme l'ultime recours pour régler « entre hommes » ses comptes : le combat à poings nus.

2.1.2 La police : une autorité extérieure et menaçante

Ces jeunes hommes qui font application à la Sûreté provinciale connaissent peu ou même très peu cette organisation policière. Pour eux, le « spotter » présent, mais de façon très sporadique, dans leur environnement, est davantage une personne spécifique, qu'un représentant d'une organisation policière structurée³⁴.

Cette police provinciale est dans l'ensemble très absente de leur univers de jeunesse ; ils décrivent avec précision la tenue vestimentaire du spotter, rarement plus. Sa moto, ses pantalons « breeches », sa casquette, ses grands gants de cuir font figure d'emblèmes caractéristiques. Un seul d'entre eux s'est déjà fait intercepter pour des infractions de vitesse et a été mêlé de près à des enquêtes relatives à des bagarres d'hôtels³⁵. Un autre connaissait assez bien la police parce que les fébriles activités syndicales de son père l'avaient amené à l'entendre discréder et haïr cette police³⁶.

³³Q. Vous autres, les gars, à 15,16,17 ans entre autres, quand il y a des conflits ça se règle comment ?

R. Ouais ben là, comme que que je disais nous autres on était en groupe là pis on faisait du sport. Mais là c'tarrivé une couple de fois qu'on a vu, j'sais qu'y avait, qu'y avait des clans. Y avait surtout les fins de semaine en, dans salles de danses, y avait un tel village qui descendait, qui s'en venait à Victo. La gang de Victo allait là pis là la bagarre pognait avec Drummond., la gang de Princeville. Interviewé # 12.

³⁴« Dans ce temps-là la Sûreté du Québec à LaTuque se résumait à un gars un nommé Corbeil. [...] ...Un speed cop, un motard en bicyk. » Interviewé # 19.

R. Ben y avait les spotters. Parce que nous autres à Shawinigan y avait le spotter Boucher. Lui y avait un bicycle pis y faisait la run tsé, les tickets, la vitesse, les accidents. Y appelait Boucher chez eux, Boucher tout le monde le connaissait.

Q. C'tait un gars de la place ?

R. C'tait un gars de la place. [...] ...Y n'avait un tsé, je sais pas moé un pour cent milles, trois quatre cent milles de route... Dans ville même y avait un corps de police municipal, faique d'la ville y en faisait pas, mais vu qu'y restait à Shawinigan on le connaissait d'même de nom, de réputation un peu. Interviewé #18.

« [...] je me souviens là c'tait Monsieur DeLacrochettiére, pis on l'a appelé LaCrochettiére lui, dans ma tête à moi c'tait pas la police, la police c'tait LaCrochettiére. » Interviewé # 6.

³⁵ Interviewé # 13.

³⁶ Interviewé # 19.

Enfin, pour certains d'entre eux, la police est carrément absente de leurs souvenirs d'enfance³⁷.

Le spotter c'est un homme, dit-on, relié au parti politique au pouvoir. Son outil de travail, c'est sa moto. Il dessert un vaste territoire et ils l'ont très peu vu en action. Ils savent que son travail se résume à la route : infractions et accidents. Il n'y a pas de dénominateurs communs dans la description physique de ces spotters. La police provinciale, c'est donc essentiellement ce personnage, plus visible que les autres provinciaux.

Ces jeunes recrues feront très peu allusion aux gendarmes, pourtant toujours en uniforme et encore moins aux agents de la police judiciaire. Et même si la scène québécoise a été marquée par de virulents conflits entre la police provinciale et des travailleurs de différentes régions du Québec, ils n'y feront jamais allusion, sauf à de rares exceptions. La télévision est presque absente de leur univers. Ils lisent très peu les journaux ; quant à la radio, même si elle semble présente dans tous les foyers, son impact, sur le plan de la connaissance de cette force policière, est, semble-t-il, marginal.

L'image qu'ils ont des policiers municipaux, par contre, est uniforme : un gabarit impressionnant, des hommes imposants physiquement, des gaillards, des colosses, des hommes que l'on respecte³⁸. Ils ont à se servir de leur physique. Les bars

³⁷ « Moé à l'endroit où que je demeurais c'est un rang là et pis le monde était pas riche là, et pis y avait pas pas tellement d'activités non plus. Tsé y avait pas de commerces aux alentours, pis c'est un rang, ça passait mais pas plus que ça euh je ne me souviens pas, quand j'étais jeune qu'on aille vu passer la police. » Interviewé # 13.

³⁸ « [...] La sûreté municipale de Drummondville, ceux qui engageaient, c'était des monstres, des armoires à glace, dans ce temps-là c'étaient des armoires à glace [...] T'es regardais là y en avait pas des petits dans la police... c'est vrai que dans dans... même si j'avais vingt ans, à ce moment-là pour moé c'étaient des monstres ; y étaient grands et gros. » Interviewé # 1.

Q. C'taient des gars qui avaient un physique particulier ?

R. C'taient des chevaux.

Q. Ah oui !

R. 245 livres, 6'3, 6'4, c'taient toutes des beef. Interviewé # 17.

où il y a du brasse-camarade nécessitent leurs interventions musclées³⁹. Pas beaucoup plus présents dans leurs univers respectifs que les policiers provinciaux, en général ils les connaissent très peu ou pas du tout. Selon le quartier qu'ils habitent, ils les voient plutôt rarement⁴⁰. Ceux qui font du « beat », les factionnaires, sont plus visibles.

Ces ex-policiers décrivent leurs familles respectives comme étant de bonne conduite ; les policiers n'ont pas à intervenir dans leur univers d'enfant et d'adolescent. Les policiers municipaux : on les respecte ! Ce sont des hommes forts qui appliquent la loi. Leur physique les sert bien. Il y a une relation évidente entre la force physique affichée par ces hommes et le boulot qu'ils accomplissent. C'est congruent avec les images de l'autorité paternelle et des autorités scolaires que le milieu québécois leur a inculquées : l'emploi légitime de la force en est le dénominateur commun. Ce sont des

³⁹ [...] Ben nous autres les gars du municipal on les voyait de temps en temps parce qu'y avait une couple de batailles dans clubs, les hôtels, pis à taverne...

Q. C'tait des gars qui avaient quoi comme réputation ?

R. Ben ça prenait des gros bras parce qu'il y avait beaucoup de bûcherons. Ca prenait des gars assez ben pris, assez ben nerfés, là tsé parce qu'y a des vendredis, des vendredis pis des samedis que c'était pas beau. Interviewé # 19.

⁴⁰Q. Y étaient à pieds ?

R. À pieds. Y avait un char de patrouille peut-être pour toute Shawinigan, toute le grand Shawinigan ; le restant c'tait toutes à pieds. Interviewé #18.

hommes impressionnants⁴¹.

3. La formation militaire, la discipline et les figures d'autorité de l'école de police

Alors que voit le jour en 1961 la première école de formation préalable à l'exercice de la fonction policière, un grand remue-ménage s'est déjà amorcé, avec l'arrivée de M. Brunet dans cette organisation policière :

C'est sûr c'était du crois ou meurs. On a perdu de des hommes très très très très compétents qui ont été mis dehors, mais c'tait facile. Vous êtes transféré à Parent. J'veux pas y aller moi à Parent. Pas y aller : refuse un ordre, congédié ! C'est aussi simple que ça.

Q. On faisait du grand nettoyage ?

R. (grande tape dans les mains)

Q. Pis ces hommes-là prennent des postes clés ?

R. Ouais, tout l'monde, sans exceptions. Alors moi en 1960, ah oui ça été, ça été d'abord les examens. Tout le monde on a passé euh des examens. Une batterie de tests.

Q. Autant les gens de la route que

R. Tout l'monde, tout l'monde, tout l'monde. Fallait passer : y en a qui refusaient, là pis qui y étaient mis dehors tout simplement. Alors oui on a passé des tests de connaissances générales, psychologiques, etc, etc, donc... après ces tests-là je suis classé caporal, sont très rares ceux qui étaient classés sergents, j'veux jure.

⁴¹ Q. Dans cette période là, c'est quoi l'image de la police que vous avez ?

R.[...] comme je te dis l'image qu'on avait c'était des gros pis grands gars tsé euh, moi j'avais jamais vraiment eu à faire avec la police. J'avais jamais eu à faire car j'avais pas de permis de conduire, pis l'image que j'avais quand j'étais petit gars on voyait passer le spotter, comme on disait dans le village... t'avais peur de la police. C'était un dénominateur. Pourquoi qu'on avait peur de la police ? Parce que tes parents disaient : « ben là, j'sais pas moé, on va appeler la police. » Ça faisait partie de l'éducation par la peur. La peur de ci, au niveau de la religion la peur des péchés, les ci et les ça, la police faisait partie du décor, si tu veux, avoir peur de... Interviewé # 9.

« [...] Mon enfance, ma jeunesse c'était à Montréal, Montréal j'ai connu des policiers de la ville, policiers de la ville c'tait comme euh, c'tait comme monsieur tout le monde. Le gars qui était s'a rue on arrivait... pis les policiers on les connaissait comme pareil si on connaissait not' voisin. C'tait j'ai pas si je me souviens de Desautels, euh y avait un autre Grandmaison. Un moment donné ces bonhommes-là y faisaient partie de la vie de tous les jours c'est des gars qui se promenaient à pied. [...] Pis on avait peur d'eux autres. C'était des gros et grands bonhommes pis un moment c'tait l'autorité... On respectait ça. [...] On sent que c'est des gens qui sont là pour nous aider, ça nous autres là c'tait sûr, mais en plus on les craint pourquoi ben parce que c'est l'autorité pis euh là nos parents ben souvent ont dit : « si t'es pas correct on va appeler la police ». Très souvent c'est des choses qui étaient dites, ça c'te vieille mentalité là dans le temps pis c't'une phrase qui sortait souvent . » Interviewé # 4.

« [...] celui qu'y avait dans la Beauce c'tait, c'tait un gros bonhomme et pis quand mon père nous parlait de c'te bonhomme là, c'tait le gars le plus fort de la ville de Beauceville là pis là y pouvait pogner un homme mon gars pis l'écraser. Pis là s'y voulait y mettre les menottes, toc, toc, c'tait faite pis, pas pas un qui pouvait y résister. » Interviewé # 13.

Q. On a fait passer ça quel que soit le grade que les gens possédaient ?

R. Tout l'monde passait, passait aux examens. On était cédulé tel jour telle date, examens⁴².

Les premières cohortes sont formées dans les locaux de la Palestre Nationale de Montréal. C'est à cet endroit qu'était dispensée, depuis plusieurs années, une certaine formation aux gendarmes et aux agents de la police judiciaire, dont semblent exclus les agents de police de la route⁴³. Ses premiers étudiants à temps complet n'y viennent que le jour et résident en chambre ou chez la parenté, le soir venu. Ce n'est qu'en 1962 que l'École de Poupart⁴⁴ est officiellement inaugurée. Les étudiants y seront logés dans des dortoirs communs, et y séjourneront toute la durée de leur formation. Au début, la

⁴² Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

⁴³ « La palestre nationale ça vous dit quelque chose, ça bon ça été la première « école », de la Sûreté, avant les années 1960 et après les années 1960 aussi, parce que j'ai enseigné moi à la palestre nationale. [...] Les cours théoriques là c'était à la palestre nationale ou dans une salle d'audience du palais de justice.

Q. Qui allait à la palestre nationale dans le temps ; c'étaient les gendarmes et les gens de la police judiciaire ?

R. Oui.

Q. Les policiers de la route là ?

R. Non. Ben je ne me souviens pas des policiers de la route, je me souviens de la police judiciaire et gendarmes. » *Id.*

⁴⁴ Note : Au départ on prévoit aménager les locaux pour l'entraînement des recrues dans ce nouvel édifice que le Gouvernement entend construire sur la rue Fullum à Montréal, pour y loger les quartiers généraux de la Sûreté. Cependant les délais de construction ne rendront pas ces lieux disponibles avant 1964. (Dans son *Rapport du directeur général à l'honorable Procureur général de la province de Québec*, *op.cit.*, page 23, 1964 est inscrit à la dactylo alors qu'un 6, d'inscription manuelle apparaît juste au-dessus du 4.)

« Comme l'entraînement des recrues ne peut souffrir ce délai, l'alternative du 550 Poupart devient un compromis acceptable, étant donné les améliorations à l'édifice qu'a consenties son propriétaire. Cependant devant la facture globale, ce dernier en difficulté financière, ne peut les poursuivre. Le ministère des travaux publics se porte finalement acquéreur de cet édifice et doit finir ces travaux. Devant ces différents délais, un compromis s'offre à la Sûreté provinciale, la Palestre Nationale située sur la rue Cherrier à Montréal. Quatre contingents y recevront leur formation de six semaines : le premier du 6 mars 1961 au 14 avril 1961 et le quatrième du 30 octobre 1961 au 7 décembre 1962. Le 8 janvier 1962 débute la formation au 550 Poupart. » Sûreté du Québec, *Rapport du directeur général à l'honorable Procureur général de la province de Québec* , *op cit.*, p. 23-25.

Que certains, de cette époque, appellent ironiquement ou majestueusement *l'Université Poupart* :

Q. Ça c'était sur la rue Poupart à ce moment-là ?

R. Oui m'sieur ! 550 rue Poupart ; l'Université de la rue Poupart. C'est moi qui l'avait baptisé l'Université (rires) de la rue Poupart. » Extrait de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

formation est de six semaines. À partir de 1964, elle sera de huit semaines. « Au tout début, il avait été décidé que l’entraînement de ces recrues devait durer au moins trois mois, cependant, vu le besoin urgent de personnel pour les postes extérieurs, l’entraînement fut limité à six semaines⁴⁵ », ainsi commentait-on, dans le premier rapport sur la réorganisation de la Sûreté provinciale, ce compromis entre la durée souhaitée et la durée réelle de formation des recrues.

Ceux qui ont été formés dans le cadre du “six semaines”, et qui n’étaient pas à Poupart, traduisent leurs expériences de façon nettement différente des autres quant à la sévérité de l’encadrement. La discipline et les comportements observés de la part des instructeurs leur apparaissent moins écrasants et plus supportables qu’à leurs successeurs. Le fait qu’ils n’étaient pas pensionnaires a sûrement joué un rôle déterminant dans cette appréciation⁴⁶.

Aux deux endroits, ceux qui enseignent portent un uniforme. Les premiers aspirants porteront la tenue civile⁴⁷ et recevront leurs uniformes après leur formation⁴⁸.

Le personnel enseignant est de provenance diverse⁴⁹ : ex-membres de la GRC maintenant membres de la Sûreté provinciale, militaires et ex-militaires. Le premier directeur de l’École, F. de Miffonis, est un ex-membre de la GRC. Son successeur LeBlanc et lui-même côtoient très peu leurs étudiants. Les aspirants les vouvoient et les saluent du salut militaire quand ils les croisent. Dans l’ordre hiérarchique, le directeur est la personne la plus importante de l’École. Les aspirants policiers parleront peu de

⁴⁵ Sûreté du Québec, *Rapport du directeur général à l’honorable Procureur général*, op. cit., p. 25.

⁴⁶ Interviewés # 7 et 14.

⁴⁷ Un certain manque d’intérêt qu’on décèlera, dans le cadre de la formation, sera attribué au fait que les recrues ne portent pas d’uniforme : « Un autre facteur contribuant à la difficulté de maintenir un vif intérêt de la part des recrues est le fait que tout l’entraînement se donne en habit civil. » Sûreté du Québec, *Rapport du directeur général à l’honorable Procureur général de la province de Québec*, op.cit., p. 26.

⁴⁸ Le fait que ces recrues ne soient pas en uniforme pour recevoir leur formation est souligné : « ...au moins quatre contingents sur neuf, sont partis de l’École pour être assignés à leur nouveau poste, sans avoir l’uniforme. » *Ibid.*, p. 27.

⁴⁹ « Depuis le mois de janvier 1962, tous les sujets en matière sont donnés par les instructeurs permanents à l’École... » *Ibid.*, p. 28.

ces personnages dans leurs récits.

La formation est de type militaire⁵⁰, essentiellement axée sur l'entraînement physique. Elle est en étroite concordance avec ce qui s'observe sur le continent nord-américain. Défendo, marche militaire (drill) et conditionnement physique prennent beaucoup de temps dans la grille-horaire⁵¹. Les jeunes en font chaque jour.

The conception of the police as a quasi-military institution with a war-like mission plays an important part in the structuring of policework in modern American departments. [...] Through the 1950's and the 1960's the movement to "professionalize" the police concentrated almost exclusively on efforts to eliminate political and venal corruption by means of introducing traits of military discipline⁵².

Tentant d'en résumer l'élément central, ces ex-policiers insisteront tout naturellement sur la formation militaire :

- Q. À Poupart ça, ça se passe comment quand t'arrives-là ?
R. Poupart ben on arrive c'est plutôt militaire. Moé j'me rappelle y font mettre tout l'monde en rang, y prennent les présences pis ça commence tout d'suite. Moé entre autre, ça m'a frappé j'tais allé m'faire couper les cheveux pour aller là, pis j'étais d'ceux qui a été obligé d'passer su l'barbier immédiatement (rires).
Q. Y étaient pas assez courts ?
R. Y étaient pas assez courts, ça été tout d'suite le barbier. C'tait là pis j'sus devenu un skin head à l'époque...
Q. C'tait quoi comme accueil ?
R. [...] Les exercices physiques pis tout ça. C'est militaire, c't'important les règlements pis les consignes... On était quatre-vingt quecque : c'tait un gros

⁵⁰Le langage de référence à l'interne a également une consonance militaire. Dans ce rapport il est écrit : « Les candidats pour enrôlement dans la Sûreté provinciale du Québec doivent posséder les qualifications suivantes... » On y utilise le terme enrôlement, en parlant de recrutement, comme on s'enrôlait, dans le temps, dans les forces armées. Sûreté du Québec, *Rapport du directeur général à l'honorable Procureur général de la province de Québec*, op.cit., p. 29.

⁵¹Sur les 210 heures de formation , 35 sont consacrées à l'entraînement physique, 20 au défendo et 36 aux exercices militaires, soit un total de 91 heures ou 43.3% de toute la formation dispensée. *Ibid.*, p. 25.

⁵²Egon Bittner, « The functions of the police in modern society », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing: a view from the street*, op. cit., p. 41 et 43.

contingent à l'époque⁵³.

Q. L'accueil c'est comment, quand t'arrives à Poupart ?

R. Ah ça été assez raide, c'tait pas style chaleureux là. Tu te sentais contrôlé en arrivant, là les cheveux trop long, cristie, va te faire couper les cheveux, ...Je pense j'avais pas de cravate, ça prenait un veston pis à cravate, en partant j'tais striqué mon homme. ...La première semaine là c'tait au couteau, c'tait aux dix minutes. Tsé t'avais dix minutes pour aller prendre ta douche en haut, les lits enlignés faites style militaire là, les draps. J'ai appris à faire des lits de style, bon là, pis le képi en plein centre sur l'oreiller, pis l'inspection tous les matins, pis tes running shoes sur tsé, ah c'était, c'était un monde de fous d'un sens. Tu dis là tu faisais de la drill pis là tu te trompais quelque chose, ben là c'tait on va n'en faire à soir, pis ça arrêtait là pas. Pis toute était ordonné très, très, très, c'tait presque partout...

Q. C'était le style militaire?

R. Ah oui moi j'étais pas, moi pas une semaine, j'm'en va chez nous... J'tais pas tu seul comme cela. Le gars qui avait été faire de l'armée, lui là y devait rire de t'ça... Tu te dis crime qu'est-ce que je fais icitte moé là ? ...J'ai toughé⁵⁴ !

Leurs appréciations du cadre général de formation qu'ils ont connu sont variées ; certains le qualifient de difficile, d'autres de tout à fait adéquat. Les ex-militaires y trouvent une continuité légitime à leur formation antérieure⁵⁵. Ceux qui avaient déjà fait partie de corps de cadets, plus jeunes, retrouvaient des éléments connus, alors que ceux qui n'en avaient jamais fait l'essai entraient dans un monde plutôt déstabilisant. « ...par contre si on r'garde à l'époque, faut se situer à l'époque, faut quand même vivre ce contexte là là, pas d'aujourd'hui, pas les yeux d'aujourd'hui,

⁵³ Interviewé # 19.

« C'est sûr qu'à Poupart c'a été plus « militaire », GRC c't'à dire.

Q. En quoi c'était important cette formation-là ?

R. Ben en quoi c'est... d'après moi, c'était important, pas d'une importance capitale mais important, au sens de la fierté... au sens de faire partie d'un corps et d'être fier, de le démontrer par le port de l'uniforme, la façon de porter l'uniforme pis le respect de l'autorité. Alors dans le respect de de l'autorité, on ne salue pas l'homme comme tel, on salue ce qui ce qu'il représente : le symbole, le symbole hiérarchique. Puis j' considère dans un corps de police qui doit y avoir une hiérarchie. » Extraits de l'entretien avec Maurice Baril . Hiver 2000.

⁵⁴ Interviewé # 9.

⁵⁵ Q. Partout où y avait de l'autorité c'était le vouvoiement ?

R. Ah oui, oui oui, ah oui !

Q. Pis dans la marine est-ce que c'était la même chose ?

R. Ah oui, ah oui la Marine, ah ben aille... Le respect... Dès qu'y a un niveau supérieur, un grade t'étais tenu de respecter... C't'un respect...

Q. Respecter ça voulait dire quoi pour toi ?

R. Ben soumis. La soumission. Si y te demandait de faire un travail faillait que tu le fasses.

Q. T'avais pas à discuter ?

R. Ah non, non non non tu discutais pas les ordres. C'était ça, lui y avait décidé que c'était ça. Interviewé # 2.

d'ordinateurs puis de c'est pas le même contexte. Alors pour l'époque, on était pas mieux, on était pas pire...⁵⁶ »

C'est un ordre d'autorité à sens unique, semblable dans sa forme à celui qu'ils ont observé à l'école ou à la maison. Ne pas dire un mot, accepter sans maugréer et supporter le caractère ridicule, parfois, des sanctions imposées.

[...] Ça pas été long qu'y ont essayé de nous casser le caractère... Faire le lit. Y nous niaisaient. Ton lit t'es mal faite, split les bottines vingt minutes ou bedon des push-up à terre. Y en a une couple qui avaient, qui avaient lâché par rapport à ça. Y pouvaient pas emmagasiner ça. [...] C'était un style militaire, pour essayer de nous casser... d'abord ça durait juste huit semaines. [...] Ceux qui étaient à la drill, eux autres y étaient plus en retrait, y jouaient leurs rôles eux autres aussi. Leur rôle c'était de nous en donner toujours, de nous faire casser.

Q. Quand tu dis y essayaient de nous casser, comment tu voyais ça ?

R. Y nous niaisaient... Tu marches tout croche, toutes sortes de maudites affaires, ...Y jouaient leurs rôles parce que sûrement qu'entre eux autres y se contaient leurs coups pis y riaient. Face à nous autres y jouaient leurs rôles⁵⁷.

« Il fallait jouer la game »

... Eux autres je me souviens mais pas pas tout l'monde mais j'me souviens en particulier, Laflamme, eux autres y nous disaient des bêtises en tabarouette. Eux autres y t'passaient dans t'étais, t'étais à l'attention ou en place repos y t'passaient en dessous du nez, pis y disaient toutes sortes d'affaires, toutes sortes d'affaires pour être capable de te faire, de te faire sortir de tes gonds. Mais y n'a pas un maudit qui osait sortir de ses gonds (rires).... Laflamme mesurait à peu près 5'7", le le crâne rasé. Y avait l'air d'un tueur s'te tabarslak là ! ...Y était ben impressionnant...Richard ben lui y était pareil. Richard y nous engueulait comme du poisson pourri...

Q. C'tait quoi, c'tait quoi l'objectif ?

R. Ben l'objectif de ça, pis je l'ai compris plus tard, un moment donné c'est que de pas s'attarder, de pas s'attarder aux injures du public et puis de tsé à un moment donné être capable de garder son calme même dans un moment de tension. Tsé ça avait sa place⁵⁸ .

L'apparence physique prime ; les inspections vestimentaires sont quotidiennes.

« Great stress was placed on the recruit's physical appearance... Shoes are to be shined. Haircuts are preferred to be crew cuts... The recruit soon learned that shined

⁵⁶ Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

⁵⁷ Interviewé # 12.

⁵⁸ Interviewé # 4.

shoes were not enough ; they had to be spit-shined...⁵⁹ »

...comment un uniforme ça s'porte de, selon les dis, selon les règles établies euh.
Pas avoir l'air des espèces de cochons. Tsè l'uniforme c'est symbolique mais ça
représente l'autorité...« L'uniforme c'est un symbole, ne le souillez pas par votre
inconduite⁶⁰. »

Les dortoirs communs, les armoires de rangement, les lits, les uniformes civils et policiers, les effets personnels, absolument tout doit être rangé et présenté selon les directives édictées. S'y greffent un lot de sanctions diverses pour non conformité : guet de l'édifice, cirage et nettoyage des planchers, des souliers, assignations diverses. La plus cinglante : privation du droit de sortie pour le week-end. Un univers où règne une discipline imposée⁶¹.

[...] Both institutions (police-army) are instruments of force and for both institutions the occasions of using force are unpredictably distributed. Thus, the personnel in each must be kept in a highly disciplined state of alert preparedness. The formalism that characterizes military organization the insistence on rules and regulations, on spit and polish, on obedience to superiors, and so on, constitute a permanent rehearsal for “the real thing⁶²”.

Personne n'affirme avoir été victime ou témoin de sanctions jugées dégradantes envers les recrues, ni avoir subi de sévices physiques à titre de punitions. Cependant, tous ont été sanctionnés un jour ou l'autre ; les formateurs finissaient bien par leur trouver quelque chose de non conforme. Une certaine rancœur est ressentie par contre

⁵⁹Richard N. Harris, « The police academy and the professional self-image », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing : a view from the street*, op. cit., p. 281.

⁶⁰Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

⁶¹« Je signalerais que la discipline des recrues a été très bonne, aucun cas de délinquance sérieuse n'ayant attiré mon attention, depuis le début de l'entraînement des recrues. Leur tenue a été satisfaisante, tenant compte de la courte durée du cours. La discipline des instructeurs a été exemplaire et a grandement contribué à celle des recrues. » Sûreté du Québec, *Rapport du directeur général à l'honorable Procureur général de la province de Québec... op..cit..*, p. 28.

⁶²Egon Bittner, « The functions of the police in modern society », op. cit., p. 42-43.

par ceux qui ont dû souffrir un acharnement plus évident⁶³. Ceux qui sont chargés des exercices de marche militaire et de la discipline sont plus distants, par rapport au reste du personnel. Même si le contact est un peu moins froid, avec les autres formateurs, il n'en demeure pas moins très hiérarchisé.

...avoir une certaine distance, une certaine distance entre, j'aime pas dire inférieurs supérieurs là mais, entre les les membres, entre la troupe si vous voulez puis le la direction. Donc si on a pas de respect pour la direction tsé, c'est l'exemple en tout en définitive. Si on a pas de, si on commence pas par se respecter soi-même, on peut pas faire respecter.⁶⁴

Ils retiennent de cette formation qu'elle est excessivement brève, mais surtout très physique. Il doivent démontrer qu'ils sont des hommes, qu'ils n'ont pas peur ; la force physique apparaît essentielle en défendo et en conditionnement physique. Ils doivent accepter l'autorité sans maugréer :

R. Ah à Poupart très, très militaire. Tsé là c'tun peu élevé comme un style famille là sauf que c'est le militaire qui semble avoir le dessus sur ça. Tsé c'est la ponctualité, basé sur la ponctualité. Obéissance tsé là en somme t'as jamais l'droit de parler là, que ce soit aux gars du physique qui était Sarrazin, à l'autre du défendo qui était j'y vois à face Laflamme, pis Scott qui commençait, Monsieur Baril, tsé là.

Q. Pas de rapports avec ces gens-là ?

R. Non c'est très strict[...]

⁶³ ...tsé c'est bang, bang, bang. Tsé c'est poung, poung, poung, tsé là on pas le droit de poser des questions.

Q. Vous posez pas de questions ?

R. Ben non, c'tait ça. Marche par là avance ! ...C'tait, c'tait militaire tsé, c'tait paramilitaire. Pis c'est sûr que là t'es jeune t'as dix-neuf, vingt ans, t'arrives là, t'as pas un crisse de mot à dire. Premièrement tu connais rien là, t'as pas un mot à dire. [...] C'est important de savoir pourquoi t'es fais. Tsé y a des choses que tu fais pis de pas savoir pourquoi t'es fait c'est me semble c'est pas plaisant, c'est c'est déplaisant. Premièrement pis là t'es fait tu te demandes pour quelles raisons faire ça tsé. Ça vient faire quoi dans mon futur travail policier tsé là, tsé là montrer que t'es plus fort qu'un autre ça change quoi ? ...Tsé on faisait du défendo là pour essayer de passer un gars à travers la porte là ! [...] C'est des affaires de même tsé là ça donne quoi là tsé t'es instructeur d'essayer de prouver à un gars que t'es plus fort que lui. Tsé montre-y ce que t'as à montrer tsé là, tu dis ben là écoute m'as essayer tsé par exemple tsé là moé j'sus instructeur m'a t'essayé, c'est pas un peu tsé... ça donne quoi faire ça là tsé c'est pas de c'te façon là qu'un gars va apprendre. [...] C'avait pas d'allure c'qui faisait. Tsé on leur disait, mais fermez vos gueules vous autres, vous avez pas un mot à dire, ainsi de suite. [...] Faire de la drill tsé là, de la marche militaire, j'sus d'accord avec la marche militaire, j'sus ben d'accord avec ça, ça vient faire quoi dans police tsé ? Peut-être une discipline ? Écoute-moé ben là, si l'gars l'a pas à vingt ans, y l'aura jamais d'sa vie ! [...] Moi j'ai jamais accepté ça, je l'faisais là pis j'tais un des bons là-dedans mais j'disais à Luc Richard celui qui nous enseignait tout ça, pourquoi tu cries ? S'tu une chose qui est obligatoire tandis qu'y faut que tu nous montres de crier là, en donnant tes ordres là ? Interviewé # 3.

⁶⁴ Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

Q. C'tait quoi la conséquence si t'arrivais en retard ?

R. Ah ben là, pénalité de sorties pour des fois toute le stage ou... Je me souviens, ça c'est l'affaire qui m'a le plus frappé parce que moé j'suis du type obéissant pis ce, tsé nous autres là, tu nous dis d'quoi pis c'est ça. Tsé dans ma tête moé j'discute pas de l'ordre. Tsé ça devient qu'on a pas le sens critique. Ça m'enlève l'aspect critique parce que c'est un ordre. C'tun ordre pis je pense que dans c'temps là la majorité des gens c'tait comme ça parce que j'peux pas dire que j'entendais du chiâlage tsé là des ordres. Mais aujourd'hui j'regarde ça avec un recul pis c'tait clang, clang, clang ; militaire au boutte. Tsé tous les cours quand ça sonnait, personne qui parlait. Y a tsé là on écoutait on avait peur. J'veus ça aujourd'hui c'tait réellement un climat où tu laissais pas l'individu s'émanciper ou dialoguer, avoir des idées autres. T'accpetais les idées qui étaient là pis d'ailleurs c'tait très théorique...⁶⁵

La marche militaire doit structurer l'esprit de groupe et cette cohésion globale tant recherchée. « Once having established an esprit de corps it remained for the instructors to teach the recruit to be a professional police officer...⁶⁶ » La politesse, le respect, l'obéissance, la discipline⁶⁷, le vouvoiement, la tenue et l'apparence extérieure sont les ingrédients de base de cette formation. Elle est en étroite conformité avec cette image tout à fait masculine d'une certaine forme d'autorité et de la manière de l'assumer ; ne sont policiers que des hommes, maintenant sélectionnés et soucieux de leur image.

En somme cette autorité typiquement masculine à laquelle les oblige toute leur formation à l'École de police les place dans un contexte particulier. Ils ont à subir cette autorité rigide sans assouplissement : la mère et son autorité plus flexible est absente. Pour nombre d'entre eux ils ont à subir, pour la toute première fois, cette autorité masculine, sans aucune forme de répit. Ceci rend l'exercice beaucoup plus pénible.

⁶⁵ Interviewé # 10

⁶⁶ Richard N. Harris, « The police academy and the professional self-image », *op. cit.*, p. 281.

⁶⁷ Q. Quelles genres de relations vous aviez avec les gens qui étaient en autorité là, est-ce que vous vouvoyez ?

R. Ah oui, ah oui, c'tait c'tait rigide tsé c'tait c'tait le vouvoiement puis oui Monsieur, non Monsieur... Tsé comme les sanctions, Scott était fort s'es push-up. Fais-moé dix push-up, fais-moé vingt-cinq push-up. Ça reste c'te mentalité là. Fais-moé vingt push-up, fais-moé cent push-up. [...] L'autorité m'a jamais... l'autorité m'a jamais rebuté, c't'une forme de discipline, genre qui allait avec le métier pis ça ça allait de soi, ça m'a jamais brimé. Ben moi ça m'brimait pas. Interviewé # 20.

3.1 Le renforcement des modèles acquis

Il y a cet ordre hiérarchique auquel chacun est obligatoirement soumis ; comme dans la famille et à l'école. Le porteur du titre autoritaire, l'instructeur ou le directeur de l'école de police, pour la circonstance, revêt, par surcroît, un uniforme qui confirme son droit légitime ; comme celui qu'ils endosseront bientôt, à leur tour, comme policiers. Son autorité et ses ordres, donc son appréciation de ce qui est bon ou mauvais, correct ou non sont indiscutables, sans appel et exécutoires.

C'est un cadre d'autorité très limitatif par son caractère d'échange bidirectionnel, à la limite qui pourrait être excessif et en étroite conformité avec les différents modèles de pères, d'enseignants, de directeurs, de chargés de discipline qu'ils ont pu côtoyer. C'est une autorité qui est d'abord définie par son exécutant, par sa personnalité d'abord, bien au-delà des paramètres sans limites, en apparence, que lui adjuge son titre:

- ...C'était le style à Scott.
Q. Qui veut dire ?
R. Tsé non mais c'tait, c'tait un peu obéis ou meurs. Tsé là y faut casser ton caractère pis j'pense qu'il le disait. Si si tu passes c'est parce que t'es correct, tsé là c'tait le principe de très de la ligne dure. Tsé t'écoutes, pis si t'écoutes pas tu iras laver ton plancher à la brosse, tsé une affaire de même pis toute ce qui s'appelle là tsé là [...] Devant un groupe tsé là c'tait de te casser un peu, te provoquer pour te faire réagir, tsé là pis là au défendo c'tait rough, tsé là c'tait pour voir si t'étais un homme. Tsé c'tait le principe de casser l'individu au niveau du caractère et savoir au niveau de la force musculaire aussi tsé là parce que ça prenait des hommes forts [...] Nous autres on est au début de cette loi-là qui fait que t'embauches, que tu peux embaucher des gens à partir de 5'8, 140 livres.
Q. C'tait nouveau ça ?
R. C'tait nouveau ça, ben tsé peut-être trois ans, quatre ans mais dans l'esprit de ceux qui nous enseignent on était trop petit, c't'un peu comme quand la femme est arrivée sur le marché icitte. Tsé on est... C'est l'esprit dans lequel t'es entraîné, tsé y appuyaient beaucoup sur l'aspect physique, l'aspect mental, tsé essayer comme un peu de briser l'individu pour dire là tsé t'es rentré dans police, faut qu't'obéisses. [...] Ça chiale par exemple le soir. Y en a quelques-uns, aille c'est dur physiquement, les gens on peut pas dire que tout l'monde acceptait ça facilement... La contestation se faisait par derrière, la contestation directe t'es dehors⁶⁸ !

Pour bien comprendre le style d'école qui est mis en place il faut tenir compte

⁶⁸ Interviewé # 10.

de deux facteurs : ce sont d'ex-membres de la GRC qui l'instaurent. Le style et la mentalité de cette organisation les influenceront⁶⁹. La GRC a, de toujours, été reconnue pour le caractère très militaire de sa formation. Sur le continent nord-américain, comme nous le mentionnions⁷⁰, la tendance est à instaurer des écoles de police de style militaire pour contrer les mauvaises attitudes et les comportements indésirables observés dans les forces policières, dans une amorce de leur professionnalisation .

3.1.1 L'influence de la GRC

One of the most persistent characteristics of the Mounted Police has been the survival of its original semi-military attributes. To this the training of police recruits maintains a strongly military flavour and the force performs ceremonial duties which are the prerogative of the military in most other countries. The police took a large, if indirect, part in every Canadian military involvement between 1885 and 1945. [...] The stubborn persistence of military values and ideas in the Mounted Police must be accepted as an integral and important part of the force and studied as such⁷¹.

[...] The ceremonial functions carried out by the police were in one sense the most useful element of the military tradition. They symbolized the social status attached to military activities and reinforced the prestige of the Mounted Police. Social standing and prestige were intimately connected with the ability of the police to command support and cooperation in law enforcement.⁷²

⁶⁹ « ...C'était une discipline militaire. [...] On transportait à la Sûreté ce qu'on croyait... Brunet y a fait sa carrière à la GRC, alors y croyait que les méthodes à la GRC étaient excellentes. Y a transporté ça à la Sûreté du début des années 60. T'aurais pris l'uniforme de la GRC à côté, à part la couleur toute est pareille ; le ceinturon, les formulaires [...] C'était transporté par Brunet pis par toutes ces gens qui avait amené avec lui dans les postes d'influence... En dernier là c'était rendu qui n'avait trop... Y en a plusieurs qui ont lâché la GRC parce que y voyaient ben qu'y avait de l'avenir à la Sûreté. » Extraits de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

... c'était le régime euh, de caserne, là, genre GRC.

Q. C'était le modèle de la GRC ?

R. C'était définitivement le modèle de la GRC, alors moi,

Q. Vous étiez, vous étiez , en accord avec ça ou bien ?

R. Moi j'étais tout à fait en accord avec l'entraînement. C'est sûr que j'étais plus que d'accord parce que j'ai toujours déploré, moi je je j'suis un autodidacte, d'accord, j'suis un self-made-man, j'ai eu des professeurs euh, mais j'ai j'ai quand même déploré bien des choses. J'ai constaté bien des choses qu'on avait pas... Extrait de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

⁷⁰ Egon Bittner, « The functions of the police in modern society », *op. cit.*, p. 41 et 43.

⁷¹ R. C. Macleod, *The North-West Mounted Police and law enforcement 1873-1905* , p. 102.

⁷² *Ibid.*, p. 112.

Mentalité et formation qu'a expérimentées l'interviewé #16⁷³. Il s'avère donc peu surprenant de retrouver cette philosophie militaire dans cette première école de formation de la Sûreté provinciale parce que ses dirigeants y ont été formés et qu'ils en ont vu les résultats tangibles dans leurs carrières respectives. C'est probablement le seul type de formation qu'ils connaissent, et c'est sûrement celui qui semble des plus appropriés pour instaurer des bases disciplinaires que cette organisation policière, qu'ils sont à remodeler, n'a jamais connues. L'historien Leclerc, qui commente cette période de renouvellement de la Sûreté constate : « Outre les habituels renvois et démissions, on assiste à un retour en force du modèle administratif militaire, qui semble répondre, plus que tout autre, au souci d'épuration et de rectification morale si cher aux réformateurs, tout en offrant des garanties éprouvées⁷⁴. »

⁷³ [...] faut dire qu'à la GRC... on était leur employé pis y nous, y nous, y nous formait là à leur manière. Bon l'entraînement, c'est sûr sûr sûr que l'entraînement c'était beaucoup physique [...] L'histoire de la force puis la force, le mot le mot force pour désigner le corps de police, pas la force physique, la force dans le sens de l'ensemble du corps de police... Mais l'entraînement était ben ben physique... La notion de groupe... Y a pas personne qui va nous passer sur le corps... Y voulait nous inculquer le respect des lois puis faire appliquer les lois... L'image, puis le respect de l'autorité. [...] L'image, c'est l'image que tu vas provoquer dans le public en le policier en uniforme. Dans le fond y te stylait tsé comment y essayait de t'inculquer là le respect, le respect de de d'un policier tsé qui est au service du public [...] Le respect, la discipline, le respect des autorités, respect de l'instructeur, respect de ton supérieur, respect de de celui qui représente ton supérieur... Tu y parlais y fallait que tu y donnes du garde-à-vous...

Q. C'était très rigide comme comme autorité ?

R. Au maximum, au maximum, tu peux pas, tu peux pas imaginer pire. Tu peux pas imaginer pire. Ah c'teffrayant, ah c'teffrayant!

Q. C'tait quoi l'objectif recherché ?

R. Ben j'imagine l'objectif recherché c'était de te former d'une façon stricte et et militaire pour que toi t'aille pas de, je sais pas, de faiblesse ou de tsé un m'ment donné à force d'être structuré de même pis être formé comme ça ben tu deviens comme un bloc de glace là, pis tu, comment je dirais ben ça, tu t'agis en conséquence dans ton quotidien. Je veux dire, après avoir été formé comme ça à GRC, t'arrives dans un petit village... Après avoir eu c'te formation là, t'arrives d'un p'tit village de même, tu laisses pas passer personne. Tu laisses pas passer personne au point de vue billets d'infractions... T'es comme, t'es comme un bloc de glace. T'as pas de sentiments pis tu dis la loi c'est ça pis j'ves faire appliquer. [...] Y t'ont structuré de même. Y t'ont formé comme ça pis tu deviens comme ça. Pis c'est comme ça qu'y veulent t'avoir, pis c'est comme ça que t'es. Tsé ben dans le fond c't'un peu comme l'armée, c't'un peu comme l'armée dans l'temps... Interviewé #16

⁷⁴ Jean-François Leclerc, *La Sûreté du Québec des origines à nos jour* : op. cit., p. 123.

3.2 Discussion sur le modèle militaire

Ce modèle rigide et disciplinaire⁷⁵ correspond, sans aucun doute, à une stratégie globale pensée par le nouveau directeur M. Brunet et ses acolytes face à l'ampleur du travail qui les attend. « La majorité des hommes n'avait aucune notion de discipline⁷⁶ » confie-t-il à Gilles Cousineau du magazine Maclean. Et cela correspond également à une vision de la police et de sa formation, des dirigeants policiers, toute organisation confondue, de cette époque :

Nous étions le produit de cultures qui épousaient la rigidité de la pensée et de la structure : la loyauté ; le respect des modèles traditionnels de comportement ; la discipline et la conformité. [...] On publiait la définition suivante dans le guide des officiers de la G.R.C. sous la rubrique : discipline et moral. La discipline découle de la formation et du moral. La discipline est une question de volonté. L'élément fondamental de la discipline est la loyauté--conformité volontaire et de plein gré aux plans et aux désirs du dirigeant. Il s'agit du désir de mettre en application l'intention du dirigeant⁷⁷.

Mais, plus que spécifiquement rattaché à l'expérience de la Gendarmerie Royale du Canada et au continent nord-américain, ce cadre militaire semble d'époque : ce modèle est également présent en France : « Conscients d'appartenir à une organisation hiérarchisée, d'allure militaire, où la discipline est de principe...⁷⁸ »

Le sociologue américain Bittner en a quand même interrogé la pertinence :

The merits of this conception have never been demonstrated or even argued explicitly. [...] In the first place, there exist some apparent analogies between the military and the police and it does not seem to be wholly unwarranted to expect methods of internal organisation that work in one context to work also in the other. Both institutions are instruments of force and for both institutions the occasions for using are unpredictably distributed. Thus, the personnel in each must be kept in a highly disciplined state of alert preparedness. The formalism that characterizes military organisation, the insistence on rules and regulations, on spit and polish, on obedience to superiors, and so on, constitute a permanent rehearsal for “the real thing”. What sorts of rules and regulations exist in such a setting are in

⁷⁵ « [...] At all posts except the small one-or-two-detachments, drill and other military training was not part of government policy, but came from the officers in command of the force. ...They recognized the importance of discipline and tradition in maintaining esprit de corps ». R. C. Macleod, *op. cit.*, p. 109.

⁷⁶Gilles Constantineau, « La PP de Duplessis à Wagner », *Magazine Maclean*, Mars 1986, p. 28.

⁷⁷Robert F. Lunney, « Administration policière : les vingt dernières années-les vingt prochaines », Donald J. Loree, « Actes du colloque sur la recherche de pointe en science policière », p. 3.

⁷⁸Dominique Montjardet, *Ce que fait la police, sociologie de la force policière*, *op. cit.*, p. 37.

some ways less important than that there be plenty of them and the personnel be continually aware that they can be harshly called for disobeying them...⁷⁹

Richard N. Harris, sociologue également américain, s'est intéressé, quant à lui, aux écoles de police et à l'image professionnelle qu'on tentait d'y construire. Ses propos nous permettent de réaliser que les rites vestimentaires sont également d'importants ingrédients de socialisation :

The stress on the recruit's dress habits was more than an expression of discipline although that too, was involved. Nor could it be explained away as part of a hazing process characteristic of fraternal or military organizations as an essential part of their rites of passage⁸⁰.

Il prétend que ce processus est étroitement lié à cette nouvelle image professionnelle que l'on veut bien valider, tout d'abord, par une image corporative différente de celle qui la précédait, ce qui nous apparaît en étroite relation avec ce qui est observé au sein de la Sûreté provinciale. Un nouvel uniforme symbolise autant la coupure avec le passé que le nouveau modèle de policiers à suivre.

Appereance was not only an end in itself, that is, professional, but it was also a means to convince the public that a new breed of policeman was at its service. Whereas the "old style" cop might have been sloppy, overweight, and cigar smoking, -the image associated with police corruption- the image of the new breed would replace the stereotype⁸¹.

[...] The physical image seemed to be closely associated with the moral image, which connotes respectability, convention, piety, virtue, and honor. Physical appearance was used as an indicator of a person's place in the moral structure. A person who shaved each day, kept his hair short, shined his shoes regularly and wore pressed clothes could be expected to be respectable, law-abiding, and moral person⁸².

[...] Professionalism included what a patrolman did as well as how he looked⁸³.

En somme, le modèle d'autorité et l'image corporative implantés dans cette première école de police de la Sûreté sont en étroite conformité avec ce qui a pu se faire

⁷⁹ Egon Bittner, « The functions of the police in modern society », *op. cit.*, p. 41.

⁸⁰ Richard N. Harris, « The police academy and the professional self-image », *op. cit.*, p. 282.

⁸¹ *Id.*

⁸² *Ibid.* p. 283.

⁸³ *Ibid.* p. 284.

ailleurs en Amérique du Nord.

4. École de police de la Sûreté provinciale ; pertinence de ses enseignements

Ces jeunes recrues représentent cette nouvelle génération de policiers que l'on forme et sur qui l'on compte pour installer une pratique policière différente de celle exercée avant les années 1960. Tous s'entendent pour déplorer les aspects rudimentaires et fragmentaires⁸⁴ de cette formation, beaucoup trop brève. Tous conviennent que six à huit semaines, ce n'était pas beaucoup compte tenu de tout le temps qu'occupait la formation physique. Il en restait peu pour aller en profondeur dans les autres matières ; cependant c'était mieux que de ne pas en avoir du tout⁸⁵. Ce fut également le constat de la direction de la Sûreté à l'époque : un compromis entre ce qui aurait été l'idéal et ce qui était réalisable compte tenu des besoins urgents de personnel nouveau⁸⁶.

⁸⁴Q. Mais ces gens-là qui qui allaient enseigner, est-ce qu'y a un consensus, en quelque part est-ce qu'on vous réunit, est-ce que vous vous asseyez ensemble, qu'est-ce qu'est-ce qu'on cherche à créer avec cette école-là ?

R. Bon, on cherche à créer, c'est sûr à donner des cours, des cours en français d'abord, des cours qui on avait rien, on avait rien ! Moi j'avais pensé, j'aurais pensé que les gars de la GRC auraient apporté des cours de la GRC. [...] On instaure la nouvelle école, mais on a pas un mautadit, euh, rien ! ...

Q. Les gars de la GRC arrivent avec rien ?

R. Avec rien. [...] J'avais trois revues, j'avais l'Interpol, le FBI depuis 1948, l'Interpol depuis 1955, la GRC depuis 1948, que moi j'avais personnellement ces revues-là puis mes livres. J'avais la série de Locquart... bon alors moi j'suis arrivé avec ma documentation. J'étais le seul à avoir ça. C'a servi de départ de bibliothèque d'abord, à l'École de police, à l'Université de Poupart.[...]

Q. Vous êtes un peu, vous arrivez, vous êtes le premier instruit du groupe qui arrive en 1961 ?

R. Documenté, documenté... Extrait de l'entretien avec Maurice Baril, hiver 2000.

⁸⁵Q. Est-ce que, est-ce qu'y a des réunions, est-ce que vous savez ce qu'on ce qu'on veut y introduire, comment on veut le faire, cette philosophie qu'on veut y implanter ?

R. Ouais, y a eu certaines réunions, y a eu, mais toute était à bâtir, comme moi j'ai construit j'sais pas combien de cours. C'a pris, c'a pris des années pour mettre ça, peaufiner mes cours, parce que j'allais dans plusieurs domaines. [...]

Q. Quand on instaure sur la rue Poupart, qu'est-ce qu'on veut y implanter comme philosophie ?

R. Ben c'est sûr que l'objectif, la mission principale c'est de donner un entraînement, pis améliorer plus que... En dernier j'étais assistant-commandant... Parce que j'en donnais un paquet de cours.... Alors le comportement du policier ça, ça partait du port de l'uniforme aller jusqu'à comment s'adresser à un automobiliste, comment lui parler ; on avait même monté tourné un film là-dessus...
Id.

⁸⁶« Au tout début, il avait été décidé que l'entraînement des recrues devait durer au moins trois mois, cependant, vu le besoin urgent de personnel pour les postes extérieurs, l'entraînement fut limité à six semaines. » Sûreté du Québec, *Rapport du directeur général à l'honorable Procureur général de la province de Québec...*, op. cit., p. 24.

Ces ex-policiers se souviennent, en général, des cours sur le code criminel, le code de la route, le tir, la conduite automobile, le témoignage à la Cour⁸⁷, l'observation et l'acuité visuelle et la dactylographie⁸⁸. L'évaluation qualitative de la matière enseignée est souvent proportionnelle au dynamisme observé des professeurs. Pour certains, l'enseignement semblait monotone et aride, pour d'autres c'était bien et même très bien. Plusieurs ne se sentent pas particulièrement prêts à faire de la police, compte tenu de leur âge. Les matières semblent avoir été couvertes de façon plutôt superficielle. « ...on a construit, on a construit, on a euh, on a été des pionniers, ça y a pas d'erreurs⁸⁹. »

Un seul enseignant, M. Maurice Baril, fait unanimité quant à l'excellence de ses prestations dans son enseignement, de 1961 à 1966. Le cours d'acuité visuelle, en particulier, qu'il présentait accompagné de photos ou de diapositives, en commandant à ses ouailles d'exercer leur mémoire visuelle, a capté l'attention de tous et est demeuré très présent à leur mémoire. Dans une large mesure, c'est également cet instructeur, se souviennent-ils, qui mettait le plus d'insistance et d'emphase sur ces attitudes professionnelles tant attendues des futurs policiers.

Homme de grande stature, fier, soucieux de sa personne et de son image, il s'exprimait très bien et était par lui-même un modèle fort représentatif de ses enseignements. Il insistait particulièrement sur le respect des personnes, des lois, des prisonniers, sur la qualité du français, sur celle de l'expression orale des policiers, enfin sur leur intégrité professionnelle.

Il est important de souligner à travers l'ensemble des propos recueillis, au sujet de l'École de police, une nette distinction dans la façon de nommer les différents instructeurs et le personnel associé à cette formation. De façon générale, les interviewés

⁸⁷« À un moment donné on, on me demande de donner un cours sur témoignages devant les tribunaux. Mais ça s'donnait pas ça.... Y avait juste le FBI qui donnait un cours... J'm'en étais inspiré... Ça c'est un cours que j'ai construit, ça m'a pris peut-être plusieurs années à le construire. » Extrait de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000

⁸⁸Voir Annexe 5, p. 167, Grille des cours offerts de 1962 à 1966.

⁸⁹ Extrait de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000

utilisent uniquement le nom de famille, parfois précédé du grade pour désigner les instructeurs qui les ont supervisés : Richard, Laflamme, l'inspecteur LeBlanc. Dans le cas de Maurice Baril, tous les interlocuteurs sans exception ont toujours précédé son nom de "Monsieur" ; un monsieur révérenciel, admiratif. À notre avis, même si ce personnage a fortement marqué l'histoire policière de la Sûreté du Québec en Mauricie, cette nette distinction représente, de façon qui ne peut être plus explicite, un respect gagné, d'un respect imposé. Ceci est tout aussi flagrant dans le cas de Michel Scott, en particulier, dont les méthodes de travail sont restées très présentes dans les souvenirs de tous ceux qui l'ont connu. Sur les bandes d'enregistrement qui ont capté leurs propos, l'intonation et la manière de présenter Scott et M. Baril sont sans équivoque. L'un a marqué ses étudiants par son militarisme, l'autre par son professionnalisme : une nette distinction dans la qualité de l'appréciation.

Ces policiers se souviennent des allusions et sous-entendus polis et sentis à propos des réformes en profondeur qui s'instaurent avec leur venue. Sur le plan de la connaissance populaire, tous ces jeunes hommes savent qu'un air de changement est à l'origine de cette école qu'ils fréquentent. Certains en sont même parmi les tous premiers bénéficiaires. Le contexte socio-politique québécois qui a porté les libéraux de Jean Lesage au pouvoir leur est bien connu. Ils savent qu'ils représentent le changement car pour nombre d'entre eux, ce fut un des éléments incitatifs à cette orientation de

carrière⁹⁰.

À l'école de la Sûreté provinciale, sans que leurs enseignants dénoncent de manière cinglante les pratiques antérieures⁹¹, par respect ou par pudeur, (certains d'entre eux ont fait et font toujours partie de cette organisation dénoncée dans ses pratiques), le contexte fait comprendre aux recrues que l'ère de la déviance, des pots-de-vin, des cadeaux, des gratifications, des abus de pouvoir et de la mainmise politique sur cette organisation est bel et bien révolue⁹². Les membres du personnel enseignant et

⁹⁰ ...c't'annoncé partout. Dans ce temps-là, j'passais sur la rue commerciale à LaTuque, y avait une grosse annonce dans, vis-à-vis le poste de police, dans les journaux.

Q. Mais, mais comment t'entends parler d'la police ?

R. Ah ben là, partout, y recherche partout de la police. Tsé dins années soixante y font le renouveau à la Sûreté, à la Gendarmerie (GRC). Y a, y a un de mes chums moé là qui vient de rentrer à la Gendarmerie.

Q. Les deux sont en période de recrutement ?

R. Les deux sont en grosse période de recrutement. Interviewé # 10

Q. Brunet y arrive en quelle année ?

R. Y arrive là en 1960, ben quand Jean Lesage a pris le pouvoir. Là en 1960 là, ben là y a y avait demandé, y avait parlé de la réorganisation de la police provinciale. Jean Lesage dans ce temps-là

Q. Jean Lesage en avait parlé ?

R. Oui, Jean Lesage oui.

Q. Y en avait parlé durant sa campagne ?

R. Durant sa campagne... tsé y avait vraiment une mauvaise opinion les gens de la Sûreté dans c'temps là, mais avant 1960 là. Interviewé # 7.

⁹¹ J'ai vu ça souvent aussi tsé, le gars y était trop pesant, bon ben, y disait tu iras, tu iras chez nous, tu me tu m'débarqueras quatre cinq poches de moulée. Tsé, bon ben y allait chez eux pis y débarquait ça bon pis bonjour.

Q. Est-ce qu'il le suivait jusque chez eux ?

R. Ouais pis y disait tu débarques ça là et pis le gars débarquait ça la, pis y s'en allait. Mais dans l'fond, dans l'fond lui y avait pas passé s'a balance, pis lui y disait qu'y était trop pesant [...] Une fois tsé j'm'en rappelle, tsé on s'en va là, le gars y arrive y s'en va dans l'bois avec le char d'la patrouille, char d'la patrouille, rentre dans le bois. J'y dis qu'est-ce que tu t'en vas faire là ? Inquiète-toé pas de t'ça...y dit, j'sais où j'm'en vas ! On arrive en plein bois là, y rouve sa valise y avait une scie mécanique. Y commence à abattre des arbres [...] J'ai vu un truck de pierres, aller mettre des pierres dans dans son entrée, euh j'te dis, j'en ai tellement vu même le boss, y avait, y avait tsé, Charest les poulets, Joliette, bon y passait au poste pis euh y avait 3-4 poulets accrochés après un piquet. C'tait au boss, ça ces poulets, mais ça v'nait de Charest, Charest là les poules. Y d'mandait de débarquer 2-3 poulets de trop... c'était pour le boss. Interviewé # 7.

⁹² Q. Qu'est-ce qu'y avaient l'air ces gens-là ?

R. C'est sûr que j'ai en mémoire quelques-uns que c'tait sûrement des profiteurs, dans euh, y étaient peut-être pas trop honnêtes, là mais dans le vol disons que moé, dans tout ça j'en ai vu un là qui lui a resté à mon avis qui était malhonnête. Dans le reste ça se faisait prendre pour euh, pour euh avoir, tsé par exemple, tsé les postes de péage, pis sur les ponts, pis les transports lourds en général, après ça ceux qui... Interviewé # 11.

administratif de l'École qui dénoncent les pratiques à corriger le font très peu de manière directe, sauf pour ce qui concerne les pratiques de cueillette d'argent, en mains propres, par les policiers en uniforme⁹³. C'est plus souvent sous le couvert de sous-entendus qu'ils font allusion aux pratiques à éviter. De façon générale, le message reçu par ces jeunes recrues les réfère aux pratiques déviantes des policiers portant l'uniforme.

Ils savent qu'ils représentent le changement et que les nouveaux dirigeants fondent de grands espoirs sur eux. Ces attentes semblent en toute conformité avec ce que la société québécoise, dans son ensemble, est en train de vivre. Cet esprit collectif les marque. Ils se sont portés volontaires pour cette organisation essentiellement parce qu'on y annonce de grands projets de renouveau⁹⁴. Il semble donc que l'école n'ait fait qu'entretenir cet esprit, déjà présent chez ces candidats, en n'oubliant pas de leur rappeler régulièrement qu'ils ont été sélectionnés ; allusion importante et porteuse d'un poids immense. Ce qui leur rappelle qu'avant, tout pouvait être de la magouille politique

⁹³ Pour moé la police dans c'temps-là, la police provinciale c'tait des gars qui mettaient le bras, pis qu'y recevaient de l'argent quand qu'on passait au camp...Moé ça s'resume à ça, tsé les motos, dans le boutte de St-Louis de France là, y fallait pas aller vite parce que les motos, la police nous arrêtait. Mais mon père y disait, mon père lui donnait une 5 piastre pis

Q. Ton père avait une auto ?

R. Ouais, ouais, ouais, tsé faque là... ça m'est resté ça..., Interviewé # 10 .

⁹⁴ « J'ai jamais pensé devenir une police, jamais ! C'est pour ça j'te dis c't'un hasard là. J'tais là bonjour. » Interviewé # 10.

« Pis dans c'temps là, tous ceux qui arrivaient de l'armée euh, qui avaient un peu de vécu y passaient... » Interviewé # 7

et que dorénavant la politique n'influencera plus la police⁹⁵. Ils en sont des exemples probants. Aucun n'a eu besoin d'appuis politiques pour y être admis et ils le savent tous.

Cette fierté collective est vibrante et se sent à travers leur description de leur cheminement dans cette organisation, comme elle le sera dans l'évaluation positive de ce corps de police qu'ils ont tous bâti ensemble et qui lui a valu ses lettres de noblesse du temps, comprendre « de leur temps ». Cette sélection, dont ils sont tous, joue beaucoup quant à la fierté individuelle et collective qu'ils partagent. Ils la vivent, au quotidien, à travers leur dur entraînement. La discipline et le militaire, quoiqu'omniprésents, représentent les fondements de cette nouvelle orientation, de cette nouvelle culture policière dont ils sont déjà porteurs.

⁹⁵Moé je l'savais parce que j'ai travaillé à l'administration, là à la Sûreté du Québec, s'a rue McGill.

Pis dans dans c'temps-là c'est là, y en avait beaucoup qui ont été mis dehors de la Sûreté. Y é ont mis dehors justement parce que y n'avaient qui étaient rentré comme par le député. C'tait toujours par le député. Le député envoyait une lettre là, pis y disait bon mon ami Gérard y est à la Sûreté depuis cinq ans, six ans, c'est une, c'est un très bon homme, je suggèrerais fortement qu'il soit nommé sergent tsé, pis là y était nommé sergent, tsé parce que toujours à suggestion du député.

Q. Toi, c'est des choses qui t'ont été conté ou c'est des documents...

R. Non, non, c'est des documents que j'ai vus.

Q. Que t'as vu ?

R. Oui j'ai vu moé, dans c'temps-là, parce que j'avais accès aux dossiers de tout l'monde là, les anciens, pis tsé là. Naturellement y n'ont pas mis pour rien dehors, y en ont mis plusieurs dehors, mais disons que c'tait, y avaient des raisons certainement des mettre dehors, tsé y avaient, y avaient des anicroches dans leurs carrières.

Q. Toi, avant de rentrer à la Sûreté, à la police provinciale, à la Sûreté provinciale, est-ce que t'es conscient de ça que pour rentrer avant, ça prenait l'aide du député ; est-ce qu'on en parle chez-vous à la maison ?

R. Mon père m'en avait parlé. C'est sûr que ça prenait, tsé si tu connais ben le député tu vas pouvoir rentrer tsé. Puis je m'en rappelle que y m'avait dit : « va voir le député René Hamel, » dans ce temps-là, « pis y va t'écrire une belle lettre pis tu vas rentrer. » Pis en fin de compte, moé aller voir un député ça m'disait pas grand chose [...]

Q. Dans leurs dossiers tu pouvais trouver quoi par exemple ?

R. Dans le dossier des gars ?

Q. Ouais ?

R. Ah depuis l'début de son entrée, là tu rencontrais justement des lettres que les députés avaient écrit là... De leurs amis pis qu'y étaient ben bons, pis tout ça, faique là y disait, je vous suggèrerais qu'y soit nommé officier, mettons sergent. C'tait surtout sergent dans c'temps-là, là mais des fois c'tait lieutenant pis ça prenait des recommandations du député dans c'temps-là. C'est pour ça qu'y ont dépolitisé quand Brunet est arrivé.

Q. Parce qu'avant c'tait très politique ?

R. Apparemment oui ! Interviewé # 7.

Les instructeurs rappellent régulièrement aux recrues que dans le champ de leur pratique quotidienne, la personne qui leur offrira de l'argent pourrait être un officier qui vient valider leurs pratiques. Au fil des ans, leur rappelle-t-on, de jeunes policiers fraîchement gradués de l'École de police se sont fait surprendre et ont été congédiés. Ils ne veulent pas perdre leur honneur et leur intégrité. La peur les aide à alimenter cette ferveur et cette croyance en ce renouveau qu'ils représentent. Leurs propos sont empreints de cette fierté individuelle et collective dont ils étaient porteurs et qui leur a permis de se retrouver et de se soutenir mutuellement dans ces nouvelles pratiques qu'ils instaurent petit à petit.

Cette volonté d'être intègre, de ne pas se laisser soudoyer, est omniprésente dans les propos de ces jeunes policiers et nous pensons qu'elle représentait leur marque de commerce. C'est ce qui les différencie, à prime abord, des plus vieux policiers qu'ils côtoieront très rapidement, une fois l'école complétée.

Là-bas ça été pareil. Moé j'sus t'arrivé là, on arrive tous les trois on rencontre le responsable, tout suite y nous met quasiment en méfiance envers toute le monde là tsé, à l'époque là, y auraient des ans pis là, y n'a qui sont cont' moé, pis y a ci pis là, pis t'nez vous pas là, pis la porte fermée pis (chuchotements), tsé nous autres on rentre là pis après une semaine on s'dit : " Dans quelle maudite police qu'on est rentré ! " Tsé par ce que l'on voé tsé. Les relèves de nuit, y n'a qui rentrent avec, y a une couverte rouge à l'époque pour les blessés, y rentrent avec leur oreiller, une couverte, y s'parquent en arrière du poste de police, dorment toute la nuit, dans les anciens, là... D'autres parlent ouvertement de politique. Y montent deboutte pis c'est l'Union nationale, pis ça parle ouvertement de politique, y a rien là. Tsé, pis là tsé là ça prend une couple de semaines on s'aperçoit ben y n'a qui vont aux courses à Blue Bonnets. Tsé, pis après ça on s'aperçoit que après une couple de mois y a des places ben y a des instructions ; faut aller gazer là, réparer là, c't'afficher au niveau du poste, pis après ça on apprend ben c'est parce que le boss ramasse les coupons Canadian Tire qui va changer à fin du mois pour chercher un escabeau. Tsé c'est de même. Le responsable à l'époque y a une automobile fournie, c'pas écrit à nulle part, y a une auto fournie y part avec à tous les soirs... c'est comme en l'an 2000 tsé y a rien... Y a des jeunes policiers parmi nous autres... La vieille police provinciale, à l'époque, alors moé j'sais à c't'époque là y a des jeunes qui viennent de rentrer dans police, qui sont pris jusque là, pis qu'y vont gazer à même place parce que leur char, ont le gaz pas trop cher pis qu'y peuvent aller faire des réparations, la même phénomène. Ces personnes là dans l'poste y critiquent les vieux pis s'y s'voient pas attachés. C'est toujours la même remorque qui vient s'es accidents, pis c'est toujours à c't'époque là là, c'est la police qui choisit les remorques les ambulances euh, les morgues.

Q. Les remorques, les ambulances ?

R. Ben j'cré ben, avant qu'ça change ben oui. C'est nous autres qui décide. Moé

j'peux appeler toujours la même ambulance, n'importe où, n'importe quand. J'peux appeler, j'peux aller faire affaire avec la même morgue, j'peux appeler la même remorque. Moé j'm'rappelle la première remorque, quand qu'toute a été fini, y est arrivé pis y m'a mis deux piastres dans poche. Là je l'mets en état d'arrestation, pis j'ai manqué de faire mourir le vieux policier à côté de moé. Lui y est arrivé, le gars de la remorque avant de partir, là on est après faire le rapport d'accident, y est arrivé y m'a mis deux piastres dans poche, y a mis un deux piastres dans l'autre poche.

Q. À chacun ?

R. À chacun. Ça c't'en 63 là. Pis moé j'sus venu tout croche de d'ça tu sais !⁹⁶

C'est donc à travers des parcours individuels basés sur des modèles éducatifs rigides et conformistes qu'ont été préparés ces jeunes hommes à devenir des policiers. Que ce soit à la maison ou à l'école et finalement à l'école de police ils y apprennent de façon constante que l'autorité et le pouvoir s'établissent en fonction de rôles et d'attributs spécifiques. Ils y découvrent surtout que l'autorité masculine s'exerce de façon unilatérale, sans dialogue et qu'elle a à sa disposition une panoplie d'avenues qui lui permet de bien jouer son rôle.

Tentons maintenant de voir si l'ensemble de ces conditions nouvelles qu'imposent un premier processus de sélection et de formation permettra, dans les faits, l'établissement d'une police provinciale plus professionnelle et voyons comment se traduira la socialisation des nouveaux policiers par leur milieu d'accueil.

⁹⁶ Interviewé # 18.

CHAPITRE IV

Professionnalisation, socialisation et normalisation

Dans ce chapitre nous allons situer l'ensemble des changements observés à la Sûreté provinciale dans les années 1960 en fonction des concepts de professionnalisation, de socialisation et de normalisation. Nous travaillerons également avec les documents de référence qui étaient distribués aux nouveaux policiers de l'École de police. Ces documents nous permettront de bien saisir comment se définissaient les attitudes et les valeurs nouvelles qui étaient présentées aux recrues. Nous verrons enfin comment ces nouveaux policiers ont vécu leur arrivée dans le monde de la police, avec ce qu'elle a supposé de confrontation entre la réalité d'une part, leurs attentes et leur idéal, de l'autre.

1. Discussion des concepts de professionnalisation, de socialisation et de normalisation

1.1 Une police professionnelle

Il est important de rappeler qu'en 1960 tout comme aujourd'hui, c'est toujours dans le but d'avoir une police dite plus professionnelle que des réformes majeures ont été édictées. C'est pour faire suite aux recommandations de la Commission Poitras¹ et du rapport Corbo² et toujours sous la gouverne du concept de la professionnalisation de la police qu'ont été proposées et enclenchées encore récemment :

- 1) des réformes majeures quant à la formation des policiers québécois³
- 2) une refonte de la loi de police et de la loi sur l'organisation policière⁴

¹ Laurence A. Poitras, Louise Viau et André Perreault, *Pour une police au service de l'intégrité et de la justice*, 363 p.

² Claude Corbo, Robert Laplante et Michel Patenaude, *Vers un système intégré de formation policière*, 342 p.

³ L.Q. 2000, c. 12. arts. 1 à 116.

⁴ *Ibid.* arts. 117 à 358.

Confrontés avec la nécessité de circonscrire une réalité sociale qui existe à la fois sur le plan idéologique et sur celui de la praxis, un nombre important de sociologues proposèrent, plus spécifiquement au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, de privilégier deux types d'approches différentes. Pendant que la première se centre plus particulièrement sur les valeurs et les comportements des individus (professionnalisme), la seconde, sous le thème de professionnalisation, s'intéresse davantage au cheminement évolutif que les occupations doivent suivre pour obtenir le titre de profession⁷.

Nous croyons que c'est sous la loupe et la combinaison de ces deux principales grilles d'analyse que nous sommes le plus susceptible de bien saisir et de mieux nuancer la démarche observée au sein de la Sûreté provinciale. Nous devons greffer à ces deux paramètres la nuance que proposait en 1976 l'Office des professions du Québec⁸ par une clarification spécifiquement québécoise du concept de « profession » :

La langue française ne réserve pas le mot « profession » à un type particulier d'activité de subsistance, mais s'en sert pour désigner toute occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence. Il peut s'agir aussi bien d'un métier (électricien) que d'une fonction (ministre du culte ou député) ou d'une profession libérale (avocat ou médecin). Cette définition cependant, ne correspond guère à l'usage québécois du terme où, sous l'influence de l'anglais *profession*, il désigne habituellement des activités d'un certain prestige en raison de leur caractère intellectuel ou de la position sociale élevée de ceux qui l'exercent ; attribuer à une activité de travail donnée le titre de profession équivaut à lui accorder une dignité particulière⁹.

En nous servant des balises définies dans le professionnalisme et la professionnalisation et celles proposées comme spécifiques à la culture québécoise par l'Office des professions, tentons de situer le métier ou la profession de policier¹⁰.

⁷ René Larouche, *La Sociologie des professions*, op. cit., p. 27.

⁸ Au Québec, c'est en 1973 qu'est adopté le *Code des professions*. Cette législation a deux objectifs ; la protection du public et sa surveillance exercée par l'Office des professions. Office des Professions du Québec, *L'évolution du professionnalisme au Québec*, 145 p.

⁹ *Ibid.*, p. 21.

¹⁰ « Le modèle du professionnel renvoie à la sociologie anglo-saxonne des professions, longtemps dominée par un courant d'inspiration fonctionnaliste ; la visée de professionnalisation est alors d'une part investie d'un message de valorisation et d'amélioration d'une position sociale... [...] Elle se prête également à une approche en termes d'imaginaire social. On observe un engouement du public envers l'image du professionnel, devenu symbole de qualité, de service du client, d'expertise, garant d'efficacité et digne de confiance. » Vincent Lang, *La professionnalisation des enseignants*, p. 13.

1.3 Professionnalisme

Pour dire des gens qui exercent une fonction qu'ils agissent avec « professionnalisme », on présuppose qu'ils détiennent un certain niveau de scolarité et possèdent les valeurs et attitudes requises dans cette fonction :

Le concept de “ professionnalisme ” réfère aux personnes ou groupes d'individus qui, tout en se spécialisant dans le but d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour oeuvrer dans un domaine spécifique de la division sociale et technique du travail, intérieurisent progressivement les valeurs privilégiées par la collectivité occupationnelle à laquelle ils appartiennent, et adoptent les attitudes ainsi que les comportements qu'ils devront privilégier dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles¹¹. »

Ces deux grands thèmes, scolarisation et attitudes, nous apparaissent constants dans la littérature policière consultée qui s'attarde à la définition d'un certain professionnalisme de la police.

1.4 Professionnalisation

Le cheminement idéal vers la professionnalisation peut-il en soi être défini de façon précise et concise ? C'est autour de la pensée de Talcott Parsons (1939), reconnu comme *le théoricien d'avant-garde du fonctionnalisme*¹², que plusieurs auteurs ont tenté de définir ce que devait être le cheminement d'une occupation ou d'un métier qui aspire au statut social de profession, ainsi que les attitudes et comportements qui s'y rattachent. Cependant, le consensus pour les définir s'est avéré difficile à trouver. Les sociologues Vollmer et Mills ont plutôt proposé une avenue différente :

Puisque les professionnels ne doivent pas être perçus simplement comme des individus qui aspirent à un statut social élevé mais qu'ils font aussi partie d'une occupation qui a atteint un degré de professionnalisation relativement avancé, il semblerait plus efficace selon Vollmer et Mills (1966, vii-viii), que l'on procède à l'examen de cette réalité sociale en se demandant plutôt quel est le niveau de professionnalisation atteint par cette occupation, à un moment donné¹³ .

Concevoir que la professionnalisation de la Sûreté provinciale soit un processus étapiste vers une finalité toujours à redéfinir nous apparaît la voie la plus logique à emprunter pour en saisir véritablement tant l'ampleur que la complexité.

¹¹René Larouche, *La Sociologie des professions*, op. cit., p. 31.

¹²Ibid., p. 40.

¹³Ibid., p. 64.

...de nombreux auteurs en arrivent à la conclusion que les occupations qui aspirent au titre de professions doivent franchir diverses étapes. Bien que leur nombre, ainsi que la séquence varient parfois d'un auteur à l'autre, il n'existe pas de désaccord profond sur le contenu de celles-ci¹⁴.

Il va de soi que la fonction policière évolue et qu'elle continuera de le faire. Il y a une cinquantaine d'années, par souci de professionnalisme, on a ainsi mis l'accent sur la probité des policiers. Toujours au nom du professionnalisme, on a ensuite voulu mieux utiliser les outils de la technologie moderne et, ce faisant, on a surtout insisté sur l'efficacité de la lutte à la criminalité mesurée à l'aune des taux de résolution des délits et de la diminution du nombre de crimes affichés dans les statistiques officielles. Aujourd'hui, un fort courant plaide en faveur de ce que plusieurs appellent une *police professionnelle de type communautaire*¹⁵.

Encore aujourd'hui, dans ce service policier, presque un demi-siècle après l'entrée en service de nos informateurs, ce processus de professionnalisation nous semble toujours inachevé et à parfaire. Nous adhérons aux idées de Vollmer et Mills qui nous proposent de définir le niveau de professionnalisation atteint, laissant ainsi le choix de juger, comme nous le mentionnions plus tôt, la professionnalisation de la Sûreté provinciale comme un processus étapiste.

Une occupation en voie de se professionnaliser atteint théoriquement le statut de profession lorsqu'elle est capable de démontrer qu'elle dispose des caractéristiques qui sont " naturelles et nécessaires " à toute profession - soit un ensemble de connaissances abstraites ainsi que l'idéal de service - et que ses membres possèdent " les traits " qui caractérisent de manière spécifique le comportement des professionnels soit : un revenu élevé, un haut niveau de prestige et d'influence, de fortes exigences sur le plan éducationnel, la présence d'autonomie professionnelle, la possession d'un permis de pratique, l'engagement envers la profession, le désir des membres de demeurer au sein de la profession, la présence d'un code de déontologie, l'existence d'un certain monopole sur les tâches à caractère professionnel, l'existence d'une cohésion à l'intérieur de la communauté professionnelle, ainsi que le fait que les recrues puissent vivre des expériences de socialisation intense " (1969, 276-277) ¹⁶.

Ce sont surtout les chercheurs américains qui ont entrepris l'essentiel de cette démarche d'évaluation auprès de leurs communautés policières depuis plusieurs

¹⁴ René Larouche, *La Sociologie des professions*, op. cit., p. 65.

¹⁵ Claude Corbo, Robert Laplante et Michel Patenaude, *Vers un système intégré de formation policière*, op. cit., p. 10.

¹⁶ René Larouche, op. cit., p. 76.

années, voire dès 1960. Nous proposons de comprendre la démarche de la Sûreté provinciale tant dans sa spécificité québécoise que dans sa globalité de corps de police nord-américain, en juxtaposant notre cueillette d'informations aux observations américaines et également à d'autres qui leur seraient complémentaires.

1.5 Études américaines et réalités québécoises

Faisant référence aux étapes devant mener au professionnalisme de la police, Richard N. Harris parlait de l'éducation comme d'une étape incontournable, dans le discours des formateurs observés dans les écoles de police :

He was at once instructed that he was a professional within a profession and must act accordingly. “ You will look like professionals, read like professionals and study like professionals who are joining other professionals in a profession within the community ” [...] Education was presented as the *sine qua non*, the indispensable ingredient, or professionalism. That is, the recruit was told that a professional is “ recognized by his education¹⁷ ” .

Évoquant comment le professionnalisme était perçu et enseigné dans les écoles de formation qu'il avait observées, après avoir identifié l'éducation comme étant la première notion sur laquelle reposait cette démarche, Harris nommait les différentes attitudes auxquelles était associé le professionnalisme policier : un esprit de corps¹⁸, une image professionnelle, une image physique¹⁹, une image morale²⁰, une image

¹⁷ Richard N. Harris, « The police academy and the professional self-image », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing : a view from the street*, p. 278.

¹⁸ « ...the recruit was taught that he was more professional than the members of the classical professions of medicine, law, theology, and education [...] When you get your gun, you are given the power of life and death. » *Ibid.*, p. 279.

¹⁹ « Great stress was placed on the recruit's physical appearance. [...] The stress on the recruit's dress habits was more than an expression of discipline although that, too, was involved. Nor could it be explained away as part of hazing process characteristic of fraternal or military organizations as an essential part of their rites of passage. » Richard N. Harris, « The police academy and the professional self-image », *op. cit.*, p. 281-282.

²⁰ « The physical image seemed to be closely associated with the moral image, which connotes respectability, convention, piety, virtue, and honor. Physical appearance was used as an indicator of a person's place in the moral structure. » *Ibid.*, p. 283.

courtoise²¹, le modèle professionnel en classe²², enfin l'éthique de la masculinité²³.

Egon Bittner situait, quant à lui, l'amorce de cette professionnalisation dans les attitudes, valeurs et comportements à modifier ou à éliminer dans les forces policières : « through the 1950's and the 1960's the movement to "professionnalize" the police concentrated almost exclusively on efforts to eliminate political and venal corruption by means of introducing traits of military discipline²⁴. » Enfin Peter K. Manning affirmait que l'éducation était sans aucun doute une solution pour contrer la corruption, mais il insistait pour qu'au nom d'un certain professionnalisme les corps de police fassent l'objet de plus de transparence :

Professionnalism qua is unquestionably desirable in the police. But if in striving for the heights of prestige they fail to serve the altruistic values of professionalism, if their professionnalism means that a faulty portrait of the social reality of crime is being painted, if their professionnalism conceals more than it reveals about the true nature of their operations then a close analysis of police professionnalism is in order²⁵.

Les propos de ces chercheurs rejoignent ceux de Larouche sur les différentes tendances observées dans l'implantation d'un certain professionnalisme au sein d'un corps d'emploi et la façon de l'évaluer. Pour l'un c'est par l'éducation, pour l'autre ce

²¹ « Professionalism included what a patrolman *did* as well as how he looked. [...] “ But how you respond to this is what makes the difference between a professional or unprofessional ” [...] The professional image, then, had three components : appearance, morality, and demeanor. » Richard N. Harris, « The police academy and the professional self-image », *op. cit.*, p. 284-285.

²² « Modes of teaching and learning in the classroom offered further insights into the image that the instructors hoped the recruit would inculcate. [...] Discipline was not only a necessary force for the cultivation of rationality and objectivity ; it also seemed to be a necessary force for motivating the recruit to learn his lessons. » *Ibid.*, p. 285-286.

²³ « The phrase “ ethic of masculinity ” refers to the apparent need of the recruit to confirm his masculine image to others and to himself by exaggerating the characteristics associated with manhood. These characteristics include physical and sexual prowess, courage, profanity, and aggression toward authority. » *Ibid.*, p. 288.

²⁴ « Police reform was literally forced to resort to formidable means of internal discipline to dislodge undesirable attitudes and influences, and the military model seemed to serve such purposes admirably. » Egon Bittner, « The functions of the police in modern society », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing : a view from the street*, p. 43.

²⁵ Peter K. Manning, « The police : Mandate, Strategies, and Appearances », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing : a view from the street*, p. 10.
« One solution to corruption is said to be better educated, more professional policemen. By recruiting better educated men, the more professionalized police departments also seek to diminish the expression of political attitudes on the job and the tendency of policemen to form political power group based on their occupation. » *Ibid.*, p. 26.

sont les valeurs et attitudes qui en conditionnent la mise en place, alors que le troisième refuse d'accorder ce titre aux policiers s'il leur est consenti sous de fausses représentations. Observations qui rejoignent fondamentalement cette réalité de la Sûreté provinciale et sur lesquelles repose essentiellement le virage organisationnel observé au début des années 1960, dans le but évident de faire de ce corps de police une organisation plus professionnelle. D'abord la sélection de recrues scolarisées, puis la ferme volonté de modifier les attitudes et valeurs organisationnelles les plus décriées grâce à l'implantation d'une formation de type militaire.

1.6 Un préalable : une formation spécifique alliée à une certaine scolarité

L'histoire de la Sûreté provinciale du Québec, comme celle de l'ensemble des organisations policières québécoises, exception faite du Service de police de Montréal qui a eu sa propre école de formation dès 1923²⁶, démontre que jusque en 1960 le métier de policier n'a jamais été préparé par une formation académique spécifique. En fait, durant de nombreuses années, les critères de sélection s'élaboraient surtout en fonction de spécificités physiques²⁷. Ce phénomène a été observé auprès de l'ensemble des corps de police municipaux et chez les gendarmes de la Sûreté provinciale, entre autres. Des critères politiques, nous l'avons mentionné, conditionnaient aussi l'accès au métier. L'acquisition d'une formation académique particulière n'a jamais été jusqu'en 1960, du moins à la Sûreté, un critère important et

²⁶ « En effet, les nouveaux policiers, jusqu'en 1912, n'ont pas de formation bien définie (l'École de police est formée en 1923)... » Jacques Rouillard et Henri Goulet, *Solidarité et détermination*, op, cit., p. 17.

« Au cours de 1928-1929, l'École de police reprend de nouveau vie. Placée sous la direction de l'Inspecteur A. Maranda, elle dispense des cours de culture physique, de tir au revolver, de langues, ainsi que des cours portant sur les devoirs généraux de la police. » Jean Turmel, *Police de Montréal, Historique du service 1909-1971*, p. 141.

(1) L'École de police semble avoir été établie en 1923. *Ibid.*, p. 117. Montréal serait donc la première ville du Québec à avoir eu une école de formation, n'en déplaise aux auteurs de l'historique de la ville de Sherbrooke. « Vers 1960, une École de police est mise sur pied à Sherbrooke. » « Sherbrooke se classe : - Première ville de la province à posséder une école de police. » Gordon Mc Cauley, et Laurent Blais, *La police de Sherbrooke, 125 ans d'Histoire*, p. 58 et 59.

²⁷ « À l'exception des agents de circulation, dont la taille devait être supérieure à six pieds, les normes physiques de sélection n'ont pas été révisées par les experts américains. » (Rapport Driscoll : 1918) Jean Turmel, *Police de Montréal*, op. cit., p 117.

reconnu de sélection. La mise en place de l'école de la Sûreté provinciale a donc un double objectif de formation : académique et éthique. Cela engageait en soi un processus formel de « *professionnalisation* », similaire à celui observé dans les écoles de formation américaines. Sans doute, cette professionnalisation de la Sûreté provinciale reste rudimentaire ; il n'en va pas autrement, à la même époque, dans nombre de démocraties. L'important est de reconnaître que ce qui se met en place dans ces années représente l'embryon d'un phénomène de professionnalisation qui s'accentuera, se raffinera et se précisera, dans un contexte constant de redéfinition des attentes sociales envers la profession de policier²⁸.

Scolarisation, attitude et comportements, correspondant aux valeurs de la société, adhésion à ces valeurs, voilà ce qu'on attend de policiers professionnels. Au Québec, dans ces années, cette volonté de professionnalisation touchera nombre de professions dont celle des travailleurs sociaux²⁹ et des enseignants³⁰. Phénomène également

28 « La Fraternité (des policiers de Montréal) va réagir au rapport Caron en soumettant aux administrateurs municipaux un mémoire dans lequel elle recommande que soient appliqués les cinq correctifs suivants : une réorganisation complète du Service de la police telle que proposée en 1950, l'instauration d'une véritable École de police, la reclassification complète de toutes les fonctions, une révision systématique du système de promotion afin que soit éliminée toute possibilité d'influence politique et finalement, une amélioration en profondeur des conditions de travail « afin d'encourager les policiers à faire leur devoir et d'attirer vers le corps de police des recrues de compétence ». De plus, elle endosse la grande majorité des recommandations du juge Caron, en accord avec lui sur la source du problème ; les nominations politiques à la direction du Service de police. Elles ne peuvent conduire, selon elle, qu'à des situations troubles qui perdurent depuis l'enquête Coderre menée au début du siècle. » Jacques Rouillard et Henri Goulet, *Solidarité et détermination*, *op. cit.*, p. 100.

29 « Le 4 février 1960 était sanctionné le bill privé 218 instituant la Corporation des travailleurs sociaux professionnels du Québec de la province de Québec (CTSPPQ) [...] On peut même supposer qu'une telle reconnaissance accentue la “ professionnalisation ” du service social. » Gilbert Renaud, *L'Éclatement de la profession en service social*, p.13.

30 « La volonté de professionnaliser la pratique de l'enseignement conduit à enclencher une révision des pratiques de formation des maîtres à toutes les étapes de leur développement professionnel et amène à tenter de mieux articuler ces étapes, les unes par rapport aux autres. » Jean-Claude Hétu, « Pratique réflexive, démarche d'interprétation et recherche de sens chez les novices : vers un mode d'accompagnement d'un processus de transformation », Jean-Claude Hétu, Michèle Lavoie et Simone Baillauquès, *Jeunes professionnels et insertion professionnelle : un processus de socialisation ? de professionalisation ? de transformation ?* p. 62.

observé chez les enseignants français, dans les années 1980³¹. Ce phénomène de professionnalisation par une scolarisation de niveau supérieur n'est pas spécifique à la fonction policière, elle fait partie intégrante d'une société québécoise en pleine émancipation. Une société dont le taux de scolarisation en 1960, pour l'ensemble de la population, demeure encore relativement bas³².

1.7 Scolarisation policière

Cette première étape de scolarisation technique de six à huit semaines spécifique à la Sûreté provinciale permet l'implantation d'une première véritable école de formation policière. L'Institut de police du Québec, qui voit le jour en 1969, permettra par la suite à l'ensemble des futurs policiers du Québec, incluant ceux de la Sûreté, de recevoir une formation préalable à l'exercice du métier. On assiste ensuite, au début des années 1970, à la création des premiers modules de formation en techniques policières, d'une durée de trois ans, dans les institutions collégiales du Québec .

À longue échéance, le niveau moyen de scolarisation des policiers de la Sûreté provinciale, durant les années qui suivront, passera d'une dixième année à un secondaire V complété. En 2001, une formation de niveau collégial de trois ans, ou une autre de courte durée collégiale (19 semaines) associée à une formation collégiale autre ou universitaire ou à la reconnaissance d'une expérience de travail jugée pertinente est devenue la formation scolaire de base.

De nombreuses études ont démontré qu'une éducation de niveau collégial a une influence positive sur une diversité d'indicateurs de performances et d'attitudes souhaitables de la part du personnel policier [...] et constituait un prédicteur de performance immédiate, de progression dans le travail et d'attitudes professionnelles³³.

³¹ « Le terme de « professionnalisation » est relativement nouveau à la fin des années 1980, c'est-à-dire peu chargé d'histoire dans le contexte français. [...] ...il devient l'objet d'interprétations et de polémiques multiples d'autant plus confuses qu'il n'existe de modèle achevé ni du « professionnalisme » enseignant, ni de professionnalisation de ce corps de métier. » Vincent Lang, *Professionnaliser le métier d'enseignant* ; op. cit., p. 23.

³² Paul-André Linteau et Coll., *Histoire du Québec contemporain*, « Le Québec depuis 1930 », op. cit., 316-323.

³³ Claude Corbo, Robert Laplante et Michel Patenaude, *Vers un système intégré de formation policière* , op. cit., p. 15-16.

Cette reconnaissance d'un standard minimum ou défini de scolarisation, chez les policiers, fait maintenant partie d'un courant universel de pensée observé dans nombre de pays démocratiques afin de préciser le niveau de professionnalisme exigible pour cette fonction. Le rapport Corbo définit ainsi les nouvelles orientations observées dans plusieurs pays :

- a) l'exigence d'une formation de base accrue, b) l'adoption de normes nationales ou étatiques en ce qui a trait à la formation de base et à la formation spécifique c) la nécessité de distinguer entre les connaissances et les aptitudes requises par les tâches de patrouille/gendarmerie, d'enquêtes criminelles spécialisées et de gestion³⁴

En 2001 on parle au Québec d'une formation de trois niveaux ; la formation de base, la formation spécialisée et la formation des gestionnaires. Et c'est sous la foi de ces tendances que s'élaborent les contours d'une formation policière dans laquelle une scolarité universitaire deviendra un préalable incontournable pour tous les policiers québécois qui aspirent à travailler aux enquêtes spécialisées ou devenir gestionnaire d'organisations policières³⁵.

On peut peut-être prétendre maintenant que la fonction policière arrive enfin, après un long parcours, aux portes d'une scolarisation qui fera de ce métier une profession reconnue. Il serait cependant prétentieux d'affirmer que les policiers de la Sûreté provinciale qui ont constitué notre échantillon n'étaient pas professionnels puisque leur niveau de scolarisation, dans le temps, était, croyons-nous, relativement élevé et que c'est cette scolarisation qui leur a permis de réaliser le changement de cap qu'ils ont instauré dans cette organisation, en conformité avec ce que Worden observait en 1990 : « les policiers qui obtenaient un diplôme au cours de leur service semblaient avoir déjà consolidé des valeurs et attitudes qui inhibaient les changements comportementaux généralement observés chez les autres étudiants³⁶. » En 1960, par la création de l'École de police et par la mise en place d'une première structure de formation technique visant l'acquisition de connaissances spécifiques de base et la

³⁴ Claude Corbo, Robert Laplante et Michel Patenaude, *Vers un système intégré de formation policière*, op. cit., p. 18.

³⁵ Id.

³⁶ Claude Corbo, Robert Laplante et Michel Patenaude, op. cit., p. 17.

sélection d'individus ayant au moins complété une dixième année, s'implantait un premier véritable processus vers la professionnalisation du métier de policier. Cette exigence d'une scolarité de 10^e année allait favoriser l'implantation, dans l'exercice de la fonction de patrouilleurs, de nouvelles attitudes et valeurs de travail dites professionnelles.

1.8 Autres avenues d'évaluation

Le criminologue André Normandeau³⁷ osait, en 1998, parler de police professionnelle de type communautaire, dans la description étapiste de ce continuum de professionnalisation intégrée dans les forces policières. Son confrère Jean-Paul Brodeur réfutait pour sa part une telle reconnaissance professionnelle :

Le professionnalisme de la police a été défini essentiellement par l'établissement d'un contraste avec des pratiques antérieures de la police. [...] Ce qui ne constituait au départ que les éléments généraux d'un contraste fut bientôt donné pour une définition du professionnalisme policier qui reposait sur les facteurs d'insularité, de légalisme et d'intégrité morale. [...] Non seulement ce vœu ne constitue-t-il pas une définition de la profession, mais il ne comporte en lui-même aucune indication sur les moyens de le réaliser³⁸.

Le sociologue français Montjardet se demande plutôt si l'évaluation du caractère professionnel de la police ne commanderait pas d'abord de scinder ce métier en multiples métiers, compte tenu des nombreuses variations dans le caractère même du travail policier.

Qu'en est-il de la profession policière, peut-on seulement parler d'*une* profession policière ? En désignant « les policiers » désigne-t-on un corps, une profession, un principe d'identité et de reconnaissance ou une pure construction administrative : réunion sous un même statut de groupes professionnels hétérogènes³⁹ ?

Ces différentes affirmations et interrogations nous permettent de mieux comprendre combien il s'avère difficile de faire consensus sur ces concepts, encore

³⁷ André Normandeau, *Une police professionnelle de type communautaire*, Tome I, 325 p. et *Une police professionnelle de type communautaire*, Tome II, 358 p.

³⁸ Jean-Paul Brodeur, « Recherches sur la police en Amérique du Nord (1985-1989) », Actes du colloque de 1989, p. 21.

³⁹ Dominique Montjardet, *Ce que fait la police, sociologie de la force policière*, op. cit., p. 143.

aujourd’hui, quand on veut unifier sous une seule grille d’analyse une diversité de tâches aussi variées que celles que nous présente la réalité du travail policier .

2. Nouvelles sources utilisées : la réglementation et les documents personnels de certains interviewés

Il est indéniable que la réforme de 1960 à la Sûreté provinciale du Québec visait principalement à y instaurer des pratiques nouvelles. Pour ce faire, là comme dans n’importe quel autre domaine, cet exercice fastidieux reposait sur un travail de longue haleine qui commandait la révision générale des attitudes et comportements fondamentaux du corps du métier de policier. Essentiellement, attitudes et comportements sont subordonnés aux valeurs de base par lesquelles se définissent les idéaux de tout corps d’emploi. Nous avons vu comment, par la mise en place d’une école de police de type militaire, où l’autorité était maîtresse et reine, s’est orchestré, à la base, ce mouvement majeur de refonte. Cet endoctrinement visait l’intériorisation d’attitudes et de comportements nouveaux dans l’exercice de la pratique policière. Cette adhésion aux valeurs de base idéalisées, loin d’être naturelle et spontanée, semble plutôt avoir été franchie dans la soumission et l’obligation, en continuité avec l’éducation personnelle que les recrues avaient reçue.

L’interviewé #4, après notre entretien, nous a fait parvenir un ensemble de documents⁴⁰ de cette époque charnière, qu’il a conservés et qui nous permettent de situer encore mieux comment était définie cette nouvelle police que l’on voulait voir naître, à travers l’intégration de valeurs, d’attitudes et de comportements jugés essentiels. Nous pensons que ces idéaux, écrits noir sur blanc, représentent très clairement cette visée professionnelle que sous-tendait l’ensemble de la formation, en toute concordance avec ce que les chercheurs américains ont observé pour cette période.

⁴⁰ Document # 1 : Sûreté provinciale du Québec, École de police du Québec, *Précis sur le salut et le respect* (64-03-18) # 2 : *Comportement et tenue.* (64-12-07) # 3 : *Canons de l’éthique policière,* (64-12-04) (en référence Association internationale des chefs de police, Association des chefs de police de l’Ontario, Association canadienne des chefs de police, Association de la police de l’Ontario). # 4 : *Code d’éthique,* (64-03-13) # 5 : *Les principes de base du bon policier* (64-11-03) # 6 : *Le policier modèle possède* (qualités et attitudes) (64-07-09). Documents de l’interviewé # 4.

2.1 Objectifs de la formation militarisée

Le respect, apparaît comme l'une des valeurs fondamentales privilégiées en formation et en cours d'emploi. On entend par là la discipline ; l'obéissance et la soumission à une autorité supérieure, la reconnaissance aveugle, à la limite, de la légitimité de l'autorité :

Soyez loyal au corps dont vous faites partie. [...] Donc obéissez toujours aux ordres de vos supérieurs, sans vous permettre une réplique. Aucune organisation ne peut exister avec satisfaction sans contrôle. C'est seulement par une loyauté et une obéissance absolues que ce contrôle peut être maintenu⁴¹.

« Tout supérieur a droit au respect de ses subordonnés qui se doivent de le reconnaître et de toujours le considérer comme représentant l'autorité⁴². » Cette reconnaissance s'illustrait d'abord dans un comportement observable, le salut : « ...le salut n'est pas une signe d'asservissement, c'est un témoignage de discipline et un signe sensible de l'obéissance commune que tous les subalternes portent à leurs supérieurs et à leur service⁴³. »

L'apparence physique, l'image projetée par les policiers prédomine dans la formation. Il est intéressant de noter que dans le document *Comportement et tenue*, l'emphase nous semble principalement mise sur le policier en uniforme, par rapport au policier en civil : « Il ne faut jamais oublier que le policier est le point de mire du public, son uniforme doit toujours être impeccable⁴⁴. »

La politesse : « Un policier courtois et bien discipliné ne tutoie jamais ses supérieurs ni le public⁴⁵. » La qualité du langage, la courtoisie, la sobriété, la conduite exemplaire, le tempérament dans le sens du contrôle de son caractère, le jugement, le courage physique et moral, l'efficacité dans le travail, l'esprit de corps, l'honnêteté et la

⁴¹ Sûreté provinciale du Québec, École de police « Comportement et tenue », *op. cit.*, p. 7.

⁴² Sûreté provinciale du Québec, École de police, « Précis sur le salut et le respect », *op. cit.*, p. 1.

⁴³ *Id.*

⁴⁴ *Id.*

⁴⁵ *Id.*

loyauté y sont décrits comme étant les qualités et attitudes essentielles à la fonction policière⁴⁶.

L'ensemble de ces attitudes et comportements privilégiés reflète de façon marquée la préoccupation de l'époque de contrer les écarts antérieurs ;

...songeons aux exemples moins frappants du courage physique : les patrouilles prolongées, les enquêtes ardues, les longues heures de travail... [...] Le courage moral doit l'animer pour lui permettre de refuser des pot-de-vin, de décliner et de repousser les offres mal avisées de soutien politique qui pourraient supposément l'aider à son avancement personnel⁴⁷.

et justifient tant les nouvelles méthodes administratives qui sont en train d'être implantées que les nouvelles attentes corporatives et sociales envers les policiers de la Sûreté.

Esprit de corps, veut dire union entière d'idées et entente complète de tous les membres d'un corps se donnant la main pour remplir un devoir, exécuter un travail dans le but commun d'arriver au sommet pour faire rejoindre sur l'unité, l'honneur dans un idéal parfait et remporter les palmes et tout le succès⁴⁸.

En étroite conformité avec le courant de formation nord-américain, les valeurs et attitudes préconisées à l'école de la Sûreté se fondent dans celles observées par Harris. L'entraînement physique y est dominant, symbole majeur d'une certaine image de la masculinité : « l'éthique de la masculinité » telle qu'il le rapportait « The phrase “ethic of masculinity” refers to the apparent need of the recruit to confirm his masculine image to others and to himself⁴⁹ », qui est en toute concordance avec l'image de l'homme en autorité qui les suit depuis leur toute jeune enfance. « L'image professionnelle », physique et morale qui commence à être dessinée, dès l'entrée à l'école, dans un modèle type, reposait d'abord sur les apparences extérieures. Valeurs visuelles auxquelles s'accrochaient indéniablement des valeurs morales : intégrité, honnêteté, respect. « L'esprit de corps », la force du groupe, devient ce rempart essentiel pour affronter le milieu déjà opérant, pour espérer y introduire des

⁴⁶ Sûreté provinciale du Québec, École de police, « Précis sur le salut et le respect », *op. cit.*, p. 1 à 7.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁴⁸ Sûreté provinciale du Québec, École de police, « Comportement et tenue », *op. cit.*, p. 6.

⁴⁹ Richard N. Harris, « The police academy and the professional self-image », *op. cit.*, p. 288.

changements fondamentaux.

2.2 Socialisation et normalisation en milieu de travail

Partager les valeurs d'un groupe, les transposer dans des attitudes quotidiennes de travail, c'est somme toute adhérer à une culture organisationnelle spécifique. Leur adjuger des caractéristiques qualitatives du type « normales-anormales, adéquates-inadéquates, professionnelles-non professionnelles » ou une valeur subjective qui vient symboliquement les juger, les mesurer et les analyser, c'est s'ouvrir à la dynamique d'une perspective sociale beaucoup plus vaste : la socialisation.

En somme, de même que toute société, par le phénomène de la socialisation, parvient par ses processus d'éducation familiale, sociale, politique et religieuse à favoriser l'intégration chez les personnes d'attitudes et de valeurs personnelles et collectives fondamentales, acceptables, correspondant à ses attentes, ainsi chaque corps de travail procède à l'éducation de ses membres par un même phénomène intrinsèque de socialisation.

The occupationnal culture, however, contains more than the definition of a good policeman. It contains the typical culture, norms, attitudes, and material paraphernalia of an occupationnal group. An occupationnal culture also prompts the *assumptions* about everyday life that become the basis of organisational strategies and tactics⁵⁰.

Cette socialisation devient en soi, elle-même, un processus de normalisation, qu'elle soit professionnelle ou organisationnelle.

La notion de norme est liée au postulat même de toute sociologie, qui cherche à établir, sous l'incohérence apparente des actions humaines, l'existence d'un ordre sous-jacent ; [...] Les sociologues contemporains distinguent la *norme sociale*, c'est-à-dire l'ensemble des conduites d'un groupe, dont les membres n'ont pas conscience, et le *système des valeurs* auxquels ils obéissent consciemment⁵¹.

⁵⁰ Peter K. Manning, « The police : Mandate, Strategies, and Appearances », *op. cit.*, p. 11.

⁵¹ Dominique Picard , « Les rituels d'accès dans le savoir-vivre » p. 239.

Van Maanen⁵² (1975) s'est particulièrement intéressé à ce phénomène de socialisation chez les policiers et demeure toujours la référence sur le sujet, comme le souligne la sociologue française Catherine Gorgeon qui en a fait autant avec l'école de police française⁵³. Van Maanen présente ce processus de socialisation en quatre étapes : « *choice, introduction, encounter, metamorphosis* »⁵⁴.

Le processus de sélection, dans un premier temps, valorise ce choix de la carrière policière et « ... garantit que ceux qui rejoignent la profession ont une attitude positive forte vis-à-vis leur nouvel emploi⁵⁵. » Même si des études prétendent que les recrues ont choisi la police comme ils auraient choisi tout autre emploi, Van Maanen précise que l'attrait de *servir la communauté dans un travail non routinier* les conduit là et que le processus de sélection renforce chez eux cette idée *d'accéder à une organisation d'élite*⁵⁶. Pour l'ensemble de nos interviewés, ce choix de carrière, comme nous l'avons déjà précisé, n'a pas été pensé de longue date. C'est un choix opportuniste et le processus de sélection dans lequel ils s'insèrent accentue l'idée que l'organisation à laquelle ils veulent se joindre va changer. Eux, ils représentent justement le changement.

Ensuite il y a *l'admission à l'école* et « Très vite la recrue apprend l'importance

⁵² John Van Maanen, « Observations on the making of policemen », Peter K. Manning et Coll., *Policing : a view from the street*, p. 292-308.

⁵³ À partir de trois recherches (Interface 1982, Loubet del Bayle 1988 et une étude longitudinale toujours en cours en 1996) Catherine Gorgeon affirme que : « Les résultats d'ensemble de ces recherches mettent en évidence, entre le début de la scolarité et la fin de la scolarité, des évolutions globales proches de celles constatées par les chercheurs anglo-saxons. Premièrement un certain désempowerment et un remodelage des attentes par rapport au métier... [...] Deuxièmement, à l'égard du public une tendance à l'accroissement de la méfiance à l'égard de l'environnement sociétal (Loubet del Bayle 1988) » « Socialisation professionnelle des policiers : le rôle de l'école », p. 146.

Ses travaux démontrent l'influence du milieu interne puisque c'est lui, déjà en place, qui viendra jouer sur ces attitudes et valeurs remodelées des recrues. En France la formation à l'école et le début de la carrière sont marqués de stages pratiques en milieu de travail.

⁵⁴ John Van Maanen, « Observations on the making of policemen » *op. cit.*, p. 295.

⁵⁵ Catherine Gorgeon, « Socialisation professionnelle des policiers : le rôle de l'école », p. 142.

⁵⁶ John Van Maanen, *op. cit.*, p. 295.

que revêt son groupe de pairs et va s'identifier rapidement à ses camarades⁵⁷. » Van Maanen prétend que l'école est le premier véritable contact avec la sous-culture policière ; les règles y sont strictes et rigoureuses, l'apparence est primordiale, l'histoire de l'organisation est importante⁵⁸. À la différence des observations de cet auteur qui souligne qu'on y apprend à penser comme un vrai policier⁵⁹, l'école de la Sûreté apprend surtout à penser la police dans sa forme nouvelle, ce qui explique sûrement pourquoi on met beaucoup plus l'accent sur le devenir de l'organisation que sur son histoire. Dans cette lignée, cela expliquerait le silence poli qu'ont noté nos interviewés ; leurs contacts avec les instructeurs et la culture policière provinciale les précédant sont plutôt limités. Cependant, ce groupe d'hommes avec lequel ils ont été formés à l'École de Poupart, ceux qui les y auront précédés et ceux qui leur succéderont deviennent au fil du temps une force redoutable qui assurera son emprise sur toutes les activités gravitant autour de la patrouille.

Ensuite, c'est *l'entrée sur le terrain* « ...l'expérience de terrain, après l'académie, produit un réel état de choc⁶⁰ » et c'est ici que se jouera, à la Sûreté provinciale, une socialisation à l'opposé des observations de Van Maanen. Ce dernier fait valoir qu'à l'entrée sur le terrain se joue tout un travail de régulation sur les valeurs professionnelles enseignées à l'école de police et il insiste sur le rôle prédominant que jouera le FTO (field training officer)⁶¹ dans l'intronisation de la recrue à la culture policière, dès ses premières semaines de travail. Pour nos jeunes policiers des années 1960, cette intronisation est plutôt absente de leurs parcours professionnels. Ils sont surtout laissés à eux-mêmes dans cet apprentissage et pour ceux qui les rejoindront, après être passés par la même École, ils deviendront vite les initiateurs, les référents. Ainsi, l'École de police en tant qu'institution nouvelle et lieu de formation devient au fur et à mesure qu'elle produit de nouveaux policiers, tant dans leurs valeurs que leurs

⁵⁷ Catherine Gorgeon, *op. cit.*, p. 143.

⁵⁸ John Van Maanen, *Observations on the making of policemen*, *op. cit.*, p. 296-299.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 299.

⁶⁰ Catherine Gorgeon, *op. cit.*, p. 144.

⁶¹ John Van Maanen, *op. cit.*, p. 300.

attitudes fondamentales, la référence, l'élément le plus concret de socialisation. Ce sont ces jeunes policiers issus de cette école de formation qui, dans le contexte du changement organisationnel qui s'opère à la Sûreté, deviendront les éléments centraux de socialisation des patrouilleurs. C'est ce groupe, qui sur la route, imposera dorénavant sa façon de voir le travail et non plus le groupe d'accueil, qui ne réussira à s'imposer ni par son expérience ni par son nombre :

Les risques de développer une attitude passive, de se conformer aux usages et aux normes du milieu d'accueil sans rien remettre en question, sont réels quand il s'agit de s'insérer dans une nouvelle profession⁶² .

Enfin Van Maanen parle de *métamorphose*⁶³. Cet état serait caractérisé par un désenchantement progressif par rapport aux attentes irréalistes que suscitait chez les recrues, à l'entrée, la carrière policière. À la Sûreté provinciale, c'est tout à fait le contraire. Il ne nous apparaît pas qu'il y ait eu ce sentiment de désenchantement chez l'ensemble de nos interviewés car ils implantent de nouvelles méthodes, de nouvelles valeurs et attitudes de travail, ce qui en soi est plutôt valorisant. À part la courte période passée à McGill ou au Palais de Justice, dès qu'ils sont attitrés à de vraies opérations policières sur la route, c'est plutôt l'enthousiasme qui les habite, malgré les difficultés rencontrées.

Définissant les caractéristiques personnelles des individus qui vont retarder ou accélérer cette socialisation, Catherine Gorgeon cite Skolnick : « ...l'engagement professionnel fort des recrues implique une croyance aveugle dans le système organisationnel et son acceptation totale⁶⁴. » Citant ensuite Van Maanen elle rappelle son propos : « Progress along the socialization continuum in the police world can be seen as gradual development of an “in the same boat” conscientiousness stressing a “don't make wave” occupationnal philosophy⁶⁵. »

⁶² Jean-Claude Hétu, Michèle Lavoie et Simone Baillauquès. « *Jeunes enseignants et insertion professionnelle* », p. 55.

⁶³ John Van Maanen, *op. cit.*, p. 304-306.

⁶⁴ Catherine Gorgeon, *op. cit.*, p. 144.

⁶⁵ *Id.*

Ce qui est particulier au groupe policier que nous étudions, c'est que, dans le quotidien du travail du patrouilleur semblent s'être imposées de façon progressive et radicale de nouvelles pratiques, à contre-courant du phénomène standard de socialisation qui voit plutôt les nouveaux venus être absorbés par le milieu qui les accueille.

« la socialisation, généralement définie comme l'adaptation à la culture d'une profession⁶⁶. »

« At any rate, given a particular job, socialization refers simply to the way an individual comes to absorb the collective understandings necessary to perform that job. As such, it requires learning what is customary and desirable in the work setting as well as what is not⁶⁷. »

« Le jeune patrouilleur découvre que la solution la plus satisfaisante par rapport au labyrinthe de la hiérarchie... est d'adopter la norme du groupe⁶⁸. »

Cependant on sait que cette socialisation inversée, c'est-à-dire provenant des éléments externes plutôt qu'internes, ne s'est pas propagée à l'ensemble de l'organisation. On pourrait prétendre que cette socialisation a touché uniquement une sous-culture de la Sûreté provinciale. Compte-tenu des propos de nos interviewés, il ne semble pas que cette vague de fond ait atteint les différentes sections d'enquêtes spécialisées de cette organisation. Exception faite des ex-policiers de la police des liqueurs, qui ont été ciblés lors de la réforme, il semble plutôt que ce mouvement de socialisation externe se soit limité aux policiers de la route, ceux qui travaillaient en uniforme. Nos entrevues nous permettent de déduire qu'au contraire, les jeunes policiers qui ont rapidement eu accès à des unités d'enquête spécialisées ont dû se

⁶⁶ Jean-Claude Hétu, Michèle Lavoie et Simone Baillauquès, « *Jeunes enseignants et insertion professionnelle* », *op. cit.*, p. 88.

⁶⁷ Peter K. Manning, « Socialization for policing », Peter K. Manning, John Van Maanen et Coll., *Policing : a view from the street*, *op. cit.*, p. 268.

⁶⁸ Catherine Gorgeon, *op. cit.*, p. 144.

conformer aux valeurs, attitudes et méthodes déjà en place⁶⁹. On doit également en déduire que si cette nouvelle direction n'y fait pas un ménage important, sur le plan des valeurs et attitudes, c'est que les méthodes et techniques qui y sont observées sont considérées comme adéquates. On en conclut donc que ce noyau fort de policiers en civil, spécialement rattachés aux enquêtes, l'épine dorsale de cette organisation depuis sa fondation, demeure un groupe qui continuera d'imposer sa doctrine de travail, compte-tenu que rien ni personne ne les remet en question. Ainsi, on pourrait logiquement se demander quelle culture a vraiment été ébranlée dans ces années de réforme, la culture de fond ou la culture de surface ?

Nous sommes porté à croire que cette réforme n'a pas atteint le noyau le plus influent de cette police et qu'à l'inverse de ce qui est observé sur la route, aux enquêtes, rien n'a changé. Les éléments externes, nos jeunes policiers, qui y seront intégrés progressivement, doivent donc s'adapter à la culture dominante.

⁶⁹ « ...aux incendies criminels, j'arrive là le lundi matin, mais moi j'les connais les gars un peu parce que nos bureaux sont face à face... s'a rue McGill... »

Q. Ça on parle de quelles années c'te dossier là ?

R. 1966, 1967 [...] Aux incendies criminels, c'est ça.

Q. Faque c'est des jeunes c'pas la vieille police ? [...] Aviez-vous à le mettre en état d'arrestation ou ben te souviens-tu comment ça marchait ?

R. Y devait être en état d'arrestation (rires) [...] Ça marchait d'même qu'est-ce que tu veux que je te dise. Pis toé t'es jeunes dans police, pis même si j'ai deux ans, mais là j'avais faite pendant deux ans de temps l'administration mais là y étaient dans vraie police là ! Là ça passait en ciel ! ... Tu r'penses à ça par après, tu dis crisse... la Charte des droits et libertés y ont ben faite de l'instaurer parce que... !

Q. Y avaient pas de règles ?

R. Au plus fort la force [...]

Q. Mais y avait eu du brasse-camarade ?

R. Ah oui ! Beaucoup ? [...]

Q. Les policiers avaient été accusés de brutalité policière ? C'tais-tu, c'tais-tu nouveau comme accusations, face à des policiers, de brutalité policière ?

R. Là peut-être parce, y avait plusieurs policiers qui étaient mêlés à ça, c'est peut-être ça qui a faite que y a eu plus de publicité ? [...] C'tait dans game ça, c'tait c'tait d'même dans c'temps-là.

Q. Ça faisait partie des méthodes de travail ?

R. C'est ça !

Q. Mais toi t'arrives là donc qu'est-ce qu'on t'apprend comme méthodes de travail ?

R. Tu r'gardes aller les autres pis t'apprends à même méthode qu'eux autres. Pour avoir des résultats c'est d'même que ça marchait ! ... » Interviewé # 1.

Note : Quelques interviewés ont fait effectivement allusion à " L'affaire Derabanner ". En 1965 plusieurs policiers de l'escouade des incendies rattachés à la division de Montréal feront face à des accusations criminelles pour la façon dont aurait été conduite cette enquête. Ils seront tous acquittés trois ans plus tard.

2.3 Origine de cette socialisation inversée

Outre cette constatation sur la variable culturelle patrouille-enquêtes, une question importante doit être posée par rapport à ce phénomène de socialisation inversée. Cette nouvelle École de police qui voit le jour et par laquelle passent désormais tous les nouveaux policiers de la Sûreté, peut-elle avoir, dans le si court laps de temps qui lui était attribué, réussi à elle seule à implanter ces nouvelles façons de faire et surtout ces nouvelles attitudes corporatives ?

Nous croyons impossible que cette école ait eu la capacité d'enclencher ce phénomène à elle seule ; cependant elle y a contribué en se faisant le catalyseur d'un mouvement d'une plus grande ampleur. Plusieurs éléments ont favorisé cette prise de contrôle de la base, sur la route, par des gens sans aucune expérience policière, qui de surcroît sont minoritaires dans l'ensemble des unités où ils feront leurs premiers pas en tant que patrouilleurs. Le contexte social québécois du temps, ouvert aux changements et à l'innovation a sûrement joué un rôle de premier plan pour qu'une partie d'une institution comme la police puisse être aussi facilement déstabilisée, en si peu de temps. Le niveau de scolarisation des interviewés a également été prédominant quant au peu de résistance intellectuelle que pouvaient offrir les policiers patrouilleurs en place. L'impossible recours à l'intimidation, la menace ou la violence physique pour contrer ce vent de changement et de renouveau qu'appuyait radicalement la direction de cette organisation en sanctionnant, de son côté, par l'exclusion définitive du groupe d'appartenance les éléments résistants ou déviants, a grandement favorisé l'implantation progressive de nouvelles attitudes. Mais nous croyons que ce sont surtout les acquis éducatifs implantés de la petite enfance jusqu'à l'École de police qui ont joué les rôles les plus déterminants.

Ce continuum sans faille, entre la maison paternelle et le travail de la rue vingt ans plus tard, a creusé ce sillon indispensable, ce socle inébranlable sur lequel reposera l'essentiel du message reçu à l'École de police : soyez honnête, respectueux et discipliné, sinon vous en paieriez le prix ! Fondamentalement, c'est l'éducation au

respect de l'autorité sous toutes ses formes et la peur des conséquences de toute transgression qui en aura été l'élément clé et qui a fait que tout ce qui leur était dicté pouvait avoir un sens et une crédibilité ; c'était toujours la même autorité qui s'adressait à eux. C'étaient également toujours les mêmes conséquences drastiques qui se profilaient derrière cette autorité non négociable, si on osait s'y mesurer.

3. L'idéal professionnel et le choc de la réalité

Après l'École de police, c'est la toute première prise de contact avec cette réalité policière qu'ils n'ont encore jamais côtoyée vraiment. Pour les policiers interviewés, leurs premiers parcours sont de trois niveaux. Comme recrues ils sont assignés à :

- 1) une unité transitoire connue sous différentes appellations : escouade des services, des devoirs ou des activités générales au Quartier Général de Montréal dans la rue McGill et au Palais de Justice de Montréal.
(7 interviewés)
- 2) un poste de police comme patrouilleurs sur la route. (12 interviewés)
- 3) une unité spécialisée au Quartier Général de Montréal. (1 interviewé)

Les réalités observées dans ces trois milieux sont foncièrement différentes, tant dans l'accueil, la culture, le travail à exécuter que les hommes qui y travaillent.

3.1. McGill et Palais de Justice: unité transitoire [1962 (1), 1964 (2), 1965 (2), 1966 (2)]

Cette unité de travail opère autant au Quartier Général dans la rue McGill à Montréal qu'au Palais de Justice de la même ville. À McGill le gardiennage des détenus incarcérés de même que leurs transferts vers le Palais de justice ou d'autres lieux s'avère être l'activité principale ; s'y fait également le transfert des malades mentaux. Deux interviewés mentionneront avoir également porté assistance à différentes escouades spécialisées dans le cadre de leurs affectations à cet endroit⁷⁰.

⁷⁰ Interviewés # 12 & 13

Au Palais de Justice, ce sont des tâches d'accompagnement des prévenus ou des détenus pour leurs comparutions ou leurs procès et toutes les tâches relatives au bon ordre en ces lieux qui les accaparent : gardiennage durant le déroulement des procédures, sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des salles d'audience et même surveillance du jury lors des procès avec jurés.

Pour les sept (7) policiers⁷¹ assignés en tout début de carrière à ces deux endroits et qui y séjournent pour des périodes allant de trois semaines à six mois, c'est l'arrivée dans un monde complètement à l'opposé de leurs attentes ; c'est surtout la désolation et le désenchantement .

À cette unité, en effet travaillent non seulement ces jeunes recrues fraîchement émoulues de l'École de police, mais également l'ensemble des policiers indésirables de l'organisation. C'est là qu'on cache ceux-ci ou qu'on les garde par obligation, ou qu'on les parque en attendant de les évincer. Les indésirables sont de tous les rangs, de gradés à simples agents. Sur le plan de la fierté, c'est une image policière des plus affligeantes ; les nouveaux la côtoient au quotidien.

Le port de l'uniforme, le langage, le respect et la discipline qu'on leur avait si soigneusement inculqués à l'École de police sont ici méprisés. « *Des négatifs, des blasés, des chialeux, des lâches, des vulgaires, des malpropres, des impolis,* » sont les qualificatifs utilisés pour décrire les vieux confrères, et ce climat de décrépitude dans lequel la nouvelle direction intègre les jeunes à leur nouvelle carrière. Vieux et jeunes, pêle-mêle, réunis dans un climat généralisé de laisser-aller où paresse et loi du moindre effort règnent en maître dans l'attente de la retraite ou de l'exclusion.

C'est un séjour d'enfer pour les nouveaux, long et pénible, quelle que soit la durée de la période où ils y furent assignés. Certains ont même pensé tout abandonner. Leur rêve de concrétisation de cette nouvelle police et le désir incessant de faire de la

⁷¹ Interviewés # 3, 4, 10,11,12,13 & 20.

police en prend un sérieux coup ; déception et désillusion les envahissent. Comme les plus vieux qu'ils côtoient, avec qui ils ont des rapports plutôt distants, les jeunes eux aussi rêvent maintenant d'en sortir au plus vite. Jamais ils ne retrouveront ce décorum rigide et autoritaire de leur école de formation, à l'exception de l'un d'entre eux, affecté au bureau du commandant J.P.Dessureault de la division de Montréal, qui verra défiler

des dizaines de ces anciens policiers, *sur le tapis vert*⁷², dans le bureau de celui à qui revenait la tâche d'éliminer les pommes pourries.

Dans ces rôles de gardiennage il n'existe aucune cellule de travail précise. Les policiers se présentent à l'endroit qui leur est assigné sans plus. En ces lieux les volontaires offrent leurs services au responsable qui, selon les individus, crie ou hurle ses besoins. Il n'y a pas de rotation des effectifs, si bien que certains ne font pas grand chose. D'autres profitent de l'heure du repas du midi pour vaquer à des obligations personnelles et reviennent au travail en retard, parfois après avoir consommé des boissons alcooliques. En résumé, tout y semble des plus chaotique, sans structure, sans cohésion.

⁷² L'expression « Passer sur le tapis vert » a longuement représenté, dans le langage culturel de la Sûreté, la façon d'indiquer qu'un membre de l'organisation était convoqué en discipline ; c'est-à-dire, qu'il devait rendre compte de ses gestes ou actions aux autorités supérieures. L'interviewé qui a travaillé aux portes du bureau de M. Dessureault, à l'époque, et qui à l'occasion agissait comme garde de sécurité ou du corps, à l'intérieur même du bureau, quand de l'agitation était à prévoir, confirme qu'effectivement un tapis vert y menait.

« Moé mes premiers temps à la Sûreté y ont été à l'escouade des devoirs, à un moment donné dans un seul mois y en est arrivé 83 qui venaient tsé des postes. T'es voyais arriver. C'taient des vieux bonhommes assez souvent là, fait que là on savait qu'y n'avaient pas pour un mois, trois, trois jours. Tsé c'tait, ça jouait dans ça, ça passait sur le tapis vert devant J-P. Dessureault, l'affaire était classée.

Q. Eux autres y partaient ?

R. Ah oui, pis là eux autres, la moindre petite affaire en faite, y étaient sous surveillance, haute surveillance pis on les congédiait pour n'importe quoi. [...] Avant d'être congédiés, y passaient aux devoirs.

Q. Vous vous étiez là ?

R. Moi j'étais là, écoute à un moment donné je sacre un coup de pied sur une claque. La claque ervole ; y ont dit que c'était un autre. Moi-même si je dis au Rock Boisvert c'pas lui c'est moé ; envoye congédier (rires) y congédiait, c'était terrible.

Q. Est-ce que c'était spécifiquement des spotters ?

R. Non. C'tait en grande partie de la route parce que je me souviens une journée, bon c'est le Montréal-Matin, tu voé j'pense c'est 8 ou 9 gars du poste de Berthier, y sont toutes posés là, là c'est la fermeture du poste de Berthier, y sont toutes arrivés avec toé, à l'escouade des devoirs [rires].» Interviewé # 11.

« ...y avaient des bons hommes... à part de deux qui étaient, qui avaient le grade d'officiers, M. Dessureault, mais c'était un officier recruteur M. Dessureault, mais c'était un bon homme, qui était embauché comme directeur adjoint et puis M. Racine qui était un administrateur. Très bon homme monsieur Racine, un monsieur. Pis les autres ça arrivait avec des grades d'inspecteur, d'inspecteurs-chefs, c'étaient des agents, des constables pis des caporaux de la GRC... » Extraits de l'entretien avec Maurice Baril. Hiver 2000.

3.2 Poste de police ; patrouilleurs. [1961 (2) - 1962 (3) - 1963 (6) - 1965 (1)]

Les premiers postes qui accueillent ces recrues comme patrouilleurs leur ont permis de vivre des réalités à la fois diverses et similaires. Ce vécu nous permet de découvrir un peu mieux le climat général de cette organisation dans laquelle ils plongent et l'énormité de la tâche de reconstruction qu'assumaient les nouveaux dirigeants de la Sûreté.

L'accueil des nouveaux est plutôt froid. Ces jeunes fraîchement intégrés à l'organisation sont vus comme des *stoole*, des délateurs, des voleurs de job. Ils font partie de cette nouvelle génération de policiers qui, par leur présence, annoncent d'importantes réformes. Un fossé évident se creuse entre les anciens et les plus jeunes. Les plus vieux donnent moins de contraventions, les plus jeunes sont très actifs dans ce domaine. Les niveaux d'instruction des uns et des autres sont diamétralement opposés ; les nouveaux venus sont bien scolarisés, les anciens plutôt démunis. Une méfiance généralisée se fait sentir envers ces frangins qui entendent faire de la police dans un contexte opérationnel différent. Effectivement, les jeunes se sentent porteurs de nouvelles valeurs. Ils veulent établir de nouvelles règles de jeu et refusent les anciennes. Ils sont dérangeants et malgré leur faible nombre dans chaque poste, ils ne s'en laissent pas imposer.

Dans ce contexte, les nouveaux doivent apprendre plus souvent qu'autrement « *sur le tas* », comme le dit si bien l'expression. À titre d'exemple, l'interviewé # 18 a travaillé une relève de soir et de jour avec un plus vieux, après il est seul à bord d'une automobile. Quand il reçoit, seul, son premier appel pour un accident matériel, il ne sait comment s'y rendre. C'est le commis au poste qui le guide.

Les jeunes apprennent donc à s'entraider en temps opportun et deviennent rapidement, malgré leur âge, la référence pour ceux qui les rejoindront après leur formation à l'école. Ils développent une solidarité, très verbalisée, avec les jeunes de leur génération, c'est-à-dire ceux qui ont reçu la même formation initiale. Ils sont

porteurs d'un nouveau courant de pensée. Ils veulent construire cette nouvelle police, pour laquelle ils ont été sélectionnés et ils entendent bien y parvenir dans l'intégrité, la discipline et le respect. Ils éprouvent même une certaine compassion pour ces policiers plus âgés qu'ils côtoient, étant donné leur faible degré d'instruction et les limites que cela leur impose, mais ils sont sans pitié pour ceux qui profitent du statut de policier pour en abuser sans aucun scrupule. Quelles que soient les raisons qui aient pu amener ces déviances, ils n'approuvent pas la situation, mais ils la comprennent.

Du même souffle toutes les tentatives de la nouvelle direction pour briser l'ancien système, c'est-à-dire les transferts, congédiements et démissions forcées qui sont constants et réguliers, laissent voir aux jeunes qu'ils sont du bon côté⁷³ ; ce qui renforce leurs convictions. Ainsi leurs premiers vrais pas viennent, en quelque sorte, confirmer cette image peu reluisante de la police entretenue par leurs milieux familiaux et sociaux, tout autant que celle tout aussi dénonciatrice de l'École de police. Mais y vivre n'est pas nécessairement facile. C'est une réalité humaine à la fois décevante et dérangeante. Leurs propos, en entrevue, dans l'ensemble, seront teintés de compassion et de tentatives d'explications et de compréhension davantage que de dénonciations méprisantes.

Les nouveaux travaillent tous dans des conditions similaires. Les journées sont longues, les congés rares. Il faut être très motivé pour y demeurer. Les transferts de malades mentaux et de détenus nécessitent souvent le retour au travail lors du seul jour de congé de la semaine. L'horaire de travail est de 6/1 : six jours de travail, une journée de congé. S'il faut être présent à la Cour, généralement ce sera la journée prévue en congé. En fait, les jeunes travaillent régulièrement sept jours par semaine. Ils font beaucoup d'heures et doivent être très disponibles. Le temps supplémentaire : ils ne connaissent pas ça.

⁷³ Faisant référence aux renvois et démissions, Jean-François Leclerc écrit : « Ils touchent les policiers qui ont participé activement aux campagnes électorales, contrevenant à la loi du Service civil, ou qui ont commis d'autres irrégularités. La Sûreté mène elle-même des enquêtes internes. La police des liqueurs est particulièrement touchée. Un ancien directeur de cette police dira par la suite qu'elle servait à engager les « quêteux de job ». » Jean-François Leclerc, *op. cit.*, p. 123.

Les postes de police sont plutôt rudimentaires et c'est loin d'être le luxe : petit local situé en haut du Palais de Justice, local situé au-dessus de celui de la police municipale, loyer standard, vieille maison, vieil édifice , ancien poste de pompiers.

Les premières expériences de travail en uniforme, de plusieurs d'entre eux, comme policiers sur la route, les placent immédiatement devant cette réalité évoquée à l'École de police et contre laquelle ils ont été sérieusement mis en garde : ils sont témoins d'actes dérogatoires ou déviants, ou en entendent parler.

Il y a d'abord cette collusion assez répandue avec les propriétaires de dépanneuses et de garages. Il s'y fait du remisage moitié-moitié et il s'y observe une connivence évidente pour les réparations de défectuosités détectées chez les contrevenants de la route.

Il y a également du soudoiement, sous différentes formes : moulée récupérée des transporteurs dont les camions semblent trop pesants en période de dégel, poulets laissés à l'attention du patron dans la cour arrière du poste de police et plusieurs anciens qui font de la *collection*⁷⁴ . Certains font leurs petites tournées "politiques " chez un producteur de champignons ou chez les garagistes. Les tentations sont nombreuses pour arrondir les fins de mois. Accepter de l'argent en échange de la non émission d'une contravention est une pratique fréquente. On leur en offre régulièrement : « *c'est comme cela que ça marche !* » leur explique-t-on. Ne sont pas rares les fois où des personnes interceptées pour une infraction sur la route tentent de leur glisser entre les mains des 20\$ roulés comme des cigarettes.

Ces jeunes découvrent donc un monde tordu, avec des problèmes humains réels : alcool, jeux, femmes, argent. Certains anciens sont à l'hôtel, en uniforme, les jours de travail, d'autres se retrouvent régulièrement à la piste de course Blue Bonnets à Montréal, alors qu'ils devraient être au travail. D'aucuns dorment, la nuit surtout, plutôt

⁷⁴ Collecter signifie se faire payer en argent, ou autrement pour différentes raisons.

que de travailler. Certains font l'acquisition de biens de façon douteuse, des patrons dictent où faire le plein d'essence et profitent également de leur statut pour recevoir des pots de vin, tels que nuits dans les hôtels de la région, voyages de pêche, utilisation de véhicule banalisé sans autorisation.

Le respect et les règles de l'École de police sont modifiées. L'interviewé #5 raconte sa première journée de travail. Ses quatre nouveaux confrères et lui se présentent, ensemble, à leur arrivée, au bureau du sergent d'état-major du district où ils ont été assignés. Lorsqu'ils sont introduits dans le bureau de ce dernier, les cinq se mettent au garde-à-vous, le saluent et restent immobiles, comme on leur avait si bien enseigné à le faire, à l'École, en présence d'un supérieur. Ce dernier éclate de rire et part chercher un de ses confrères pour lui montrer la scène particulière qui se déroule dans son bureau et en profite, en même temps, pour se moquer gentiment d'eux. Après avoir bien ri, il leur fait comprendre qu'ils ne sont plus à l'École de police, et qu'ici la mentalité est bien différente de celle de Montréal et de Québec. Ils n'ont pas besoin de se mettre au garde-à-vous et de ne pas bouger en présence d'un officier, mais le salut est suffisant en lui-même. Ce responsable, comme plusieurs des officiers de ce district, est un ex-membre de la GRC.

L'interviewé # 9 raconte ainsi son arrivée et celle de ses compagnons à leur première unité de travail. Dès la première journée le caporal responsable de cette unité s'enferme avec eux dans son bureau pendant deux bonnes heures pour les mettre en garde et les inciter à la prudence car cinq jeunes nouveaux policiers viennent d'être tout juste congédiés pour des écarts de comportement, ce qui sous-entend, pour manque d'intégrité. Il les enjoint de se méfier des plus vieux. Cette rencontre les renverse, ils désenchantent assez vite.

Il règne à cette unité de travail un climat de méfiance teinté d'admiration. Les plus vieux peu instruits, ne sachant à peu près ni lire ni écrire, se servent des plus jeunes pour combler leurs lacunes et leur faire rédiger l'ensemble de leurs rapports. Le

confrère avec qui l'interviewé # 9 débute sa carrière lui demande constamment ce qu'il doit faire. La réalité policière est déconcertante ; les nouveaux se demandent dans quelle sorte de police ils ont atterri. Cependant même s'il demeure toujours méfiant à leur égard, ce caporal qui les dirige est tout à fait conscient de leur potentiel et leur donne, au su de tous, de plus en plus de responsabilités.

Ailleurs, d'autres se font dire que leur lieu d'affectation n'est rien d'autre que " l'enfer ". Le caporal qui les reçoit leur suggère de n'écouter personne et d'éviter certaines activités. Pour d'aucuns, l'arrivée à la nouvelle unité se fait en autobus : deux jeunes policiers partent ainsi de Montréal, en uniforme portant leur arme de service, comme c'était la pratique courante, à l'époque, pour les déplacements.

Certains, comme le rapporte l'interviewé # 5, ont heureusement eu droit à une initiation adéquate. Elle s'étale sur deux à trois semaines tout au plus, sur différentes relèves de travail, jour, soir et nuit, avant qu'il ne puisse patrouiller seul. C'est ainsi que cet interviewé a découvert son territoire de travail. Au moment de faire des interceptions, il s'est fait rappeler l'importance de bien observer tout ce qui se passe sur la route. Six mois plus tard il est assigné aux enquêtes sans aucune formation particulière, là, il apprend *sur le tas*... Au début il fait les enquêtes *de caractère* concernant les candidats qui ont postulé un emploi à la Sûreté provinciale. Il trouve la situation assez particulière puisqu'il n'a même pas un an d'ancienneté.

Certains découvrent rapidement que le travail de patrouilleur n'est pas fait pour eux. Ils détestent porter l'uniforme et il leur répugne de donner des contraventions. À titre d'ex-membre de la GRC, l'interviewé #16 vivra une situation tout à fait particulière. Sa première année de travail est qualifiée de véritable enfer. Il est le premier ex-membre de la GRC à intégrer l'unité de travail qu'il rejoint. L'ex-chapeau⁷⁵ voit son nouveau supérieur tout faire pour le décourager et démolir sa réputation. L'unité où il échoit est

⁷⁵ À partir du moment où ils ont pris le contrôle de la Sûreté en 1961, le pseudonyme de *chapeaux* fut attribué à tous les ex-membres de la GRC qui rejoignirent les rangs de la Sûreté. Ce terme avait plutôt une connotation péjorative.

composée de 15 à 18 hommes. Le sergent responsable de cette unité ne veut rien savoir de lui et fait tout pour monter le personnel contre lui. Le sergent est un « gamiqueux »⁷⁶ et il a des appuis solides. Il lui faut alors plus d'un an avant d'établir sa crédibilité auprès des membres de l'unité.

3.3 Unité Spécialisée M⁷⁷[1962]

L'interviewé # 1 est le seul de notre échantillon à se retrouver au sein d'une escouade particulière. Il endossera son uniforme de policier, pour la première fois, seulement trois ans après être sorti de l'École de police. Cette affectation le déçoit, surtout qu'il y travaille en civil. Les gens en autorité ne possèdent pas de méthode de travail ; un an plus tard il propose à ses supérieurs un système de travail mieux structuré et les assiste dans leur gestion de l'unité parce qu'ils sont plutôt dépassés. Beaucoup de vieux policiers travaillent à cette unité ; certains sont méticuleux et travailleurs. Trois en particulier, dont ils se souvient, l'ont aidé, soutenu et furent honnêtes. Pour les 13 autres membres de l'unité, c'est la loi du moindre effort ; l'hypocrisie et la paresse dominent. Il est le plus jeune et le plus scolarisé. En raison de la très grande latitude que leur offre cette unité, plusieurs en profitent. Différents comportement déviants sont observés : boisson, cartes, femmes, théâtre.

Nous pouvons mieux mesurer maintenant l'ampleur des réformes qui prennent racine dès l'arrivée au pouvoir de M. Brunet en 1960. Nous sommes à même de constater le défi que représentaient ces tâches qui visaient à extirper cette institution policière de l'emprise du politique, à lui donner des méthodes de travail et du personnel qualifié dans le but d'en faire un corps de police respectable, respecté et professionnel. Cette démarche de professionnalisation s'est effectivement amorcée par ces réformes majeures, draconiennes dans leurs moyens mais somme toute essentielles pour briser une culture organisationnelle bien établie. Démarche cependant qui, à l'époque, n'a pas

⁷⁶Terme populaire utilisé par plusieurs de ces policiers interviewés pour désigner les policiers aux comportements déviants ; ceux qui sont mêlés à toutes sortes de *gamiques*, reliées à leur statut de policiers.

⁷⁷Interviewé # 1.

touché les racines profondes du secteur des enquêtes spécialisées.

Nous sommes maintenant en mesure de conclure cette recherche en revenant sur les principaux éléments qu'ont fait ressortir l'ensemble des propos que nous ont tenus ces vingt ex-policiers de la Sûreté provinciale, qui nous auront certes permis de mieux comprendre cette période et surtout son importance historique.

CONCLUSION

Que faut-il retenir de cette recherche menée auprès de ces vingt ex-policiers de la Sûreté provinciale ?

Nous répondrons à cette question de façon sectorielle en tentant de rappeler les éléments centraux que nos entretiens ont mis en évidence. Nous ferons d'abord un bref retour sur les conditions de travail de l'époque et sur l'importance de la syndicalisation des membres de la Sûreté provinciale, et nous proposerons une interprétation de ce mouvement de masse. Puis nous rappellerons cette réalité organisationnelle significative, à savoir la difficile cohabitation entre les policiers de la route et ceux des escouades spécialisées, mais surtout nous nous souviendrons que la réorganisation des années 1960 s'est jouée de façon très différente dans ces deux modules de travail. Ensuite, nous esquisserons une brève analyse des rapports entre police et société dans les années 1960. Finalement, nous conclurons sur le thème central de notre recherche : le parallèle à établir entre la réorganisation de la Sûreté provinciale telle qu'elle a été traduite par ces ex-policiers qui l'ont vécue de l'intérieur, et les différents modèles d'autorité qu'ont rencontrés ces hommes tout au long de leur éducation.

Conditions de travail et syndicalisation

Dès leur entrée à la Sûreté provinciale jusqu'à leur syndicalisation, l'ensemble des conditions de travail qui régissent ces jeunes policiers relèvent exclusivement de la bonne volonté du patron ; c'est le cas, entre autres, des horaires, des procédures de transfert et des promotions. Ces jeunes ne peuvent accepter longtemps une telle relation employés/employeur, discordante avec tout ce qui passe alors dans une société québécoise en mutation dont ils sont partie prenante. Tout les pousse à la revendication : d'abord ils sont plus instruits que leurs prédecesseurs, de plus le climat social des années 1960 se prête mieux à la confrontation, et enfin leurs confrères de la police de Montréal sont syndiqués et gagnent au moins 1000\$ de plus par année qu'eux¹ .

¹ Extrait de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

Une première tentative de syndicalisation avait avorté vers 1942² ; aussi, lorsque le mouvement renaît autour de 1964 - 1965, c'est en cachette. Car la peur d'être "mis dehors" par des patrons mécontents est omniprésente. Le premier chef syndical en paie lui-même le prix : il est transféré, puis congédié. Les policiers revendiquent de meilleures conditions de travail : augmentation des salaires et des congés, établissement d'un temps supplémentaire payé, mise sur pied d'une échelle structurée de promotions, gestion des transferts selon un système égalitaire, abolition des priviléges. Les hommes veulent contrer l'autorité apparemment sans limites des chapeaux. Ils veulent surtout s'affranchir du régime « paternaliste, militaire et autoritaire³ » auquel ils sont soumis et dans lequel ils ne se sentent pas respectés. Cette syndicalisation représente une première, mais combien importante, confrontation majeure avec l'autorité constituée.

De prime abord, le mouvement de syndicalisation des policiers se situe dans la même mouvance d'éveil que celui de la fonction publique québécoise de l'époque, qui veut aussi se professionnaliser et se protéger contre les politiciens véreux et leurs décisions arbitraires⁴. La syndicalisation des policiers concorde aussi avec ce grand mouvement de lutte de l'ensemble des travailleurs québécois, qui dure depuis le début du XXe siècle, pour l'obtention de meilleures conditions de travail.

Cependant nous devons, pensons-nous, voir dans cette démarche collective beaucoup plus que le simple besoin de se syndiquer. Nous décelons, à travers les propos recueillis, une étape encore plus significative. Celle d'un affrontement ultime, d'une confrontation avec le pouvoir autoritaire intransigeant contre lequel les jeunes policiers n'ont jamais eu les moyens de se battre et auxquels ils sont assujettis depuis leur enfance. Pour la toute première fois de leur vie, ils ont le nombre, la connaissance

² Extrait de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

³ *Id.*

⁴ « La Révolution tranquille donna le signal de départ d'une réforme en profondeur des institutions étatiques. Elle accéléra également un processus séculaire, la croissance de l'intervention de l'État dans de nombreuses sphères d'activités. Ce qui entraîna l'abolition du patronage, l'assainissement des finances publiques, une professionnalisation accrue de la fonction publique et sa syndicalisation. » Pierre Vennat, *La Presse*, 28 mars 2000, p. A-6.

et un secteur de travail pour démontrer leur affiliation sociale avec le reste de la société québécoise, qui remet en question, durant cette période, nombre d'autorités. Cette syndicalisation canalise, pensons-nous, tout le reflux accumulé depuis la jeune enfance contre l'autorité, sous toutes ses formes. Et c'est finalement l'École de police, étape charnière de leur formation, qui aura cimenté leur sourde révolte individuelle et collective. Ainsi, à travers la société québécoise en pleine mutation⁵ qu'ils observent et dont ils ne peuvent être exclus, ces jeunes policiers se donnent maintenant les moyens d'avoir droit de parole. Cette syndicalisation appelée dans sa forme légale association devient le porte-étendard du slogan du Premier Ministre Jean Lesage, maître chez-nous!

Ce mouvement irréversible de syndicalisation va devenir lui-même une force de frappe majeure. Il va permettre à ses membres, au fil des ans, de prendre le contrôle de la Sûreté. À longue échéance, l'implantation d'un système de promotions et d'accès aux postes de commande aura pour effet essentiel de conduire uniquement les membres de la Sûreté depuis la base jusqu'au sommet de la hiérarchie⁶. En 1968-1969 émergent les premiers gradés de la Révolution tranquille⁷.

Policiers d'escouades et policiers en uniforme

À travers le parcours organisationnel de nos interviewés, trois éléments retiennent notre attention. D'une part, le maintien de cette constance historique qu'est la difficile cohabitation entre patrouilleurs et enquêteurs, surtout ceux des escouades spécialisées. Par ailleurs, les attitudes et méthodes de travail attribuées aux membres de ces escouades changent peu. Finalement, ce groupe très important de policiers ne semble pas avoir été fondamentalement remis en question, même au cours de cette période d'intenses bouleversements.

⁵ « L'humeur des policiers est fortement tributaire du climat social exacerbé qui se manifeste au Québec au cours des années 1960. » Jacques Rouillard et Henri Goulet, *op. cit.*, p.154.

⁶ M. Jacques Beaudoïn deviendra le premier policier de la Sûreté à en avoir gravi tous les échelons. Il fut le directeur de 1974 à 1988. J. Raymond Proulx, *op. cit.*, Annexe I.

⁷ Extrait de l'entretien avec J. Raymond Proulx, novembre 1999.

L'attitude des enquêteurs rattachés à la section de Montréal de cette période ne passe pas inaperçue. Issus plus particulièrement des vieilles escouades comme les homicides et les hold-up, ces derniers semblent imbus de leurs personnes et de leurs titres de spécialistes. Ils ont développé, avec le temps, leurs propres méthodes de travail⁸.

Les comportements rapportés de ces policiers doivent être analysés en regard des modèles d'éducation et d'application de l'autorité du temps. Si certaines méthodes de travail peuvent, de nos jours, paraître abusives, elles demeurent cependant plutôt congruentes avec les modèles d'autorité de cette période, qui permettaient à l'autorité constituée d'utiliser tous les moyens, violents ou non, voire excessifs, à sa disposition⁹. Qu'il y ait eu des abus de toutes sortes dans les méthodes de travail et les comportements relève, pensons-nous, tout autant de la personnalité des policiers que de la mentalité du temps.

⁸ Q. L'attitude des gars de la ville par rapport à vous autres, c'était ?

R. Ah c'tait euh, eux autres y étaient c'était les king ça ! Ah les gars y étaient s'es vols main armée pis les gars étaient, on disait les gars des hold-up pis les gars des homicides là ça s'tait des, des top ça ! ...Y avaient des bons enquêteurs. Ces enquêteurs là c'étaient des enquêteurs chevronnés parce que ça avait été enquêteurs de poste avant pis ç'avait de l'expérience.

Q. C'tais-tu des gars de l'ancienne police ?

R. Non ! C'tait pas des gars de l'ancienne police... C'est des gars qui ont peut-être 7-8 ans de police tsé. Y ont monté vite en quelque part... Interviewé # 4

⁹ ... mais votre relation vous autres avec les citoyens plus plus déviants là, ça se passe comment, comme enquêteur ?

R. Ben, c'tait ferme pis c'était ah ça dépend. À un moment donné, j'vas t'dire un affére on dit pas, j'peux pas dire que j'ai utilisé la force, pis j'tais pas un gars violent. Ca brassé un moment donné, les récalcitrants là, c'a serré, c'a joué des bras.

Q. C'tait quoi les récalcitrants, c'tait quoi...

R. C'a joué des bras, c'a joué des bras [...] C'tait des durs...Y défiaient l'autorité. T'avais beau leu parler, dans le sens de respectueux pis tout ça... un moment donné tu venais à bout de t'affirmer pis aouais tu l'appelais par son premier nom... tu parlais leu langage parce que je pense que c'tait yienque c'te langage là qui comprenaient. [...] Tsé à un moment donné c'était peut-être la façon d'amener du respect pis on yeu montrait qu'on pouvait les pogner pis qu'on avait pas peur parce qu'eux autres y faisaient la loi partout... Devant leu mère, poltrons... Tu voyais que ç'avait pas été élevé... Devant les parents, la mère... les chiens, les beus, les sales tsé [...] À un moment donné là faulait que tu que tu mettes la barre pis tin c'est ça, mais c'était la p'tite minorité, la ben p'tite minorité.

Q. Mais quand vous interrogiez ces gens-là ça pouvait, ça pouvait brasser un peu ?

R. Ah oui ça brassait, ça brassé qu'est-ce que tu veux...

Q. Mais brasser ça voulait dire quoi ?

R. À coups de poings, ah oui oui oui, pis on l'savait ! Quand on était appelé pour aller chercher ces clients-là là, pis prépare-toé ouais ça s'préparait... Interviewé # 2

Les années 1960 sont marquées, d'après nos interlocuteurs, par une criminalité d'affrontement. Policiers et voleurs tirent pas mal plus souvent qu'aujourd'hui¹⁰ ! On essaye la police comme on s'essayait dans la rue, entre hommes, pour marquer son territoire. La Charte des droits, le droit à l'assistance d'un avocat et une formation spécifique à la fonction d'enquêteurs ne sont pas encore nés. À l'interne, la formation par les pairs est la seule véritable méthode d'apprentissage¹¹.

Les aveux, confirmés par une déclaration signée du suspect, sont alors la preuve la plus recherchée et, à défaut de techniques de travail plus raffinées, tous les moyens pour obtenir cette déclaration libre et volontaire peuvent être utilisés.

Ce que nous révèle cette étude, c'est que l'exercice de professionnalisation entrepris durant cette période n'a pas touché le module des enquêtes spécialisées de la Sûreté provinciale de Montréal, du moins pas dans sa culture profonde. N'y ont pas été introduites des transformations radicales des pratiques quotidiennes. Comme ce groupe important de policiers, par tradition, est considéré comme le cœur, l'élite de la Sûreté, nous constatons que ce noyau dur ou pur de cette organisation policière n'a pas été ébranlé dans ses pratiques par les réformes du temps. Soit qu'il n'a pu être modifié à cause de la force du groupe en place, ou tout simplement parce que ses pratiques n'ont pas été remises en question. L'arrivée de jeunes policiers dans ces unités spécialisées s'étant faite au compte-gouttes, ils n'y ont eu que très peu de marge de manœuvre et ils ont dû travailler selon les enseignements des anciens. L'École de police, dans ses enseignements, semble avoir plutôt dénoncé, de façon plus incisive, les attitudes et comportements des gens en uniforme.

Nous prenons la liberté d'affirmer que la secousse sismique qu'a insufflée à la

¹⁰ Interviewé # 17.

¹¹ «...y nous montrait pas plus qu'y fallait tsé là. Moé tout ce qu'y m'ont montré c'est comment faire un rapport pis je trouve que c'est très c'est très bon comment faire un rapport policier pis y l'avaient pour ça tsé là mais, euh quand qui arrivait des preuves de voir-dire, comment faire une perquisition, comment aller chercher un mandat de perquisition, un mandat d'arrestation, qui tu vas voir, personne nous disait ça nous autres là. Aille on s'en va où là ? » Interviewé # 3.

Sûreté du Québec l'affaire Matticks et l'enquête publique qui l'a suivie dans les années 1990, peut être comparée à ce qui s'est vécu dans les années 1960 pour ceux qui portaient surtout l'uniforme. L'onde de choc créée par la Commission d'enquête Poitras a atteint, comme jamais auparavant, toute la structure hiérarchique de la Sûreté du Québec, mais surtout son domaine omniscient des enquêtes criminelles spécialisées, oublié dans les années 1960.

Ainsi pouvons-nous conclure que cette période fébrile des années 1960 a effectivement permis à la Sûreté provinciale du Québec d'amorcer un virage essentiel à la professionnalisation de cette organisation. Cependant cette démarche s'est traduite dans l'intégration de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements par les policiers exerçant principalement la fonction de patrouilleurs. Elle n'aurait pas atteint, du moins en profondeur, tous les secteurs de cette organisation.

Il serait donc intéressant que des études ultérieures puissent scruter davantage cet état de fait afin d'en déterminer les vraies raisons. Il serait également intéressant que d'autres études puissent faire sensiblement la même démarche que nous auprès d'ex-policiers ayant œuvré dans le district de Québec, afin de confirmer nos conclusions ou d'établir des différences.

Police et société

Entre 1960 et 1970, les jeunes policiers ont été entraînés et confrontés, malgré eux, à des mouvements sociaux de masse parmi les plus importants que le Québec ait connus. Si leurs prédécesseurs ont dû faire face à la montée du syndicalisme à Murdochville, Valleyfield, Louiseville ou Asbestos, ces jeunes hommes furent témoins d'un éveil encore plus marquant : nationalisme, radicalisme, felquisme, violence, bombes, menaces à la démocratie, défense de la langue française, longues marches au Parlement, conflits syndicaux radicaux, Murray Hill, grève de la police de Montréal, Expo 67, St-Léonard, visite de la Reine en 1964, Manseau, Bill 22, Bill 63, pour aboutir à l'une des plus grande crise politique de notre jeune histoire, les événements d'octobre

1970¹².

Un commentaire généralisé et partagé par tous nos interlocuteurs : ça allait beaucoup trop vite. Cette police provinciale n'a alors ni l'expérience, ni la capacité d'ajustement, ni les hommes assez expérimentés dans le travail et la connaissance du terrain, comme leaders, pour faire face efficacement à ces crises. Tout était déficient, la connaissance, l'expérience, l'efficience, la préparation, les structures, l'équipement et la formation des policiers¹³.

Si la crise d'octobre représente, pour le Québec, une période plutôt sombre sur le plan des valeurs démocratiques, autant par la soi-disant violence des acteurs primaires, les felquistes, que par celle des acteurs secondaires, la police, elle représente une période noire pour tous les policiers qui y sont mêlés directement, qui vivent les arrestations et les perquisitions arbitraires.

Comme Québécois, participant à des activités de répression d'une ampleur

¹² « Les années 1965-1975 sont marquées par une radicalisation des membres et du syndicat de la Fraternité des policiers de Montréal. Deux événements majeurs ressortent, la grève des policiers du 7 octobre 1969 et l'intégration des corps de police de l'île de Montréal amorcée en 1972. ...Cette grève illustre la radicalisation de la Fraternité qui commence à se manifester dès le milieu des années 1960, à l'instar d'ailleurs de l'ensemble du mouvement syndical québécois. Le climat social est propice à la contestation dans les années 1960-1970, et les policiers, les jeunes notamment, subissent l'influence du contexte sociopolitique... d'autant plus que Montréal est le lieu par excellence de l'agitation sociale et politique au Québec. » Jacques Rouillard et Henri Goulet, *op. cit.*, p. 133-134.

¹³ ...la Murray Hill, la police de Montréal, toutes les manifestations, St-Léonard parce que c'tait le bill, la loi, en tout cas la loi s'a langue française dans l'temps...

Q. Y a une période d'agitation ?

R. Une grosse période d'agitation pis là ben c'est ça faitque là faut faut déjà à quelque part les premières journées qu'on arrive là, on a on a aucune espèce d'entraînement Là faitque là c'est là qu'on est garoché un p'tit peu à gauche pis à droite... On est deux pelotons... à peu près 24 par pelotons... sans préparations... avec le temps on commence à nous entraîner... Interviewé #4.

« Évidemment, la question nationale contribue à perturber encore davantage les tensions sociales... Ainsi, après la confrontation au cours du défilé de la Saint-Jean-Baptiste en juin 1968, on assiste l'année suivante en mars aux manifestations bruyantes de Mc Gill français (15 000 personnes), en septembre à celle de Saint-Léonard... et à la fin d'octobre, au plus important rassemblement de protestation à Montréal, celui dirigé contre le projet de loi 63 sur la langue (30 000) personnes. La grève des policiers au début d'octobre se situe dans cette mouvance... Le mouvement de protestation culmine l'année suivante avec la crise d'Octobre. » Jacques Rouillard et Henri Goulet, *op. cit.*, p. 136.

insoupçonnées tant dans la forme que le contenu, loin de tout pouvoir décisionnel, à titre de simples exécutants “ des ordres ”, toujours accompagnés de membres des forces armées canadiennes, certains disent avoir posé des gestes et participé à des activités dont ils remettent aujourd’hui en question la pertinence et le bien fondé. Compte tenu de certaines informations privilégiées que détenaient les unités à laquelle ils appartenaient, certains questionnent même l’origine de l’éclosion de cette crise et des raisons de l’application de la Loi des mesures de guerre.

Les années 1961-1970

Cette étude, dans son ensemble, lève surtout le voile sur le parcours méconnu de la Sûreté provinciale. Les propos recueillis auprès de ces ex-policiers et la lecture qu’ils nous livrent des années 1960 permettent de découvrir d’abord cette étape cruciale de l’histoire de la Sûreté que fut la réorganisation enclenchée au début de la décennie, ainsi que le contexte socio-politique dans lequel s’est inscrite cette transformation organisationnelle à laquelle ils furent associés. On apprend que différents facteurs, reposant sur trois éléments centraux, ont favorisé ce changement de cap majeur qu’effectue alors ce corps policier : l’établissement d’un processus de sélection qui tente de s’affranchir du joug du patronage politique, l’embauche de recrues ayant un niveau de scolarité beaucoup plus élevé que celui des policiers en place auxquels ils se joignent, et enfin la mise sur pied d’un processus de formation qui passe obligatoirement par la toute première École de police de la Sûreté.

L’ensemble des récits recueillis dépeignent, également, les rites sociaux rattachés aux pratiques langagières de cette période. Ces ex-policiers présentent aussi les différents modèles d’exercice de l’autorité qu’ils ont observés, et avec lesquels ils furent éduqués. Ainsi, cette autorité impitoyable que nos tout jeunes policiers, fraîchement sélectionnés, côtoient dès leur arrivée dans le monde de la police, est nantie d’un pouvoir similaire à celles qu’ils ont observées ou côtoyés dans les différents milieux de vie où ils ont grandi. C’est donc sous la conduite d’un modèle d’autorité d’orientation patriarcale, rigide et militarisé que leur ont été enseignés, à l’École de police, les

rudiments des comportements d'une police dont on souhaite qu'elle exerce ses fonctions de manière plus professionnelle.

Ces différents modèles d'autorité observés dans leurs parcours personnels mettent également en lumière tout un éventail de comportements et d'attitudes autorisés socialement dans l'exercice quotidien de l'autorité familiale, scolaire ou professionnelle. Les récits des ex-policiers font découvrir, à travers leur définition de l'autorité, du respect, de la politesse et du savoir-vivre comment s'articulaient l'ensemble des concepts centraux de socialisation de leur époque. Par le fait même, ils dévoilent les styles autorisés d'application de la loi, par lesquels les recrues ont construit leur propre définition de l'autorité et de son application dans l'exercice quotidien de leur travail de policier.

Enfin, les récits de vie de ces retraités dressent un tableau intéressant de l'évolution de la société québécoise du point de vue policier. Ils donnent à découvrir que les policiers, loin d'être en marge de l'émancipation sociale de la société québécoise des années 1960, en sont plutôt partie prenante. Car le vent de renouveau qui souffle alors sur la Sûreté provinciale est celui-là même qui balaie la société québécoise en pleine implosion. L'avènement au pouvoir des libéraux de Jean Lesage sonne l'heure d'une réforme, dite en profondeur, de la société québécoise et de la Sûreté provinciale, décrite comme déviante et sous la mainmise de l'autorité politique. Cette étape de renouveau est orchestrée par des gens qui proviennent de l'externe, puisqu'il s'agit d'ex-membres de la Gendarmerie Royale du Canada. Elle est menée sous le couvert d'une autorité intransigeante. Ces hommes, qui n'ont aucune affiliation avec les gens en place, ont les coudées franches et y font un ménage sans précédent.

Cependant, tout importants et significatifs qu'ils soient, le degré de scolarisation plutôt élevé pour l'époque, le nouveau processus de sélection et la formation de base reçue à l'École de police ont joué des rôles secondaires dans la transformation importante des habitudes de travail de la Sûreté. Les différents

témoignages recueillis mettent en lumière que c'est d'abord et avant toute le spectre de l'autorité paternelle véhiculé par la peur et l'intimidation qui sont au cœur de la réussite du virage radical entrepris dans ce corps policier.

Les nouveaux dirigeants, en effet, ont réussi à faire passer les nouvelles règles de travail en recourant à un modèle d'autorité en tout point semblable à ceux que connaissaient déjà les recrues depuis leur jeunesse, et qui, comme ceux-là, reposait aussi sur la peur et l'intimidation. C'est la prise de conscience rapide sur le terrain, dès leurs premiers pas dans le métier, de l'intransigeance des autorités en place, qui va obliger les nouveaux policiers à instaurer de nouvelles normes de travail.

Parce qu'ils savent lire et écrire, qu'ils sont plus instruits que les vieux confrères qui les accueillent dans le monde de la patrouille, les jeunes obtiennent facilement un ascendant sur ces derniers. Cela leur permet de devenir rapidement les agents de socialisation et de modification des pratiques, d'autant plus qu'au même moment certaines modifications administratives sont apportées aux pratiques quotidiennes du travail. Parmi celles-ci, il faut noter l'instauration, en 1964, de la remise aux infractaires de la route, en mains propres, d'une copie originale d'un constat d'infraction¹⁴ et, en 1963, le début de l'usage d'un document appelé "avis de 48 heures", deux initiatives qui visent à mettre fin à la corruption si généralisée à l'époque antérieure.

Finalement, les récits de vie que nous avons recueillis permettent de découvrir que les conditions et règles de travail des policiers en exercice avant les années 1960 sont à l'origine de bien des déviances décriées à partir de cette date. Et que la syndicalisation, tout en marquant une rupture fondamentale avec les modèles d'autorité qui asservissaient l'ensemble des policiers, deviendra l'héritage majeur que les recrues des années 1960 transmettront aux générations de policiers qui les suivront.

¹⁴ Interviewés # 2, 12, 17, 18.

La Sûreté du Québec et son histoire

Finalement cette étude nous aura permis de constater, avec une certaine tristesse mais non sans grande surprise, que l'histoire d'une force policière importante comme l'est et l'a été depuis son instauration la Sûreté provinciale du Québec a fait l'objet de censure. Que les seules études historiques qui nous sont connues, conduites par Jean-François Leclerc et l'ex-capitaine J. Raymond Proulx, aient été soumises à une interdiction de publication ne résiste à aucune justification logique.

Connaître et publier l'histoire de la Sûreté du Québec permettrait d'équilibrer le partage des responsabilités entre ce qui relève de l'histoire plus générale du Québec et ce qui revient en propre à la police provinciale. Tant mieux si l'on peut savoir que les instances politiques d'autrefois en menaient assez large dans leurs conduites ; ces évidences permettraient peut-être à d'autres chercheurs de mieux mesurer ce qui s'est réellement produit dans la période postérieure du Duplessisme. D'ailleurs, à lire les auteurs qui ont écrit l'histoire de la police de Montréal, par exemple, et les rapports de différentes commissions d'enquête qui ont scruté ce corps policier, on se rend compte que les deux plus grands corps de police oeuvrant en terre québécoise ont toujours subi l'influence du politique, par le biais des juridictions qui les chapeautent. De là l'importance de pouvoir découvrir ces parcours historiques pour en apprécier l'évolution ou la stagnation.

C'est justement la beauté et la richesse de l'histoire que nos interviewés nous auront permis de goûter. En tant qu'institution fondamentale de la société québécoise, nous pensons qu'il est du devoir et de la responsabilité de la Sûreté du Québec de favoriser une meilleure connaissance de ce qu'elle est. Nous souhaitons vivement qu'elle suscite et intensifie les échanges avec les gens du milieu de la recherche dans la conduite de futures études. Puissions-nous souhaiter également que cette organisation se donne rapidement une structure d'archivage digne de celle attendue d'une police maintenant *nationale*¹⁵, car sous ce rapport, elle fait vraiment figure de parent pauvre.

¹⁵ Loi sur la police, L.Q., 2000, c. 12.

Que la Sûreté du Québec n'ait encore à ce jour, dans ces immenses locaux de la rue Parthenais, à Montréal, pas le moindre centimètre carré réservé à son histoire relève du drame. Que ses membres actifs, mais surtout ses membres retraités, n'aient aucun endroit pour déposer toute la richesse du passé qu'ils ont entre les mains et que personne ne s'y soit intéressé officiellement demeure des réalités fort déplorables. Puissions-nous souhaiter enfin que des correctifs importants soient apportés à ces situations et que l'histoire de cette institution prenne toute la place qui lui est due.

« ... J'ai la ferme conviction que les mesures proposées amélioreront significativement la professionnalisation policière⁵ », prétendait le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Serge Ménard, lors du dépôt de son projet de loi le 16 décembre 1999. Par cette affirmation, l'on est en droit de croire soit que les mesures de professionnalisation prises dans le passé ont été seulement une amorce de professionnalisation, soit que celle-ci doit être régulièrement redéfinie selon les attentes changeantes et croissantes de la société québécoise .

Ainsi, tenter de faire l'analyse du modèle professionnel de la police en cernant les éléments constitutifs de ce que devrait être une police professionnelle nous oblige à définir d'abord ce qu'est une profession et ce qu'on entend par professionnalisme. Nous tenterons donc dans un premier temps de mieux circonscrire ces deux concepts afin de pouvoir en mesurer la réelle signification dans l'institution policière.

1.2 Profession

Le terme profession est par lui-même un concept plutôt abstrait :

Malgré le fait que de nombreux chercheurs ont été incapables de s'entendre sur une définition univoque du terme " profession ", plusieurs d'entre eux ont perçu ce phénomène social de façon abstraite et ont cherché à le présenter en tant que modèle idéal d'occupation⁶.

Des années 1960 jusqu'aux années 1980, deux tendances se démarquaient dans la façon de délimiter le caractère spécifique d'une profession. L'une qui mettait l'accent sur les valeurs, attitudes et comportements à observer, c'est « le professionnalisme » ; et l'autre proposait plutôt de scruter le cheminement devant conduire à la « professionnalisation » :

⁵ Ministère de la Sécurité publique, <http://www.gouv.qc.ca/impression.asp?c=461>, consulté le 2000/03/01, p. 1.

⁶ René Larouche, *La Sociologie des professions*, p. 23.
« To define " profession " is to invite " controversy " (Cogan; 1955,105.) " The question " what is a profession ? " is an old one. Many definitions have been proposed (...) members of the accepted professions, interested laymen, and social scientists each use the world in their own way " (Becker ; 1962, 27) » *Ibid.*, p. 11.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

A- ENTREVUES

A-1 : 20 ex-policiers de la Sûreté provinciale du Québec introduits dans ce corps policier de 1961 à 1966.

A-2 : M. Maurice Baril ex-enseignant à la première école de formation de la Sûreté provinciale et ex-policier de cette organisation policière, 1947-1977.

A-3 : M. J. Raymond Proulx principal historien de la Sûreté du Québec, ex-policier de la Sûreté, 1963-1985.

B- SOURCES ÉCRITES : DÉPÔTS PRIVÉS.

B-1 : Interviewé # 4

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Précis sur le salut et le respect*, 18 mars 1964, 10 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Comportement et tenue*, 7 décembre 1964, 7 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Canons de l'éthique policière*, 4 décembre 1964, 3 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Code d'éthique*, 13 mars 1964, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Les principes de base du bon policier*, 3 novembre 1963.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Le policier modèle possède*, 9 juillet 1964, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC. Avis # 475, *règlements sur la discipline adoptés en vertu de l'article 28 de la loi de la Sûreté du Québec, chapitre 47, S.R.Q.* 1941, 28 mai 1963, 1p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC. *Petite histoire de la Sûreté provinciale du Québec*, 4 décembre 1964, 1p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Critères pour l'enrôlement à la Sûreté provinciale du Québec et échelle salariale, doc. p-114 (3)*, 2 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Programme d'engagement du 24^e contingent*, 20 octobre 1964, 3 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Une carrière avec la Sûreté provinciale du Québec*, brochure promotionnelle, 1964, 4 p.

B-2 : Interviewé # 7

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Lettre de confirmation d'embauche*, Montréal, 1961, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Avis aux candidats*, Montréal, 1961, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Rapport et classement sur résultats de la partie élémentaire de l'entraînement*, Montréal, 1961, 1 p.

B-3 : Interviewé # 12

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Lettre de confirmation d'embauche, dossier APP-63-2514*, Montréal, 20 février 1964, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Avis aux candidats*, Montréal, 20 juin 1963, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Rapport et classement sur résultats de la partie élémentaire de l'entraînement*, Montréal, avril 1964, 1 p.

B-4 : J. Raymond Proulx

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Croquis d'un projet de bâtisse pour l'école de police de la Sûreté provinciale du Québec à Montréal*, avril 1964, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Liste des matricules des premiers contingents de la Sûreté provinciale du Québec, 1^{er} contingent 6 mars 1961 au 19^{ème} contingent 7 janvier 1964*, brouillon.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Relevé de notes de l'entraînement annuel, Palestre nationale, division de Montréal*, période du 18 au 28 janvier 1960, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Statistiques concernant le nombre d'élèves à l'école de police et durée de l'entraînement*, dossier DMJ-3192-67, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Affiche promotionnelle de recrutement*, 1961, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Matières enseignées à l'École de police, contingent # 2*, 29 juillet 1962, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Instructions aux agents-cadets, École de police du Québec, 5^e contingent*, 30 octobre 1961, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Syllabus du cours élémentaire de 6 semaines au 4^e contingent d'agents cadets*, DPG-7093-60, 21 août 1961, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Conditions d'admission*, 1963, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Relevé de notes examen écrit 1963. Examen de psychométrique. Supplément au record personnel (critères d'évaluation)*, septembre et octobre 1963, 4 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Rapport et classement sur résultats de la partie élémentaire de l'entraînement*, 18 novembre- 20 décembre 1963, 1 p.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Rapport annuel extraits relatif à l'entraînement*, p. 9, 1963.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Rapport annuel extraits relatif à l'entraînement*, p. 8, 1964.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Conditions requises pour être admis à la Sûreté provinciale*, dépliant promotionnel, 1965, 1966, 1969.

ALLO POLICE, « Aujourd'hui n'est pas police qui veut », p. 13 et suivantes, Montréal, 21 novembre 1965.

TRAIT, Jean-Claude, *Le Petit Journal*, « Une PP toute neuve », Montréal, 2 p., semaine du 13 mars 1966.

B-5 : Jacques Vézina

PROULX, J. Raymond, lieutenant, *La Sûreté du Québec depuis 1870*, Sûreté du Québec, 1987, 99 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Coutumes et traditions à la Sûreté du Québec de 1870 à aujourd'hui*, sept. 1988, 17 p.

C- SOURCES ÉCRITES : DÉPÔTS INSTITUTIONNELS

C-1 Sûreté provinciale du Québec

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, Photocopies de documents apparaissant aux dossiers consultés des ex-policiers interviewés # 3, 5, 6, 13, 14, 15, 16 et 20, au « Service des ressources Humaines », GQG, Sûreté du Québec, Montréal, printemps 2000.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, École de police du Québec, *Rapport et classement sur résultats de la partie élémentaire de l'entraînement*, 30 avril-8 juin 1962, 9 septembre-18 octobre 1963, 25 janvier-19 mars 1965, 14 mars-6 mai 1966.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Record personnel, supplément au record personnel, supplément au record personnel partie observations*, 18 avril et 24 avril 1962, 30 août 1963 et 6 septembre 1963, 3 février 1966, 23 et 24 février 1966.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Notes sur l'enquête de réputation et de conduite antérieures à conduire*, dossier APP-62-431, Montréal, 9 avril 1962.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, Bureau du personnel et recrutement, *demande de vérification à l'escouade anti-terroriste de la police de Montréal*, Montréal, 24 février 1966.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Engagement, contrat*, Montréal, p. A-12, 30 avril 1962.

SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, *Serment d'allégeance, serment d'office, serment de discrétion*, Montréal, p. A-13, 30 avril 1962.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Rapport du directeur général à l'honorable Procureur général de la province de Québec sur la réorganisation de la Sûreté provinciale du Québec, pendant la période du 15 août 1960 au 31 juillet 1962.*, oct. 1962, 30 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Mémoire sur les fonctions policières et sur les fonctions des corps de police au Québec*, Cabinet du D. G. Jacques Beaudoin S.Q., 1977, 123 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *La Sûreté du Québec de 1870 à 1995*, Jobin Nicole, Service de la recherche et du développement, Sûreté du Québec, Montréal 1995, 41 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Rapport annuel 1966*, 141 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Rapport d'activité 1997*, 18 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Rapport du directeur général à l'honorable Procureur général de la province de Québec sur la réorganisation de la Sûreté provinciale du Québec, pendant la période du 15 août 1960 au 31 juillet 1962.*, oct. 1962, 30 p.

C-2 École de police, Institut de police et École nationale de police du Québec

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC, *Document dactylographié, sans titre, traitant de différents thèmes*. Année de publication non indiquée. Classé à l'IPQ comme le plus vieux guide du stagiaire, 57 p.

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC, *Guide disciplinaire, précis de cours*, volume I copie #307, juillet 1969, 55 p.

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC, *Guide disciplinaire, programme de base*, 1978-10-16, 82 p.

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC, *Guide du stagiaire en formation de base partie I*, mai 1994, 26 p.

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC, *Guide du stagiaire en formation de base partie II et III*, mai 1994, 37 p.

ÉTUDES

A- MÉTHODOLOGIE - RÉCITS DE VIE

COLES, Danielle et Benedicte GOUSSAULT, *Récit de vie ; transmettre de femmes en femmes*, Lyon, Chronique sociale, 1995, 177 p.

COLLÈS, Luc et Jean-Louis DUFAYS, *Le récit de vie : vade-mecum du professeur de français*, Bruxelles, D. Hattier, 1989, 87 p.

COLLÈS, Luc et Jean-Louis Dufays, *Le récit de vie : textes pour la classe de français*, Bruxelles, D. Hattier, 1989, 48 p.

DESMARAIS, Danielle et Paul GRELL, *Les récits de vie ; théorie, méthode et trajectoires types*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986, 180 p.

KAUFMANN, Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan Université, 1996, 127 p.

POIRIER, Jean, CLAPIER-VALLADON Simone et Paul RAYBAUT, *Les récits de vie : théorie et pratique*, Paris, PUF, 1983, 238 p.

B- POLICE

BACCIAGALUPO, Alain, *La police au Québec et au Canada : réformes pour le troisième millénaire*, Laboratoires d'études politiques, Québec, PUL, décembre 1996, 44 p.

BERLIÈRE Jean-Marc et Denis PESCHANSKI, *Pouvoirs et polices au XXe siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1997, 323 p.

BOISMENU, Gérald, *Les mécanismes de régulation sociale ; la justice, l'administration, la police*, Montréal-Lyon, Boréal-Presses Universitaires de Lyon, 1988, 256 p.

BOUCHER, Jean-Carol, *Le contrôle de l'activité policière ; de la commission de police du Québec au Comité de déontologie policière*, Cowansville, Éditions Y. Blais, 1992, 564 p.

BRODEUR, Jean-Paul, *La délinquance de l'ordre : Recherches sur les commissions d'enquête*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1984, 368 p.

BRODEUR, Jean-Paul, « La police: mythes et réalités », *Criminologie*, vol. XVII, no 1. 1984, p. 1-41.

BRODEUR, Jean-Paul, « Police et coercition », *Revue française de sociologie*, XXXV, 1994, p. 457-485.

BRODEUR, Jean-Paul, (sous la direction de) *Comparisons in policing : An international perspective*, Bookfiels, VT, Asghate, 1995, 242 p.

BRODEUR, Jean-Paul, « Police et sécurité en Amérique du Nord » *Les cahiers de la sécurité intérieure*, numéro 0, Paris, 1990, p. 203-240.

BRODEUR, Jean-Paul, « Policier, l'apparence » *Revue canadienne de criminologie*, 1991, vol. 33 nos 3-4, p. 285-332.

BRODEUR, Jean-Paul, (édité par) *How to recognize good policing*, Police executive research forum, Californie, Sage publications, 1998, 259 p.

BRODEUR, Jean-Paul, « Recherches sur la police en Amérique du Nord (1985-1989) », Actes du colloque de 1989, *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, Paris, Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure, 1990.

CASAMAYOR, *La police*, Paris, Gallimard, 1973, 199 p.

CHARTIER, Jean, « Le « Cimetière des éléphants » ou la police des polices », *Le Devoir*, 8 février 1999, p. A-1.

CHOQUETTE, Jérôme, *La police et la sécurité des citoyens*, Québec, Éditeur officiel du Québec, juillet 1971, 184 p.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES POLICIERS DU QUÉBEC, *Gazette officielle du Québec*, Décret 920-90, 27 juin 1990 (1990) G.O. 2531, 2 p.

CONSTANTINEAU, Gilles, « La PP de Duplessis à Wagner », *Magazine Maclean*, Mars 1986, 9-11, 28-30-32 p.

CORBO, Claude, LAPLANTE Robert et Michel PATENA UDE, *Vers un système intégré de formation policière*. Rapport de la mission d'évaluation et de consolidation de la formation continue et du perfectionnement professionnel des policiers et policières du Québec, Québec, ministère de la sécurité publique, 1998, 342 p.

DICAIRE, Daniel, « Police et société à Montréal au milieu du XIXe siècle », M.A. (Histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 116 p.

DOMAZET Doris, *Histoire administrative de la police provinciale du Québec, 1870-1945*, 1972, 64 p.

ERICSON, Richard V. *Reproducing order : a study of police patrol work*, Toronto, University of Toronto press, 1982, 244 p.

ÉDITIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE, *L'éthique de la police dans une société démocratique*, 1997, 160 p.

FORTIN, Jean-Guy, *La police au Québec, une histoire de quatre siècles*. Val D'or, D'ici et d'ailleurs, 1997, 207 p.

GAGNON, Gérald. *Histoire du service de police de la ville de Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1998, 189 p.

GIROUX, Éric, *Les policiers à Montréal : travail et portrait socio-culturel, 1865-1924*, M.A. (Histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1996, 149 p.

GORGEOON, Catherine, « Socialisation professionnelle des policiers : le rôle de l'école », *Criminologie*, XXIX, 2, 1996, 141-163 p.

LECLERC, Jean-François, « La Sûreté du Québec des origines à nos jours: quelques repères historiques », *Criminologie*, XXII, 1989, p. 107-127.

LETARTE Marie-Claude et Benoît DESROSIERS, *L'histoire des policiers-pompiers de Drummondville, Des origines à nos jours*, Drummondville Association de Bienfaisance des policiers municipaux de Drummondville, 1990, 170 p.

LIGUE DE DROITS DE L'HOMME DU QUÉBEC, *La police secrète au Québec*, Québec/Amérique 1978, 228 p.

LOI DE LA SÛRETÉ PROVINCIALE ET DE LA POLICE DES LIQUEURS, S.R.Q. 1941, c. 47.

LOI CONCERNANT LA SÛRETÉ PROVINCIALE DU QUÉBEC, S.R.Q. 1962, c. 40.

LOI DE POLICE L.Q., 1968, c. 17.

LOI DE POLICE L.R.Q., 1977 c. P-13.

LOI SUR LA POLICE, L.Q., 2000, c. 12.

L.R.C. (1985), c. C-46.

LOREE, Donald J., « Actes du colloque sur la recherche de pointe en science policière », *Collège canadien de police*, Ottawa, 1989, 103 p.

L.R.C. (1985), c. C-46.

Mc CAULEY, Gordon et Laurent BLAIS, *La police de Sherbrooke, 125 ans d'Histoire*, Sherbrooke, GGC, 261 p.

MACLEOD, R.C., *The North-West Mounted Police and Law Enforcement 1873-1905*, Toronto and Buffalo, University of Toronto Press, 1976, 218 p.

MANNING, Peter K., John VAN MANEEN et Coll. *Policing : a view from the street*, California, Goodyear Publishing Co., 1978, 349 p.

MONTJARDET, Dominique, *Ce que fait la police, sociologie de la force policière*, Paris, Éditions de la découverte, 1994, 313 p.

MONJARDET, Dominique, « Police, ordre et sécurité », *Revue française de sociologie*, juillet-septembre 1994, XXXV-3, 351- 485 p.

NORMANDEAU, André, *Une police professionnelle de type communautaire*, Tome I, Montréal, Éditions du Méridien, 1998, 325 p.

NORMANDEAU, André, *Une police professionnelle de type communautaire*, Tome II, Montréal, Éditions du Méridien, 1998, 358 p.

POITRAS, Laurence A., Louise VIAU et André, PERREAULT *Pour une police au service de l'intégrité et de la justice*, Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec, Ste-Foy, Publications du Québec, octobre 1996, 363 p.

PRATTE, André, « Mal formée, mal payée et détestée : deux historiens racontent les pénibles débuts de la police de Montréal », *La Presse*, 8 septembre 1999, p. A-7.

PROULX, J. Raymond, lieutenant, « Souvenirs d'antan : l'École de police du Québec à Montréal (1961-1969) », *Sûreté*, 14 ème année, n° 3, mars 1984, p. 21-24.

RÉMILLARD, Pierre, *Conditions d'apprentissage de la solidarité policière à l'Institut de police du Québec*, M.A. (Éducation), Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1984, 67 p.

RECTO-VERSO, Dossier : *La proche police au Québec ; la culture des potes*, n° 280, septembre-octobre 1999, p. 26-40

REVUE MUNICIPALITÉ, *Le nouveau code de déontologie policière*, Février 1991, p.11-12.

ROUILLARD, Jacques et Henri GOULET, *Solidarité et détermination*, Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté Urbaine de Montréal, Montréal, Boréal, 1999, 365 p.

S.R.C. 1970, c. C-34.

TARDIF, Guy, *Police et politique au Québec*, Montréal, Collection l'Aurore, 1974, 492 p.

THIBODEAU, Marc, « Les policiers de la banlieue sont habitués au vouvoiement » Montréal, *La Presse*, 15 juillet 1994, p. A3.

TREMBLAY Jean-Noël, *Le métier de policier et le management*, Ste-Foy, PUL, 1997, 247 p.

TURMEL, Jean, FRENETTE, Yolande et ARCHAMBAULT Jean, *Police de Montréal historique du service 1909-1971*, Montréal, 1974, 271 p.

TURMEL, Jean, *Premières structures et évolution de la police de Montréal, 1796-1909*, Montréal, Centre de documentation du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, 1971, 120 p.

VIGNOLA, Jean-Paul, *Police : le défi des années 2000*, Montréal, Stanké, 1982, 181p.

C - POLITESSE-SAVOIR-VIVRE

BAYLON, Christian, *Sociolinguistique, société, langue et discours*, Paris, Nathan Université, deuxième Édition, 1996, 303 p.

BEAUCHEMIN, Normand, MARTEL Pierre et THÉTROT, Michel, *Dictionnaire de fréquence des mots du français parlé au Québec*, American University Studies, New-York, Peter Lang Publishing Inc., 1992, 766 p.

BÉLANGER, Mario, *Petit guide du parler québécois*, Montréal, Stanké, 1997, 236 p.

CÔTÉ, Lucie, « Pour des policiers plus polis... » Montréal, *La Presse*, 16 janvier 1995, p. A 5.

DULONG, Gaston et Gaston BERGERON, Atlas linguistique de l'Est du Canada, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines*, Québec, Gouvernement du Québec et Office de la langue française, Collection Études et dossiers, 1980, 10, Index Guette-Zyeuter, # 2310 et *Id.*, 8, Q 2927-2310.

ENJEUX, Radio-Canada, 21 septembre 1999.

FORTIN-JACQUES, Marcelle, *Le savoir-vivre d'aujourd'hui*, Montréal, Éditions de l'homme, 1964, 159 p.

GLOSSAIRE DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, Société du parler français au Canada, Québec, Presse de l'Université Laval, 1968, 709 p.

LAMBERT, Wallace E. et G. Richard TUCKER, *Tu, vous, usted a social-psychological study of address patterns*, Rowley Mass., Newbury House Publishers, 1976, 228 p.

LANGE, Thomas J. « L'art de la courtoisie », *Gazette de la G.R.C.*, vol. 53, n° 5, 1991, traduction d'un article paru dans *The Police Chief*, vol. LVI, n° 1, 1989, p. 35-38.

MONTANDON, Alain, *Étiquette et politesse*, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Clermont Ferrand, France, 1992, 236 p.

PICARD, Dominique, « Les règles du savoir-vivre », *Sciences Humaines*, n° 58, février 1996, p. 28-30.

PICARD, Dominique, « Les rituels d'accès dans le savoir-vivre » *Ethnologie française*, XXVI, 1996, 2, *La ritualisation du quotidien*, p. 239-247.

RENAUD, L.-P. *Notions pratiques de politesse, de tenue et de savoir-vivre*, Paris, C. Lavauzelle, 1948, 116 p.

SIMARD, Carolle, *Cette impolitesse qui nous distingue*, Montréal, Boréal, 1994, 92 p.

THIBODEAU, Marc, « Les policiers de la banlieue sont habitués au vouvoiement », Montréal, *La Presse*, 15 juillet 1994, p. A3.

D- PROFESSION

CAHIERS DE RECHERCHES EN ÉDUCATION DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES, *Professionnaliser le métier d'enseignant, savoirs professionnels et formation*, Nantes, CRDP des Pays de la Loire, 1997, 140 p.

HÉTU, Jean-Claude, LAVOIE, Michèle et Simone Baillauquès, *Jeunes professionnels et insertion professionnelle ; un processus de socialisation ? de professionalisation ? de transformation ?* Paris, De Boeck Université, 1999, 237 p.

LANG, Vincent, *La Professionnalisation des enseignants*, France, Presses Universitaires de France, 1999, 260 p.

LAROCHE, René, *La Sociologie des professions*, Québec, Office des professions du Québec, mars 1987, 170 p.

LEGAULT, Georges-A. *Enjeux de l'éthique professionnelle, Tome II, l'expérience québécoise*, Ste-Foy, P.U.Q. 1997, 180 p.

RENAUD, Gilbert, *L'éclatement de la profession en service social*, Montréal, Les Éditions coopératives, Albert St-Martin, 1978, 163 p.

E- DUPLESSISME ET RÉVOLUTION TRANQUILLE

ASSIMOPOULOS, Nadia et COLL., *La transformation du pouvoir au Québec*, Actes du colloque de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980, 378 p.

BOISMENU, Gérald, *Le Duplessisme ; politique économique et rapports de force, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, 432 p.

DION, Léon, *La révolution déroutée*, Québec, Boréal, 1998, 324 p.

FERRETTI, Lucia, « La révolution tranquille », *L'Action nationale*, 89, 10, décembre 1999, 59-91 p.

GAGNON, Alain-G. et Michel SARRA-BOURNET, *Duplessis... Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec-Amérique, 1997, 396 p.

HARDY, Alfred, *Patronage et patronage*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1979, 149 p.

LA PRESSE, *Les trente jours qui ébranlèrent la province*. Montréal, 30 mars 2000, p. A-8.

LEBLANC, Gérald, « Les 40 ans de la Révolution Tranquille. Finie la célébration, place aux questions » Montréal, *La Presse*, 28 mars 2000, p. A-6.

LEBLANC, Gérald, « Les 40 ans de la Révolution Tranquille. Des bons pères aux experts » Montréal, *La Presse*, 30 mars 2000, p. B-8.

LESAGE, Marc et Francine TARDIF, « Trente ans de Révolution tranquille, entre le je et le nous : itinéraires et mouvements » : *Actes du Colloque “ Elle aura bientôt trente ans la Révolution tranquille ”*, Montréal, Maison Bellarmin, 21-24 août 1989, 223 p.

LINTEAU, Paul-André et COLL., *Histoire du Québec contemporain, « Le Québec depuis 1930 »*, Montréal, Boréal, 1986, 729 p.

PRATTE, André, « Les 40 ans de la Révolution tranquille. L'État comme sauveur », Montréal, *La Presse*, 29 mars 2000, p. A-10.

PRATTE, André, « Les 40 ans de la Révolution tranquille. La Révolution bureaucratique » Montréal, *La Presse*, 30 mars 2000, p. A-8.

PRATTE, André, « Le Québec s'ennuie ; les Québécois s'ennuient des années cinquante » Montréal, *La Presse*, 15 janvier 2000, A-1, A-6-7 p.

ROBERTS, Leslie, *Le chef*, Montréal, Les Éditions du jour, 1963, 195 p.

RUMILLY, Robert, *Duplessis et son temps*, Tome II, (1944-1959), Montréal, Fides, 1973.

VENNAT, Pierre, « Une chronologie de la Révolution tranquille », Montréal, *La Presse*, 28 mars 2000, p. A-6.

F- MÉDIAGRAPHIE

Ministère de la sécurité publique, <http://www.gouv.qc.ca/impression.asp?c=461>, consulté le 2000/03/01, p. 1.

Université de Montréal, école internationale de criminologie
http://www.cicc.umontreal.ca/prog_scient.thml. consulté le 02/04/01.

G- DIVERS

GRAWITZ, Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Précis Dalloz, Dalloz, Cinquième édition, 1981, 1102 p.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE, Paris, Librairie Larousse, 1975.

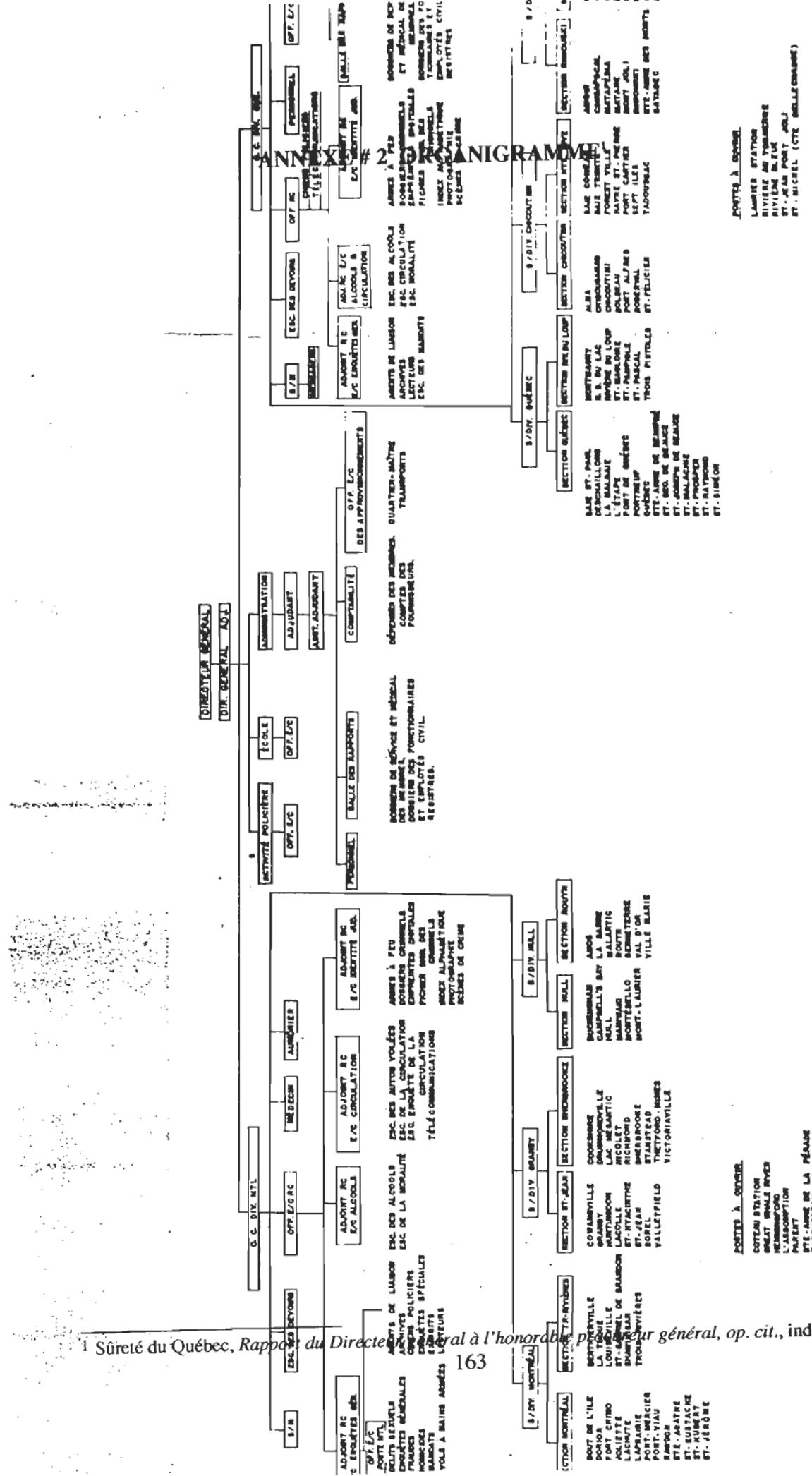
LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE, Paris, 61, Tome vingt-septième, p. 77-107 p.

ANNEXE # 1

QUESTIONNAIRE D'INTRODUCTION

Si vous travailliez quel était votre emploi ?

- 5.** Avant d'entrer à la police provinciale, quelle année d'études aviez-vous complétée ?
 - 6.** À votre retraite quelle était votre dernière année d'études complétée ?
 - 7.** À la Sûreté du Québec quel fut votre dernier grade obtenu ?
 - 8.** Combien aviez-vous d'années de service à votre retraite ?
 - 9.** Pouvez-vous énumérer les principaux champs d'activités policières où vous avez oeuvré durant votre carrière ?
 - 10.** Dans quels districts avez-vous travaillé durant votre carrière ?



ANNEXE # 3

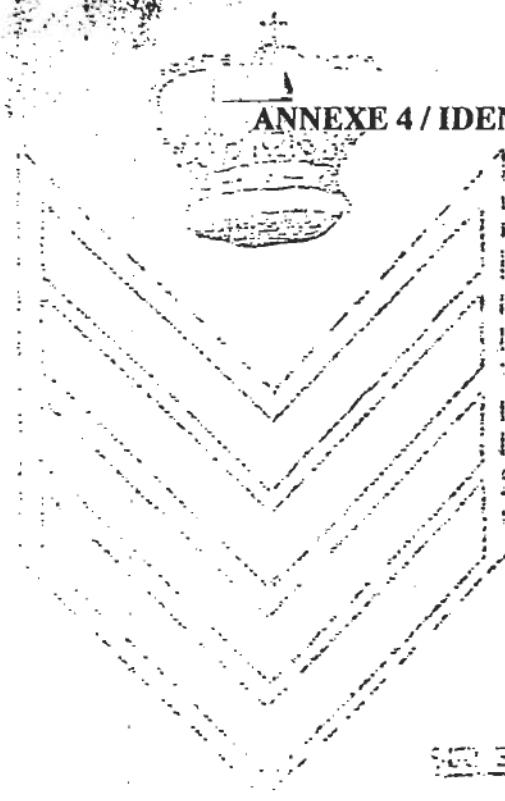
GRADES² & APPELLATION SELON LES FONCTIONS OCCUPÉES

Directeur de la Sûreté provinciale (1)	1938		
Directeur Général (1)		1961-1966	1968
Adjoint du directeur général (1)	1938		
Directeur-général adjoint (1)		1961-1966	
Directeur-général adjoint (5)			1968
Assistant-directeur (2)		1961-1966	
Responsables des divisions de Québec et Montréal			
Inspecteur-chef*		1961-1966	1968
Inspecteur*	1938	1961-1966	1968
Sous-Inspecteur*	1938	1961-1966	1968
Capitaines*			1968
Lieutenants*			1968
Sergent-Major*		1961-1966	
Sergent d'État-Major*		1961-1966	
Sergent*	1938	1961-1966	1968
Caporal*		1961-1966	1968
Agents*	1938	1961-1966	1968
Gendarmes*	1938		
Cadets*		1966	1968
Agents auxiliaires*			1968

* Nombre déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil ou le gouvernement.

² Sûreté du Québec, *Rapport annuel 1966, Traitement des membres de la Sûreté provinciale du Québec, depuis le 1er mai 1961*. A.C. no 1069, mai 1961 à A.C. no 1943, octobre 1966. Photocopie des épaulettes portées par les officiers et sous-officiers en 1964, Archives personnelles de l'interviewé # 4. L.R.Q. 1938, c. 47. *Loi de la Sûreté provinciale et de la Police des liqueurs*, S.R.Q. 1941, c. 47. art. 10, et L.R.Q. 1961, c. 40. *Loi concernant la Sûreté provinciale du Québec*, S.R.Q. 1962, c. 40, arts 9-10, et L.R.Q. 1968, c.17. *Loi de police L.Q.*, 1968, c. 17, art. 43.

ANNEXE 4 / IDENTIFICATION VISUELLE DES GRADES³

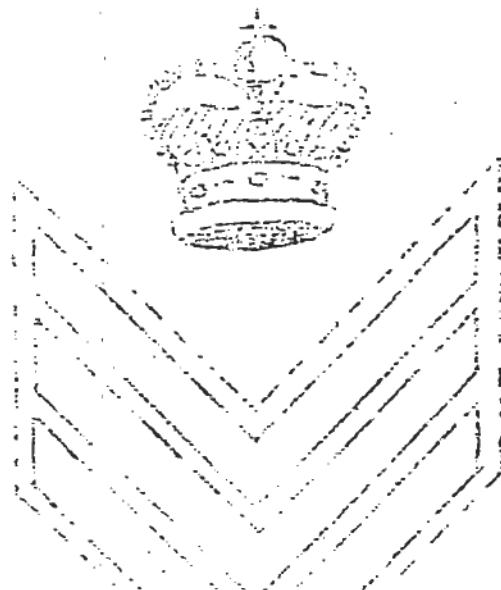


SUR PARS DE LA MANCHE

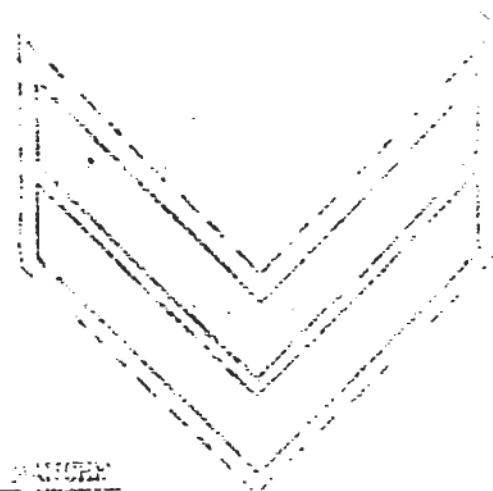
PARAS DROITE

SERGENT MAJOR

SERGEANT D'ETAT MAJOR



SUR PARS DE LA MANCHE

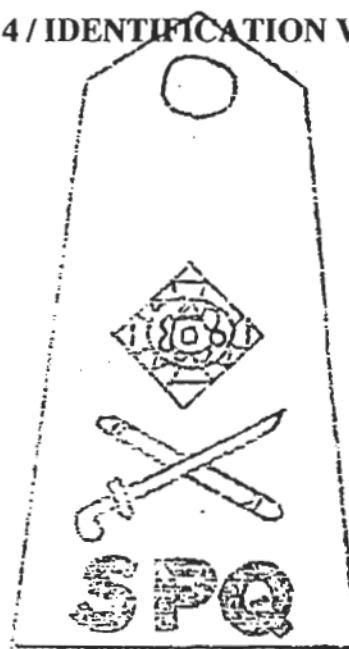


³ Sûreté provinciale du Québec, École de police, ~~de police~~, Comportement et tenue, 7.p. Annexes. Interviewé # 4.

ANNEXE 4 / IDENTIFICATION VISUELLE DES GRADES⁴



DIRECTEUR-GÉNÉRAL

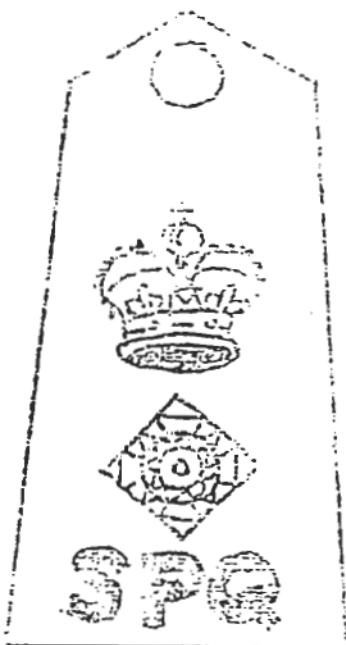


DIRECTEUR-GÉNÉRAL

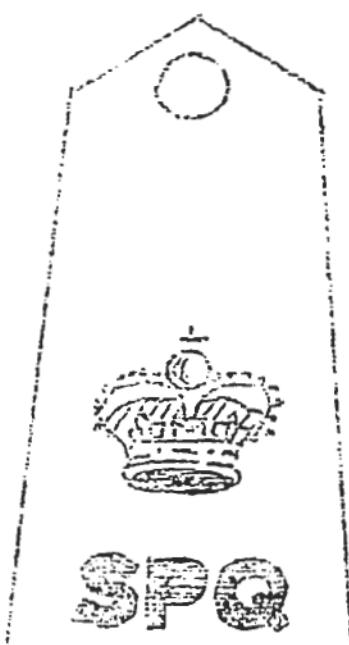
ADJOINT



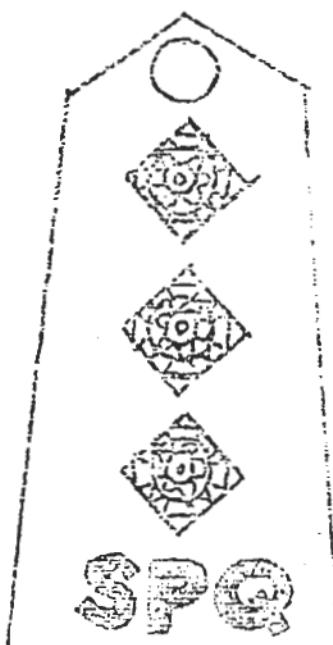
ASSISTANT-DIRECTEUR



INSPECTEUR-CHEF



INSPECTEUR



SOUS-INSPECTEUR

⁴ Sûreté provinciale du Québec, École de police, *Comportement et tenue*, 7 p. Annexes. Interviewé # 4.

ANNEXE # 5
COURS DISPENSÉS À L'ÉCOLE DE POLICE⁵

Loi de la Sûreté provinciale	1962	63	65	66
Loi des pensions	1962	63		
Relations avec le public	1962	63	65	66
Comportement du policier		1963	65	66
Maniement des prisonniers	1962			
Traitemenit des prisonniers		1963	65	66
Contacts et informateurs		1963	65	66
Code criminel (1ère, 2ème et 3ème partie)	1962			
Code criminel offenses parties I et II		1963		
Offenses criminelles			1965	66
Devoirs judiciaires	1963	65		66
Rapports d'enquêtes criminelles				1966
Archives et rapports	1962	63	65	66
Loi électorale du Québec	1962	63	65	66
Loi des coroners	1962	63	65	66
Loi de la chasse	1962	63	65	66
Loi de la pêche	1962	63	65	66
Lieux des crimes	1962	63	65	66
Loi Régie des alcools (1ère, 2ème partie)	1962	63	65	66
Fraude et Faux	1962	63	65	66
Lieux de crime	1962	63	65	66
Loi de l'industrie forestière	1962	63		
Loi de la protection des forêts			1965	66
Loi de l'industrie laitière	1962			
Loi de l'agriculture	1962	63	65	66
Jeux et moralité	1962	63		
Code de la route	1962			
Code de la route-Rapports	1962	63	65	66
Entretien d'autos police	1962			
Loi des jeunes délinquants	1962	63	65	66
Loi de la preuve	1962			
Règles de la preuve		1963	65	66
Témoignage devant les tribunaux		1963	65	66
Empreintes digitales	1962			
Délits sexuels		1963		
Règlement des petits bâtiments	1962			
Enquêtes sur permis de port d'armes	1962			
Premiers soins aux blessés	1962	63	65	66
Observation et mémoire	1962	63	65	66
Culture physique	1962			
Défendo	1962			
Exercice militaire	1962			
Discipline;retards, absences, remarques	1962	63		
Appréciation personnelle par 4 instructeurs:				
défendo, culture physique,discipline, exercices militaires			1965	66
Attitude, apparence, comportement,tempérament:				
appréciation personnelle par 5 instructeurs		1963		
appréciation personnelle par 4 instructeurs			1965	66

⁵ Sûreté du Québec, S.R.H, GQG, *Rapport et classement sur résultats de la partie élémentaire de l'entraînement*, 8 juin 1962, 18 octobre 1963, 19 mars 1965 et 6 mai 1966. Aucun document de l'année 1964. Extrait des dossiers personnels consultés.